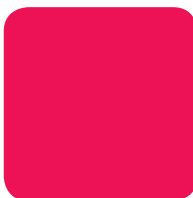
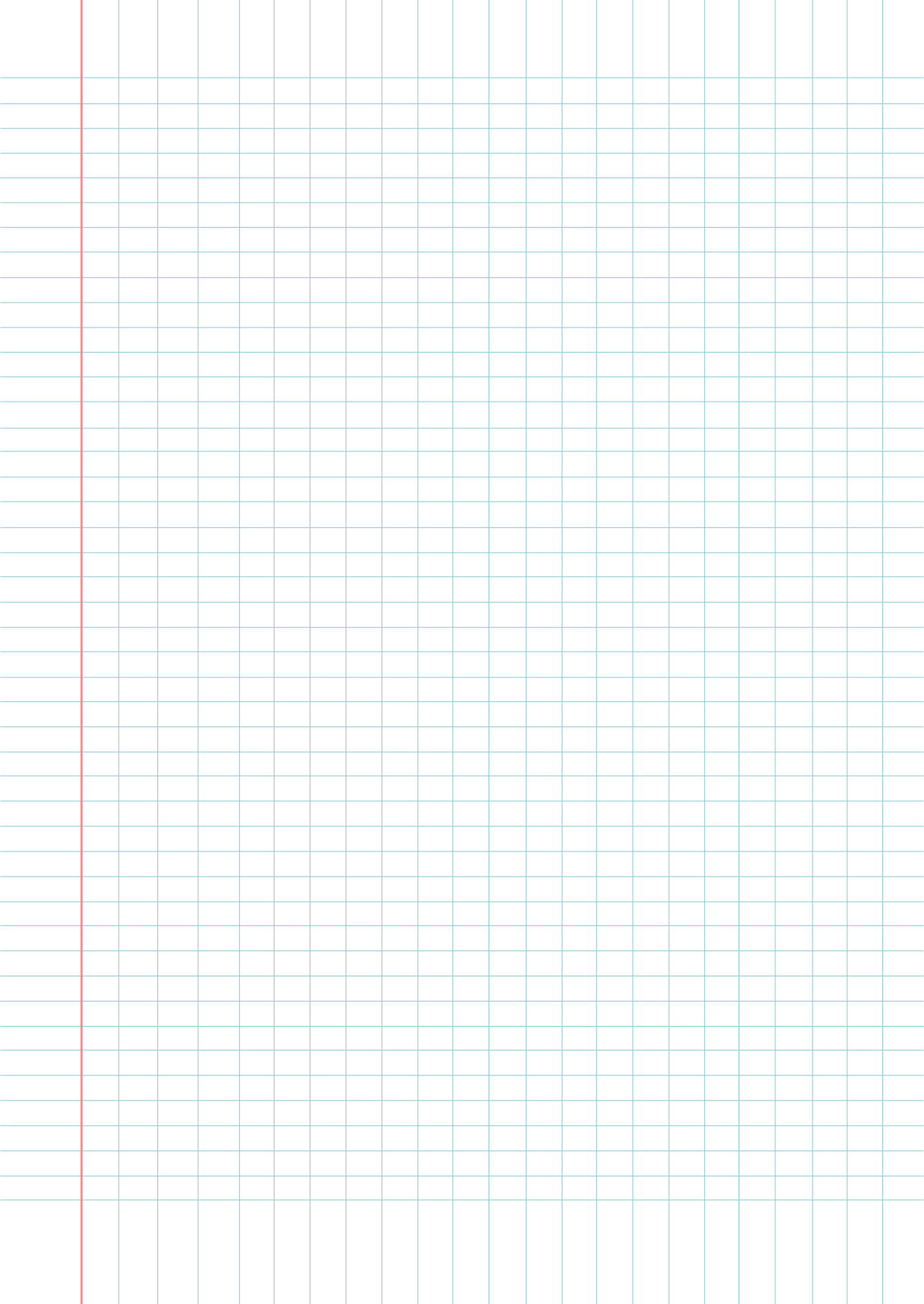


CAHIER PRATIQUE

ÉCOLE

ET RENOUVELLEMENT URBAIN





CAHIER PRATIQUE

ÉCOLE

ET RENOUVELLEMENT URBAIN





© École Nelson Mandela - Choisy-le-Roi / Anja - Ville de Choisy-le-Roi



© Pôle scientifique Capsciences et école Curie - Floirac / Ville de Floirac



© École les Bleuets - Lyon La Duchère / Laurence Dantere - mission La Duchère Lyon



© Pôle Molière - Les Mureaux / Arnaud Spani - Ville des Mureaux



© École Marie Curie Saint-Pierre-de-la-Réunion / Kim Chuisano - Anru



© École Daubié - Soyaux / www.tuffandier-photos.com - Ville de Soyaux



© École La Meinau-Strasbourg/Dorothee Parent-Ville de Strasbourg



© École Albert Camus - Villiers-sur-Marne / Ville de Villiers-sur-Marne



© École Simone Veil - Villiers-sur-Seine / Ville-de-Villiers-sur-Marne



© La Seyne-sur-Mer / François Lai - Pascal Scatena photographes / Ville de La Seyne-sur-Mer

Remerciements

Ce cahier est le fruit d'un engagement collectif. Rédigé par Alice Collet et Louise Faure de l'Anru, il a bénéficié des contributions de Marc Bablet et Fabienne Fédérini de la DGESCO, Serge Fraysse, Joël Cantaut, Rébecca Jourdain, Marianne Jouandeau et Pascal Dieusaert du CGET avec l'appui de Judith Baudelet d'Algoé.

Initiée depuis 2016 par l'Anru, la démarche a mobilisé les expériences de plusieurs acteurs que nous tenons à remercier pour leur implication et participation à nos échanges :

- Olivier Klein, maire de Clichy-sous-Bois, rapporteur de la mission interministérielle sur la rénovation du patrimoine scolaire en QPV pour créer une école moderne et attractive et président de l'Anru
- Thierry Falconnet, maire de Chenôve
- Josette Belloq, première adjointe de Lormont, déléguée à l'éducation, à l'enfance et petite enfance
- Vincent Léna, coordinateur national du programme interministériel des Cités éducatives
- Luc Pham, directeur académique adjoint des services de l'Éducation nationale chargé du second degré à l'académie de Paris
- Alain Pothet, conseiller auprès du recteur de l'académie de Créteil
- Marie Goëtz, inspectrice de l'Éducation nationale de la circonscription des Mureaux
- Valérie Lemaire, inspectrice de l'Éducation nationale de la circonscription de Villiers-sur-Marne
- Franck Dubuisson, responsable du pôle rénovation urbaine à la DDT de Charente
- Fleur Emile, responsable territoriale rénovation urbaine à l'unité territoriale du Val-de-Marne de la DRIHL
- Philippe Wernet, chef du pôle rénovation urbaine et parc social à la DDT du Bas-Rhin
- Sophie Picamal, chef de projet renouvellement urbain, à la Communauté urbaine de Bordeaux
- Jean-Luc Bossavit, directeur politique de la ville et renouvellement urbain de Grand Paris Seine-et-Oise
- Florian Borg, directeur du projet de Saint-Fons et Yazid Ikdoumi, directeur de la mission Vénissieux Le Plateau à la délégation développement urbain et cadre de vie de la Métropole de Lyon
- Nicole Ponton Frénay, directrice d'étude, à l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise
- Maguelone Barthe-Deltort-Linotte, chargée de mission au cabinet du maire de Mulhouse
- Sophie Vincent, directrice du pôle éducation enfance, à la mairie des Mureaux
- Sylvie Guérin, directrice du pôle cohésion et dynamique des territoires, à la mairie de La Seyne-sur-Mer
- Ségolène Diraison, directrice du pôle aménagement et développement, à la mairie de Soyaux
- Estella Klein, adjointe au directeur de projet politique de la ville, à l'Eurométropole de Strasbourg
- Christophe Jaurey, chef de cabinet du maire de Trappes
- Marie-Annick Beurnez, directrice du projet de rénovation urbaine, David de la Pastellière, directeur de l'enfance et Crystèle Ortys, chef du service scolaire, à la mairie de Villiers-sur-Marne
- Agnès Van Zanten, directrice de recherche au CNRS, spécialiste des questions scolaires.

Nous tenons également à remercier les membres du Cnesco pour le partage de leur expertise et de leurs ressources documentaires.

Sommaire

Remerciements	3
Édito des ministres	8
Édito du président de l'Anru.....	11
Objectifs et contenus du cahier	12

Partie 1 - Bilan et enseignements de l'intervention sur l'offre scolaire dans le PNRU

17

1. Une offre scolaire largement impactée par le PNRU, avec des contenus d'intervention variés	18
De nombreux équipements scolaires impactés par le PNRU	18
Des interventions d'ampleur variable, entre petite réhabilitation et transformation plus profonde.....	19
Des typologies de projet d'ambition et de portée différentes	21
Une intervention essentiellement pensée en termes de bâti	22
2. Enseignements pour l'intégration des enjeux scolaires et éducatifs dans le NPNRU.....	23
Les caractéristiques de l'école et de l'éducation en QPV	23
École et quartier: des attractivités interdépendantes.....	25
Les potentiels fonciers et de restructuration liés à l'intervention sur l'école dans les PRU.....	26

Partie 2 - Repères sur les acteurs et les dispositifs partenariaux en matière scolaire et éducative

31

1. Éducation nationale.....	32
2. Communes et EPCI	39
3. Conseil départemental	42
4. Conseil régional.....	42
5. Représentants des parents d'élèves.....	43

Partie 3 - Élaborer une stratégie scolaire et éducative dans les PRU: enjeux et recommandations.....

45

1. Ambitions du NPNRU et questions scolaires et éducatives.....	46
La qualité et l'attractivité de l'offre scolaire: un facteur de réussite des PRU	46
Conditions d'intervention de l'Anru sur les équipements scolaires et éducatifs.....	47
2. Associer les acteurs des champs scolaires et éducatifs dans une démarche « en mode projet ».....	48
Collectivité locale porteuse du projet (EPCI et ville)	50
Éducation nationale	51
Conseil départemental et conseil régional	52
Représentants des parents d'élèves et des habitants	52
Recommandations pour mobiliser les acteurs en « mode projet »	53

3. Conduire un diagnostic global de l'offre scolaire et éducative, intégrant des éléments de prospective	58
Diagnostic de l'offre scolaire et éducative du quartier et de son environnement.....	58
Impact des dynamiques démographiques sur les besoins scolaires	64
4. Construire une stratégie scolaire et éducative dans le projet de renouvellement urbain	66
Stratégie scolaire et éducative globale, à l'échelle du quartier et de son environnement et mobilisant plusieurs leviers	66
Services scolaires, périscolaires, éducatifs et à destination de la petite enfance	73
Localisation, programmation et conception des équipements scolaires	77
Carte scolaire et stratégie habitat : deux dimensions à articuler	92
Projet pédagogique, fonctionnement des équipements et climat scolaire	100

Partie 4 - Fiches pratiques pour élaborer et mettre en œuvre une stratégie scolaire et éducative dans un PRU 109

Phase 1 - Initialiser	112
Phase 2 - Diagnostiquer	114
Phase 3 - Formaliser l'ambition.....	118
Phase 4 - Élaborer le programme d'intervention	121
Phase 5 - Mettre en œuvre et conduire le projet.....	123
Phase 6 - Évaluer et préparer « l'après- projet »	126

Conclusion 129

Annexes 135

Annexe 1 – Glossaire des principaux sigles employés	137
Annexe 2 – Les programmes pilotés par l'Anru	139
Annexe 3 – Ressources documentaires et bibliographiques	141
Annexe 4 - Repères sur l'éducation prioritaire et volet éducatif de la politique de la ville	143
Annexe 5 – Financements mobilisables pour les projets immobiliers et le fonctionnement des équipements scolaires.....	149
Annexe 6 - Compétences des acteurs scolaires par thématique d'intervention	151
Annexe 7 - Répartition des rôles entre l'Éducation nationale et la commune pour le premier degré de statut public	154
Annexe 8 – Guide de programmation pour les écoles.....	157

Éditos

Édito des ministres

Le ministre de l'Éducation nationale et de la jeunesse

© Arnaud Bouissou / MED



Jean-Michel Blanquer

Le ministre auprès de la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, chargé de la ville et du logement

© Arnaud Bouissou / MCTRCT



Julien Denormandie

La mobilisation nationale pour les quartiers lancée par le président de la République a suscité une dynamique de travail inédite pour permettre leur transformation profonde.

Avec lui, nous sommes convaincus que l'école peut et doit jouer un rôle majeur dans la réduction des inégalités entre territoires, en favorisant en particulier l'émancipation de la jeunesse des quartiers. C'est dans ce creuset que se forment les citoyens de demain et que la République prend vie. Parce que l'ensemble des enfants de notre pays doit avoir droit aux mêmes chances, il faut favoriser la réussite scolaire et éducative de tous. C'est tout le sens des réformes engagées par le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse (objectif de 100% de réussite en CP et dédoublement des CP et CE1, « Devoirs faits », instruction obligatoire à 3 ans, Plan mercredi etc.) et de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers annoncée en juillet 2018 (crèches, encadrement des maternelles, renforcement de la réussite éducative, etc.).

Les projets de renouvellement urbain ambitieux menés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville offrent une opportunité inédite pour conforter ce levier éducatif, que l'Anru s'attachera plus que jamais à encourager. Ces projets doivent être conçus et déployés en accordant une place spécifique à la question scolaire et éducative, d'une part pour répondre aux attentes des jeunes de ces quartiers, de leurs parents et des habitants, actuels et futurs, et d'autre part pour lutter contre les dynamiques de ségrégation et de décrochage.

Alors que va être expérimentée la mise en place de « Cités éducatives » dans plusieurs dizaines de grands quartiers, supports d'une stratégie ambitieuse et coordonnée des acteurs éducatifs, ce cahier vise à aider les porteurs des projets de renouvellement urbain et les acteurs éducatifs locaux à travailler en synergie.

Construit par les équipes de l'Anru, du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités locales et du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, il souligne non seulement la nécessité mais aussi les façons d'articuler au mieux les enjeux sociaux et urbains dans les projets de renouvellement urbain et d'y renforcer la prise en compte des politiques scolaires et éducatives.

La construction ou la rénovation d'écoles et d'établissements scolaires de qualité constitue un message symbolique fort d'attachement de la République à la jeunesse des quartiers populaires. L'école est un déterminant fondamental de l'image et de l'attractivité d'un quartier et elle participe à son évolution. La rénovation du bâti scolaire doit ainsi s'appuyer sur une offre pédagogique ambitieuse, un enseignement de qualité et des conditions favorables à un bon apprentissage, un climat scolaire apaisé, un renforcement du lien entre les parents et l'école, et plus généralement un écosystème confortant le rôle de l'école, favorisant la continuité éducative et l'ouverture du champ des possibles.

Édito du président de l'Anru

© Fabrice Neddiam/Ville de Clichy-sous-Bois



Olivier Klein

Avec le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) lancé en 2014, l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru) concentre son action sur 450 quartiers, avec une volonté forte : mettre l'humain au cœur des projets de renouvellement urbain.

Je suis convaincu que pour réussir à améliorer la situation des habitants de ces quartiers, il faut répondre aux questions qu'ils se posent. L'une des premières et des plus sensibles est celle de tous les parents : l'école environnante donne-t-elle toutes les chances de réussite à mon enfant ?

Ainsi, parce qu'elle porte sur un élément central de la vie quotidienne, emblématique de la construction de la citoyenneté et de la « promesse républicaine », la réflexion sur l'école et l'éducation doit être au cœur des projets de renouvellement urbain. Le travail sur l'école constitue un réel atout pour l'attractivité des quartiers, car il répond à une préoccupation forte de chacun, contribue au processus de transformation urbaine et sociale des quartiers et peut faire levier sur leur diversification, en convainquant d'autres habitants de s'y installer.

De la même façon, un projet de renouvellement urbain est l'occasion d'améliorer la qualité des équipements scolaires et éducatifs qui constituent le cadre de travail des professionnels de l'éducation et le cadre d'apprentissage des élèves. Ces équipements sont un lieu de vie et de sociabilité souvent central dans les quartiers, et doivent faire l'objet d'une attention particulière, au moment où s'engage leur renouvellement. Dans ce cadre, il me semble essentiel d'interroger l'attractivité de l'offre scolaire dans son ensemble pour l'adapter à l'évolution des besoins et des pratiques pédagogiques, que ce soit en termes de projets d'établissement, de climat scolaire, de filières, de services scolaires et périscolaires, mais également de mixité scolaire.

Ce cahier pratique est le fruit d'un travail mené par l'Anru et coconstruit avec l'Éducation nationale et le CGET. Il apporte des clés pour créer une dynamique de projet de renouvellement urbain intégrant les dimensions scolaires et éducatives. Il s'appuie sur l'exemple des territoires qui ont exploré ces questions dans le cadre du premier Programme National de Rénovation Urbaine (PNRU) et sur les réflexions de plusieurs sites concernés par le NPNRU. Je les remercie tous pour leur contribution à l'élaboration de ce cahier destiné aux acteurs du renouvellement urbain, de la communauté éducative et aux habitants des quartiers concernés.

Objectifs et contenus du cahier

Vocation et champs

Ce cahier a vocation à accompagner les porteurs des projets de renouvellement urbain, les directions territoriales de l'Anru (DT) et l'ensemble des maîtres d'ouvrages et acteurs impliqués à se saisir des enjeux scolaires et éducatifs dans l'élaboration et la conduite de ces projets.

En particulier, il cherche à favoriser la coopération entre les acteurs des champs scolaires, éducatifs et du renouvellement urbain dans les quartiers concernés par le NPNRU :

- porteurs de projet : élus des EPCI et des communes, directions de projets ;
- responsables et chargés de mission en DDT ;
- directeurs de l'éducation, des services scolaires et des bâtiments au sein des collectivités locales ;
- responsables territoriaux des services déconcentrés de l'Éducation nationale : recteurs, inspecteurs d'académie-directeurs académiques des services de l'Éducation nationale (IA-DASEN), inspecteurs de l'Éducation Nationale (IEN) du premier degré chargés de circonscriptions ;
- chefs d'établissements, directeurs d'école et équipes enseignantes ;
- autres acteurs de l'éducation : intervenants du périscolaire, associations, représentants de parents d'élèves etc.

Ce cahier vise à apporter un éclairage sur les questionnements clés et des repères sur les leviers à activer pour travailler sur les dimensions scolaires et éducatives dans les projets de renouvellement urbain.

À partir de retours d'expérience du PNRU, il recense les questions structurantes au stade du diagnostic, de l'élaboration et de la mise en œuvre des projets qui pourront servir de base de réflexion et de dialogue entre les professionnels.

Il traite des enjeux scolaires et éducatifs au sens large :

- Le champ scolaire relève de l'enseignement dispensé au sein du premier degré (écoles maternelles et élémentaires) et du second degré (collèges, lycées d'enseignement général, technologique et professionnel).
- Le champ éducatif englobe l'ensemble des activités visant à assurer plus largement à chaque enfant le développement de ses capacités physiques, intellectuelles, morales et sociales pour favoriser son épanouissement, sa socialisation, son insertion sociale et professionnelle, sa réussite éducative et lui permettre de jouer son rôle de citoyen.

Si le champ scolaire relève de la compétence de l'Éducation nationale dans la définition des programmes et l'affectation des moyens pédagogiques, il s'exerce dans un cadre bâti qui relève de la responsabilité des collectivités territoriales.

À côté de la création et de la gestion de ce cadre bâti, celles-ci y apportent une offre de services essentielle à son bon fonctionnement (restauration scolaire, internat le cas échéant), qui participe de l'offre éducative globale (périscolaire).

L'éducation est une mission partagée assurée par plusieurs acteurs : familles, Éducation nationale, collectivités territoriales, associations, acteurs privés. Au-delà de l'enseignement, elle relève d'activités culturelles, sportives, d'insertion, de formation, d'éducation à la santé etc., qui se déroulent dans des lieux diversifiés, parfois au sein des équipements scolaires.

Étant donné l'étendue du champ couvert, qui fait l'objet d'expérimentations et de nombreux travaux à l'échelle nationale, ce cahier ne prétend pas à l'exhaustivité du questionnement sur le sujet, ni à présenter des modèles d'intervention.

L'objectif est plutôt d'apporter un appui et de structurer la réflexion dans le cadre des projets de renouvellement urbain, pour faciliter l'implication conjointe des acteurs de l'éducation et du renouvellement urbain.

Structure du cahier pratique

Pour permettre aux porteurs des projets de renouvellement urbain de se positionner et d'intégrer les enjeux scolaires et éducatifs dans la stratégie d'ensemble, ce cahier propose :

- un retour sur la façon dont le PNRU a traité les questions scolaires et éducatives et les enseignements que l'on peut en tirer pour le NPNRU (partie 1);
- une présentation des acteurs et des dispositifs du champ scolaire et éducatif, qu'il s'agit de mobiliser dans les projets de renouvellement urbain (partie 2);

- un repère sur les questionnements clés, leviers à mobiliser et retours d'expérience pour élaborer et mettre en œuvre une stratégie scolaire et éducative dans les projets de renouvellement urbain (partie 3);

- des fiches pratiques récapitulant les enjeux et questions clés à se poser aux différentes étapes d'un projet de renouvellement urbain (partie 4);

Pour chaque étape, les fiches précisent les acteurs à associer, les outils à mobiliser, des éléments de méthode et des retours d'expérience.



© Pôle Molière - Les Mureaux / Arnaud Spani - Ville des Mureaux

Méthodologie d'élaboration du cahier pratique

Pour réaliser ce guide, l'Anru, en partenariat avec le CGET et la Direction Générale de l'Enseignement Scolaire (DGESCO) du ministère de l'Éducation nationale, s'est appuyée sur des travaux réalisés à l'échelle nationale et locale, notamment :

• Des retours d'expérience¹ sur l'intégration des questions scolaires et éducatives dans les programmes pilotés par l'Anru :

- PNRU : 6 retours d'expérience ont été réalisés en 2017 sur des PRU ayant intégré la question scolaire et éducative ;
- Programme d'Investissement d'Avenir (PIA) portant sur les Internats d'Excellence² ;
- NPNRU : réflexions en cours dans la maturation des projets.

• Des évènements organisés par l'Anru sur le sujet :

- conférence « École et renouvellement urbain », organisée par l'Anru avec l'École urbaine de Sciences Po le 14 avril 2016 ;
- grand débat sur l'école aux Journées d'échanges du renouvellement urbain (Jéru 2017) le 6 juillet 2017 ;
- mission interministérielle confiée par les ministères de l'Éducation nationale et de la Ville à Olivier Klein, à laquelle l'Anru a été associée et qui a conduit à un rapport en mars 2017³.

Les enseignements et le contenu de ce guide ont été partagés et approfondis avec des porteurs de projet de renouvellement urbain et des représentants de DDT.

1. Les retours d'expérience ont permis de construire un bilan partagé sur l'intégration de la question scolaire dans les PRU portés par l'Eurométropole de Strasbourg sur les villes de Strasbourg et Lingolsheim, les villes de Floirac, La Seyne-sur-Mer, Les Mureaux, Soyaux et Villiers-sur-Marne. Ils ont associé des élus, des directions et services des collectivités locales (direction de la rénovation urbaine, direction des affaires scolaires et de l'éducation etc.) et des partenaires locaux de l'Éducation nationale (IEN, directeurs d'établissement).

2. Voir en annexe 2 des précisions sur les PIA Internats d'Excellence et Internats de la Réussite.

3. Klein, O. (mars 2017). *Favoriser la rénovation du patrimoine scolaire des quartiers populaires pour créer une école moderne et attractive*. Rapport interministériel.



Bilan et enseignements de l'intervention sur l'offre scolaire⁴ dans le PNRU

- 4. Par offre scolaire, nous entendons l'ensemble constitué par le cadre bâti de l'établissement scolaire, le contenu scolaire et les services associés (restauration, santé scolaire etc.).

Lors du lancement du PNRU, l'école ne constituait pas un objet prioritaire en tant que tel, au titre des fondamentaux de l'intervention de l'Anru, centrée sur l'offre d'habitat et l'urbain au sens large.

Pourtant, très vite, la question scolaire et éducative a émergé dans les projets de rénovation urbaine et y a pris une place de plus en plus prégnante.

1. Une offre scolaire largement impactée par le PNRU, avec des contenus d'intervention variés

De nombreux équipements scolaires impactés par le PNRU

Si la part de l'intervention globale sur les équipements publics est restée relative dans le PNRU (part du financement dédiée aux équipements), 40% des opérations portant sur les équipements publics ont été consacrées à des projets scolaires, de plus ou moins grande ampleur.

De très nombreux quartiers ont vu leur offre scolaire impactée, puisque 60% des PRU ont bénéficié d'une aide de l'Anru pour une intervention sur un équipement scolaire.

Au titre du PNRU, 1,6 milliard d'euros d'investissement (dont 620 millions d'euros de subvention Anru) a financé à des équipements éducatifs, scolaires ou parascolaires du 1^{er} degré, et de façon plus marginale à des collèges.

L'Anru a représenté un acteur financier majeur, aux côtés des collectivités locales, en finançant plus de 500 opérations scolaires.



Au total, 5% des subventions du PNRU et 3% du budget des projets ont porté sur des opérations scolaires.

Cette proportion est cohérente avec les objectifs du programme, orienté sur le logement, la qualité du bâti et l'intégration urbaine des quartiers.

Des interventions d'ampleur variable, entre petite réhabilitation et transformation plus profonde

L'analyse physico-financière des 520 opérations sur les équipements scolaires financées dans les projets du PNRU permet de les caractériser.

• Une intervention ciblée sur les écoles du premier degré

L'intervention du PNRU sur l'offre scolaire a essentiellement concerné des équipements du premier degré. Cette situation est liée aux besoins et potentiels de restructuration remontés du terrain, mais aussi au positionnement des communes, porteuses des projets de rénovation urbaine, éligibles aux financements de l'Anru et ayant la compétence immobilière sur les écoles du premier degré.

Le PNRU est intervenu à la marge sur les collèges (17 opérations inscrites qui n'ont pas toutes bénéficié de financements Anru), notamment en lien avec le programme « collèges dégradés »⁵ ou sur des opérations d'aménagement des abords immédiats des établissements.

• Des opérations centrées sur de la réhabilitation légère

Les opérations sont très variables en termes de contenu, d'ampleur de financement, de durée et d'impact sur l'offre scolaire : créations de groupes scolaires, démolitions/reconstructions, réhabilitations légères ou lourdes, extensions, aménagements connexes (espaces extérieurs, parvis, accès...).

La variabilité des budgets mobilisés renvoie à plusieurs éléments :

- des contextes et besoins d'intervention et de financement très variables selon les sites, qui sont en grande partie liés à la date de construction de l'équipement, sa taille et sa politique d'entretien antérieure, au contenu et à l'ambition du projet (immobilier et pédagogique) ;
- une approche non stabilisée des interventions sur les équipements scolaires qui sont des équipements publics pour lesquels il n'existe pas de cadrage des besoins, des programmes et des typologies d'investissement à l'échelle nationale (prescriptions architecturales, cahier des charges etc.), ni de contenus attendus en termes de politique d'entretien (gros travaux, grosses réparations, modes de gestion etc.)⁶.

5. Le dispositif « collèges dégradés » a concerné 7 collèges sur les communes de Tourcoing, Roubaix, Lormont, Vaulx-en-Velin, Stains, Tours et Montbéliard.

6. À l'exception de la réglementation prévalant pour les Établissements recevant du public (ERP) (loi 2005-102 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées du 11 février 2005 sur l'accessibilité).

Catégorie	Type d'opération	Nombre d'opérations	Part dans le total des opérations	Part dans le total des investissements
Investissement inférieur à 5M€	Réhabilitation légère ou petite extension	404	77%	36%
Investissement entre 5 et 10 M€	Réhabilitation lourde, extensions plus importantes ou construction de petits groupes scolaires (7 classes ou moins)	81	15%	34%
Investissement entre 10 et 15 M€	Création de groupes scolaires	27	5%	20%
Investissement supérieur à 15 M€	Opérations exceptionnelles correspondant à des projets complexes (démolition-restructuration, reconstruction)	8	2%	9%

Bilan physico-financier des opérations scolaires dans le PNRU au 31/12/2017 - Source: Anru

Cette analyse consolidée met en évidence un écart important entre les coûts des opérations sur l'offre scolaire financées et leur occurrence :

- Les opérations les plus courantes et les plus nombreuses portent sur des travaux de réhabilitation légère et de petite extension d'équipements scolaires. Leur coût global est minoritaire dans le montant total investi : 77 % des opérations pour 36 % de l'investissement.
- Moins du quart des opérations a absorbé plus de 50 % de l'investissement. Il concerne des interventions plus larges, de type réhabilitations, extensions ou (re)constructions.

Des typologies de projet d'ambition et de portée différentes

À côté de l'analyse physico-financière des opérations, l'examen de leurs contenus et finalités permet de dresser une typologie des projets d'équipements qui traduisent des intentions et des ambitions de portées différentes.

Ces différences tiennent tant à la volonté politique du porteur de projet qu'à la variété des contextes, aux arbitrages nécessaires, compte tenu des interventions à engager dans le PRU et au moment où la question scolaire y a émergé.

• **Les projets d'embellissement et de mise aux normes**

Ces projets portent essentiellement sur le bâti des équipements scolaires et restent généralement limités en termes de montants d'investissement. Ils contribuent à la rénovation urbaine du quartier par une amélioration du confort et de la qualité du bâti scolaire, en escomptant une réappropriation par ses publics (corps enseignant, familles, élèves). Ces projets cherchent à remettre à niveau les équipements scolaires concomitamment à la requalification d'ensemble du quartier, afin d'éviter leur décrochage qualitatif. Ils témoignent également de la volonté de traiter, même légèrement, le cadre scolaire compte tenu de son caractère symbolique.

• **Les projets de transformation profonde de l'offre scolaire**

Ces projets visent la création, le regroupement et/ou la rénovation d'équipements scolaires du quartier, afin de gagner en attractivité et de renouveler le public scolaire. Ils sont généralement associés à un travail plus large sur le projet éducatif local et le contenu de l'offre scolaire et périscolaire pour amorcer son changement d'image : travail sur

le projet pédagogique et le fonctionnement des établissements, développement de classes spécifiques (contenus éducatifs différenciant, classes à horaires aménagés, etc.), adaptation de la carte scolaire pour renforcer la mixité scolaire etc.

• **Les projets de relocalisation de l'équipement scolaire**

Ces projets questionnent la localisation de l'offre scolaire au sein du quartier et organisent le déplacement ou le regroupement d'équipements scolaires en dehors ou en limite du quartier.

L'objectif est de désenclaver le quartier et de libérer du potentiel foncier afin de positionner de nouvelles opérations d'aménagement ou immobilières. Il s'agit également de favoriser la mixité sociale au sein des établissements scolaires pour créer du lien entre les publics.

• **Les projets d'écoles ouvertes sur la ville, pensées comme des lieux de vie**

Ces projets proposent le partage d'espaces entre équipements scolaires et autres équipements (petite enfance, culturels, associatifs, etc.) ou l'élargissement de l'offre de services éducatifs dans les équipements scolaires, en dehors des temps scolaires.

L'école devient un lieu dédié à de multiples usages, non exclusivement scolaires. Elle est ainsi fréquentée par une large diversité de publics, sur une plus forte amplitude horaire pour développer les interactions sociales et générationnelles.

Ce principe permet de rationaliser le coût de fonctionnement des équipements scolaires par un élargissement de leur fréquentation.

Une intervention essentiellement pensée en termes de bâti

L'analyse des projets du PNRU met en exergue un grand nombre de travaux touchant aux infrastructures scolaires et une prise en compte significative des politiques éducatives dans près du tiers d'entre eux.

Dans le PNRU, l'offre scolaire a principalement été travaillée sous l'angle de l'aménagement urbain, de l'offre immobilière et du bâti, comme un élément contribuant à l'attractivité du quartier et à la stratégie urbaine d'ensemble et de façon moindre, sous l'angle de la mixité sociale qu'elle est susceptible de générer.

On peut expliquer cette situation par le fait que la mixité sociale visée par le PNRU a été essentiellement appréhendée comme résultant de l'intervention sur l'offre d'habitat (démolition, reconstitution, diversification).

Les questions scolaires et éducatives ont souvent été prises en compte chemin faisant, dans la mise en oeuvre des PRU, à la faveur d'opérations de diversification de l'habitat et de la nécessité d'anticiper leur impact sur la démographie du quartier, les effectifs scolaires et l'attractivité de l'offre scolaire.



© École Lucie Aubrac - La Seyne-sur-Mer / François Laï - Pascal Scatena photographes - Ville de la Seyne-sur-Mer



2. Enseignements pour l'intégration des enjeux scolaires et éducatifs dans le NPNRU

Les retours d'expériences du PNRU montrent que lorsque les opérations sur les équipements scolaires sont associées à un travail plus large sur la stratégie éducative, le projet pédagogique et la carte scolaire, elles constituent la plupart du temps des interventions phares et emblématiques des projets.

Ainsi, l'intervention sur l'offre scolaire et éducative constitue à la fois :

- un enjeu clé pour la réussite scolaire des populations des quartiers prioritaires de la politique de la ville, essentiel pour l'atténuation des processus ségrégatifs ;

- un levier déterminant pour l'attractivité du quartier, qui contribue à la fois à la requalification de son cadre de vie, à la mixité sociale de sa fréquentation et à son changement d'image ;
- un potentiel aux plans urbain et foncier, qui apporte des leviers pour la stratégie de renouvellement urbain, l'ouverture et le désenclavement du quartier, via la restructuration voire le déplacement des établissements scolaires.

Les caractéristiques de l'école et de l'éducation en QPV

Pour les enfants issus de familles en situation de précarité, l'exposition à un contexte de vulnérabilité renforce l'importance du rôle de l'école et du soutien apporté par le personnel scolaire, les intervenants éducatifs et les pairs.

L'école structure les temps sociaux et constitue un point d'ancrage et de stabilité pour les élèves et les familles en difficulté⁷.

• Caractéristiques socio-culturelles des élèves et réussite scolaire

Les populations des QPV se singularisent par une proportion plus importante de très bas revenus, un faible niveau de qualification et de diplômes et des difficultés d'accès à l'emploi. Ce sont autant d'éléments qui expliquent des résultats scolaires très inférieurs à ceux du reste du territoire national.

Si l'école propose des pratiques d'enseignement favorables à la majorité de ses élèves, l'écart de

ses pratiques par rapport à celles des familles en situation de précarité peut créer des malentendus peu favorables à la réussite de tous. Les attendus implicites de l'école, exigibles pour tous, ne sont pas explicitement dispensés à tous, ce qui renforce les inégalités sociales et les transforme en inégalités scolaires.

Réussite scolaire au DNB et orientation au lycée pour les élèves des QPV

Le rapport 2016 de l'ONPV⁸ montre pour les élèves des collèges publics situés en QPV :

- *de moins bons résultats au diplôme national du brevet (DNB) que dans les autres collèges publics métropolitains (78.9% contre 86.5% en 2014-2015). La différence est moindre pour les collèges privés en QPV, compte tenu de leur composition sociale plus favorisée.*
- *une moins grande orientation en filière générale 2 ans après la sortie du collège (29.3% à la fin de l'année scolaire 2012-2013, contre 39.7% pour les autres). Pour les enfants de parents ayant un faible niveau d'étude, l'orientation en voie professionnelle est souvent subie, liée à des difficultés scolaires et à un phénomène d'« autocensure ».*

7. Rapport du Cnesco (octobre 2017) *La qualité de vie à l'école, L'école française propose-t-elle un cadre de vie favorable aux apprentissages et au bien-être des élèves ?*.

8. Observatoire National de la Politique de la Ville (ONPV), *Rapport 2016*. CGET

• Ségrégation sociale, ségrégation scolaire et impact sur la réussite scolaire

La ségrégation socio-résidentielle des QPV se traduit par une faible mixité sociale des publics fréquentant leurs établissements scolaires. Celle-ci peut être renforcée ou atténuée du fait du découpage de la carte scolaire et de la présence d'une offre privée.

La ségrégation scolaire se renforce au moment de l'adolescence: elle est plus importante dans les collèges, notamment ceux localisés en QPV. Les familles peuvent accepter un certain niveau de mixité sociale en maternelle et dans les premières années de l'élémentaire, mais la rejettent plus massivement à l'entrée au collège. Pour autant, la mixité sociale au sein du premier degré est également fortement conditionnée à la mixité sociale des secteurs résidentiels desservis.

Les travaux d'Agnès Van Zanten⁹ soulignent que la ségrégation scolaire est fortement liée aux stratégies résidentielles des familles. Celles-ci choisissent leur lieu d'habitation en fonction des établissements scolaires du secteur ou mettent en place des stratégies de dérogation à la carte scolaire (établissement privé ou public hors secteur) en fonction de leur capital social et culturel. Ses travaux montrent également que la ségrégation scolaire est pour partie liée aux établissements d'enseignement eux-mêmes, qui développent des logiques de concurrence pour attirer certaines catégories de publics.

Extrait de la synthèse de la conférence de comparaisons internationales :

« Mixités sociale, scolaire et ethnoculturelle à l'école : quelles politiques pour la réussite de tous les élèves¹⁰ »

« L'absence de mixité sociale, ethnique et scolaire est un facteur important de production d'inégalités, parce qu'elle entraîne des effets de pairs, de baisse du climat scolaire et de la qualité de l'offre. »

La moindre stabilité des équipes éducatives des établissements scolaires en QPV, de même que la part importante de personnels contractuels peuvent avoir une incidence sur la réussite scolaire des élèves, ces éléments restant toutefois à nuancer et à approfondir localement selon les établissements.

Caractéristiques des établissements scolaires du secondaire situés dans et à proximité des QPV

Le rapport 2016 de l'ONPV¹¹ montre que les collèges publics en QPV ont une dotation d'enseignants légèrement supérieure aux collèges publics métropolitains, ce qui correspond aux moyens supplémentaires s'ils sont en REP. Toutefois, les enseignants y sont souvent moins expérimentés : la part d'enseignants de moins de 2 ans d'ancienneté y est plus importante que dans les collèges hors QPV (33.2 % contre 27.6 %), de même que celle de jeunes enseignants (17.5 % contre 10.8 %).

9. Dans son ouvrage *Choisir son école*, A. Van Zaten a interrogé 350 familles de classes moyennes et supérieures de la banlieue parisienne, dont les deux-tiers ont choisi leur lieu d'habitation en tenant compte de l'école.

10. Dossier de synthèse de la conférence de comparaisons internationales organisée par le Cnesco et le Centre international d'études pédagogiques (Ciep), en partenariat avec le Conseil Supérieur de l'Éducation du Québec (CSE) (juin 2015). *Mixités sociale, scolaire et ethnoculturelle à l'école : quelles politiques pour la réussite de tous les élèves ?*

11. Observatoire National de la Politique de la Ville (ONPV), Rapport 2016, CGET

• Croissance démographique et jeunesse de la population

La prise en compte des questions scolaires et éducatives dans les projets de renouvellement urbain est d'autant plus essentielle que la population des QPV est jeune, leur démographie scolaire en accroissement et qu'ils sont pour certains situés au cœur de territoires en développement urbain.



École et quartier: des attractivités interdépendantes

Les constats sont largement partagés sur le facteur déterminant que constitue l'école sur les parcours résidentiels des ménages : les choix d'installation ou de départ d'un quartier sont notamment orientés en fonction des parcours scolaires qu'ils sont susceptibles de générer, au premier degré et plus encore au collège.

Les retours d'expériences du PNRU montrent que si la qualification des équipements scolaires constitue un premier levier pour améliorer leur attractivité, elle n'est pas, à elle seule, suffisante. Elle doit s'accompagner d'un travail plus large sur la stratégie éducative d'ensemble, le projet pédagogique, le fonctionnement des établissements et la carte scolaire.

L'attractivité de l'école est liée à trois facteurs indissociables qui contribuent à son image et à sa réputation :

- la qualité des équipements scolaires, au plan de leur bâti ;
- l'offre éducative au sens large (activités périscolaires et socio-éducatives, restauration scolaire, offre en direction de la petite enfance etc.) ;
- les projets d'école et d'établissements, les pratiques pédagogiques, le climat scolaire et les relations avec les parents.

Réciproquement, les parents et les acteurs de l'éducation sont plus ou moins attirés par les établissements scolaires en fonction des caractéristiques et des représentations des quartiers dans lesquels ils sont insérés (accessibilité, aménités environnementales, fonctions urbaines, caractéristiques de l'habitat etc.). Ainsi, le quartier et les ressources qu'il propose pour les enfants, les jeunes et leurs familles sont un élément d'attractivité pour l'école.

Ainsi, c'est bien sur le couple « école et quartier » qu'il s'agit d'intervenir dans le PRU afin que l'école et le quartier s'enrichissent réciproquement, dans une dynamique vertueuse, au plan fonctionnel et symbolique.



Les potentiels fonciers et de restructuration liés à l'intervention sur l'école dans les PRU

• Des équipements scolaires peu adaptés en termes de bâti et d'insertion urbaine

L'offre d'équipements scolaires des QPV a majoritairement été bâtie dans les années 1950 à 70. Elle est porteuse des caractéristiques urbaines et techniques de cette époque.

Malgré les travaux engagés par les collectivités territoriales après la décentralisation, les équipements scolaires en QPV sont souvent vieillissants et largement énergivores. Ils proposent des conditions d'accueil, de confort d'apprentissage, d'enseignement et de bien-être peu satisfaisantes pour les élèves et les enseignants.

Le rapport d'Olivier Klein cite notamment le cas des écoles Pailleron, qui présentent un très faible confort thermique¹².

Enseignements du rapport du Cnesco sur la qualité de vie à l'école – octobre 2017

L'enquête sur la restauration scolaire, l'architecture et la vie dans les établissements scolaires du second degré, conduite auprès d'un échantillon représentatif de chefs d'établissements de France métropolitaine et d'Outre-mer (869 réponses) montre la persistance de problèmes de qualité des locaux¹³ (isolation thermique, luminosité, insonorisation, propreté et sécurité des sanitaires) et des besoins d'adaptation et de modularité du cadre bâti aux besoins des élèves et aux pratiques pédagogiques des enseignants (travail en autonomie, travail en équipe).

Les écoles mobilisent souvent d'importantes surfaces foncières, qui créent parfois de véritables « glacis » au plan urbain et peuvent complexifier les circulations et déplacements au sein des quartiers, avec un impact sur l'enclavement des îlots mitoyens.

L'implantation des écoles et des collèges, parfois en cœur d'îlot et à proximité des zones d'habitation, peut poser des difficultés d'accessibilité et de sécurité pour les élèves voire des conflits d'usages avec les secteurs résidentiels. Ces phénomènes sont généralement exacerbés lors des entrées / sorties d'école et des temps de récréation.

L'intervention sur les équipements scolaires apporte des leviers pour le désenclavement, la densification et la diversification de l'offre d'habitat, la requalification du cadre de vie et l'amélioration de la gestion et des usages du quartier.

• Une offre d'équipements exclusivement scolaire, qui tend à s'ouvrir sur la ville

La vocation exclusivement scolaire des équipements scolaires limite leur fréquentation sur certains jours et horaires d'ouverture et les consacre à l'usage unique de certaines catégories de publics et tranches d'âge.

Compte tenu de cette situation, plusieurs collectivités locales cherchent à élargir leur vocation pour diversifier leur fréquentation. Il s'agit d'intensifier le lien social voire de développer une mixité sociale et générationnelle au sein d'établissements qui ne sont plus pensés uniquement comme des lieux d'enseignement, mais comme des lieux de vie. L'objectif est également de rationaliser les emprises foncières affectées aux équipements scolaires et les coûts de fonctionnement à l'échelle de la ville.

12. Klein, O. (mars 2017). *Favoriser la rénovation du patrimoine scolaire des quartiers populaires pour créer une école moderne et attractive*. Rapport interministériel.

13. *L'école française propose-t-elle un cadre de vie favorable aux apprentissages et au bien-être des élèves?* Cnesco. (Octobre 2017).

Cette ouverture des équipements scolaires à de nouvelles fonctions et de nouveaux usages peut être intéressante pour les publics et acteurs du quartier, dès lors qu'elle est pensée dès son origine dans un projet partagé et co-porté. Ce principe d'une école ouverte sur son territoire lui permet de bénéficier des ressources culturelles qu'elle contribue à faire advenir.

On pourrait citer de nombreux projets :

- lieux d'accueil de parents dans le cadre de l'opération « ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants »¹⁴ ;
- écoles en appui sur des médiathèques de quartier ;
- temps d'école ouverte¹⁵ et stages de remise à niveau pendant les congés scolaires¹⁶,
- centres de loisirs intégrés dans les bâtiments scolaires etc.

Ce principe s'accompagne d'une vigilance pour la programmation de l'équipement et suppose d'être bien maîtrisé dans son projet architectural. Le projet de fonctionnement de l'équipement doit être pensé très en amont pour nourrir la programmation puis le projet architectural. Cela vise à prévenir des conflits d'usage entre les différentes catégories d'utilisateurs.

L'article L. 212-15 du Code de l'éducation précise les conditions d'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures scolaires d'ouverture de l'école :

- « *Sous sa responsabilité et après avis du conseil d'administration ou d'école et, le cas échéant, accord de la collectivité propriétaire ou attributaire des bâtiments, en vertu des dispositions du présent titre, le maire peut utiliser les locaux et les équipements scolaires dans*

la commune pour l'organisation d'activités à caractère culturel, sportif, social ou socio-éducatif pendant les heures ou les périodes au cours desquelles ils ne sont pas utilisés pour les besoins de la formation initiale et continue. Ces activités doivent être compatibles avec la nature des installations, l'aménagement des locaux et le fonctionnement normal du service. Elles doivent également respecter les principes de neutralité et de laïcité.

- *La commune ou, le cas échéant, la collectivité propriétaire peut soumettre toute autorisation d'utilisation à la passation, entre son représentant, celui de l'école ou de l'établissement et la personne physique ou morale qui désire organiser des activités, d'une convention précisant notamment les obligations pesant sur l'organisateur en ce qui concerne l'application des règles de sécurité, ainsi que la prise en charge des responsabilités et de la réparation des dommages éventuels.*
- *À défaut de convention, la commune est responsable dans tous les cas des dommages éventuels, en dehors des cas où la responsabilité d'un tiers est établie.»*

14. Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants (OEPRE) portée par l'Éducation nationale et le ministère de l'intérieur.

15. Circulaire : http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=115286

16. Voir : http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=113759



© Pôle Mollère - Les Mureaux / Alice Collet - Anru

Retour d'expérience

PRU des Mureaux : la conception d'un pôle éducatif innovant, le Pôle Molière

Dans le cadre de l'intervention du PRU portant sur le secteur de la Vigne Blanche fortement ségrégué, la ville des Mureaux a conçu un équipement éducatif innovant, le pôle éducatif Molière. Celui-ci est issu du regroupement d'une école élémentaire et maternelle et d'un centre social. L'offre initiale a été élargie à d'autres services : accueil de la petite enfance (crèche), ludothèque, restaurant scolaire et café des parents, enseignement des langues et de l'informatique (laboratoire dédié) et activités associatives.

Le pôle Molière résulte de la volonté d'expérimenter un nouveau modèle d'équipement, intégrant dans un lieu unique les différents temps de l'enfant, afin de le prendre en charge dans sa globalité. L'ambition est aussi de créer un lieu de vie à l'échelle du quartier et de la ville, permettant d'élargir la fréquentation du quartier, en proposant une offre de services aux habitants de toute la commune et même au-delà.

Équipement original, le pôle Molière permet d'enrichir l'offre éducative à destination de la population du quartier et d'élargir la fréquentation du quartier aux habitants d'autres secteurs de la commune, avec l'ambition de renouveler son image.

Cette stratégie d'implantation d'une offre d'activité à rayonnement large se prolonge dans le choix et l'organisation des activités proposées sur le Pôle. Certaines activités culturelles et sportives destinées aux habitants de la commune ne sont proposées que sur le Pôle Molière. De même, l'accueil de loisir est organisé à l'échelle de l'ensemble de la ville pendant les vacances scolaires. Les enfants d'une même tranche d'âge sont regroupés sur un même établissement, pour favoriser la mixité des publics sur les temps extrascolaires et la fréquentation de l'ensemble de la ville par les habitants.



© Pôle Molière - Les Mureaux / Arnaud Spani - Ville des Mureaux



© Pôle Molière - Les Mureaux / Arnaud Spani - Ville des Mureaux



Repères sur les acteurs et les dispositifs partenariaux en matière scolaire et éducative

La mobilisation des acteurs des champs scolaires et éducatifs est essentielle pour piloter une stratégie scolaire et éducative dans les projets de renouvellement urbain. Aussi, cette partie contient des repères sur :

- *les missions et organisations des acteurs du champ scolaire et éducatif;*
- *les dispositifs partenariaux de l'éducation prioritaire et du volet éducatif du contrat de ville.*

Pour approfondir ces éléments, le cahier pratique propose en annexe des repères sur :

- *l'éducation prioritaire et le volet éducatif de la politique de la ville;*
- *les financements mobilisables pour les projets immobiliers et le fonctionnement des équipements scolaires;*
- *les compétences des acteurs scolaires;*
- *la répartition des rôles entre l'Éducation nationale et la commune pour le premier degré de statut public.*

1. Éducation nationale

L'Éducation nationale¹⁷ élabore les objectifs pédagogiques de l'enseignement et organise les moyens nécessaires pour leur mise en œuvre.

• Niveau national

On peut se référer aux textes qui encadrent le fonctionnement du système éducatif et aux éléments d'évaluation disponibles pour connaître le fonctionnement de l'Éducation nationale.

> Données de cadrage du système éducatif

L'ensemble de la réglementation est rassemblé dans le Code de l'éducation accessible sur le site : <https://www.legifrance.gouv.fr/>

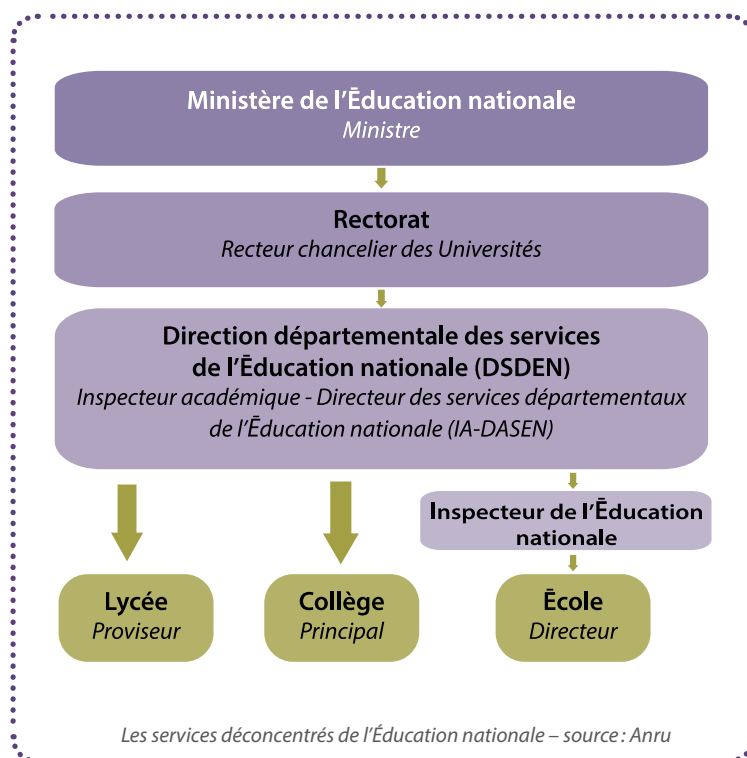
Le texte du socle commun de connaissances, de compétences et de culture et les textes des programmes fixent ce qui est attendu des élèves et des professeurs.

Les éléments de cadrage budgétaire de la mission enseignement scolaire sont disponibles dans la loi de finances.

En ce qui concerne l'éducation prioritaire, un référentiel indique les grandes directions de travail souhaitables pour une meilleure efficacité de l'action pédagogique¹⁸.

17. Voir : <http://www.education.gouv.fr>

18. *Un référentiel pour l'éducation prioritaire*. (2014): https://www.reseau-canope.fr/education-prioritaire/fileadmin/user_upload/user_upload/accueil/Referentiel_de_l_education_prioritaire.pdf



> Données d'évaluation du système éducatif

Les travaux de la DEPP (direction de l'évaluation de la prospective et de la performance), du Cnesco¹⁹ (Conseil national d'évaluation du système scolaire) et des inspections générales (inspection générale de l'Éducation nationale et inspection générale de l'administration de l'Éducation nationale) apportent des éléments sur le fonctionnement du système éducatif.

• Organisation déconcentrée

L'administration de l'Éducation nationale est présente dans chaque région et dans chaque département au travers des services déconcentrés du ministère de l'Éducation nationale.

Son organisation s'articule autour de 17 régions académiques, 30 académies et 97 directions des services départementaux de l'Éducation nationale.

> 17 Régions académiques

La région académique constitue l'échelon de mise en cohérence des politiques éducatives régionales, notamment pour les questions requérant une coordination avec la région ou le préfet de région dans les domaines suivants :

- formation professionnelle, apprentissage et orientation, lors de la vie professionnelle ;
- définition du schéma prévisionnel des formations des établissements publics d'enseignement du second degré (options et filières proposées) ;
- enseignement supérieur et recherche ;
- lutte contre le décrochage scolaire ;

19. Créé par la Loi de la refondation de l'école de 2013, le Cnesco a été installé en janvier 2014, afin d'assurer une évaluation scientifique et indépendante du système scolaire. Il est composé de chercheurs de haut niveau, de parlementaires et de membres du Conseil économique social et environnemental. Il produit des rapports d'évaluation du système scolaire, à l'aune de comparaisons internationales (voir ses principales références en annexe).

- service public numérique éducatif ;
- utilisation des fonds européens ;
- contribution aux contrats de plan État-Région.

> 30 académies

Circonscription administrative de référence de l'Éducation nationale, l'académie organise l'action éducatrice de la maternelle à l'université au sein des départements qui la constituent et exerce des compétences dans le domaine de l'enseignement privé sous contrat.

Elle est dirigée par un recteur d'académie qui, sous réserve des compétences du recteur de région académique, a pour missions de :

- veiller à l'application de toutes les dispositions législatives et réglementaires se rapportant à l'Éducation nationale ;
- définir la stratégie académique d'application de la politique éducative nationale ;
- assurer la gestion des personnels et des établissements et notamment l'affectation des personnels au sein des établissements ;
- développer des relations avec les autres services de l'État intervenant dans l'académie, les milieux politiques, économiques, socio-professionnels, notamment les collectivités territoriales ;
- mettre en œuvre le programme régional de formation conduit par le conseil régional ;
- rendre compte au ministre du fonctionnement du service public de l'Éducation nationale dans l'académie qu'il dirige ;
- assurer la sectorisation des lycées publics, en lien avec le conseil régional, affecter les élèves et assurer la gestion des dérogations aux niveaux des collèges et lycées.

Des services mobilisables dans les projets d'innovation, de numérique et de culture :

Deux services du rectorat d'académie peuvent être sollicités par les inspecteurs d'académie - directeurs académiques des services de l'Éducation nationale (IA-DASEN) en fonction des besoins du projet de renouvellement urbain sur les sujets d'innovation, de numérique et de culture :

- la CARDIE (cellule académique pour la recherche, le développement, l'innovation et l'expérimentation²⁰) pour des financements de soutien notamment au numérique, dans le cadre de co-financements avec le Fond Social Européen (FSE) et les collectivités locales ;
- l'atelier Canopé, réseau de création et d'accompagnement pédagogiques, qui porte des retours d'expériences sur les innovations et expérimentations à l'échelle académique.

> Département : Direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN)

L'inspecteur d'académie - directeur académique des services de l'Éducation nationale (IA-DASEN) est un adjoint du recteur d'académie et son représentant à l'échelon départemental.

Dans le cadre de l'organisation fonctionnelle et territoriale arrêtée, et par délégation du recteur d'académie, le directeur académique des services de l'Éducation nationale (DASEN) :

- dirige les services départementaux de l'Éducation nationale du département dans lequel il est nommé et représente le recteur dans ce département ;
- participe à la définition d'ensemble de la stratégie académique qui met en œuvre la politique éducative et pédagogique relative aux enseignements primaires et secondaires arrêtée par le ministre chargé de l'éducation ;

- met en œuvre, sous l'autorité du recteur d'académie, la stratégie académique organisant l'action éducative dans les écoles, les collèges, les lycées et les établissements d'éducation spéciale de son département ;
- peut se voir confier, également, la responsabilité de services interdépartementaux ou en charge de la mutualisation ;
- a un rôle de conseil des collectivités territoriales compétentes pour l'implantation des écoles et établissements et pour la sectorisation des écoles et collèges ;
- est compétent pour la répartition des emplois dans le cadre de la carte scolaire²¹ du second et du premier degré.

Le DASEN est le délégataire du recteur d'académie pour appliquer la stratégie académique et prendre l'ensemble des actes relatifs aux affaires des services placés sous son autorité, se rapportant à la mise en œuvre de la politique éducative relative aux enseignements primaires et secondaires, ainsi qu'aux établissements qui les dispensent et aux personnels qui y sont affectés.

Le DASEN peut être secondé par un directeur académique adjoint des services de l'Éducation nationale lorsque la démographie du département le justifie.

20. Rôle des CARDIE : voir <http://eduscol.education.fr/cid47240/conseillers-academiques-cardie.html>

21. Le terme de carte scolaire revêt une signification différente pour les collectivités locales et pour l'Éducation nationale :

- Pour les premières, elle désigne la politique de sectorisation, en vue de l'affectation des élèves. Elle est réalisée avec les conseils de l'IA-DASEN.

- pour la seconde, elle désigne la planification des ouvertures et fermetures de classes ou de divisions en fonction du nombre prévisionnel d'élèves au sein des écoles et des collèges.

Le DASEN est assisté d'inspecteurs de l'Éducation nationale (IEN²²) du premier degré, chargés de circonscriptions. Leur rôle est de veiller à la politique éducative dans les écoles, via l'évaluation des enseignants, mais aussi de participer à leur formation et d'assurer des missions de conseil et d'expertise auprès des directeurs d'école, à la demande du recteur d'académie. Dans ce cadre, et par délégation de l'IA-DASEN, les IEN apportent un rôle de conseil sur l'implantation des écoles et la carte scolaire au premier degré.

• **Établissement public local d'enseignement (EPL) du second degré**

Les collèges et lycées sont des EPLE dirigés par un chef d'établissement, représentant de l'entité administrative et président du conseil d'administration, composé de représentants du personnel, parents d'élèves, élèves, collectivités territoriales, administration et personnalités qualifiées.

Ils définissent et mettent en œuvre un projet d'établissement, qui exprime leurs choix pédagogiques et éducatifs pour la mise en œuvre des orientations et programmes nationaux comptenu du public accueilli.

Ce projet permet des initiatives pédagogiques et éducatives en termes d'organisation des classes et du temps scolaire, de dotations en heures d'enseignement, d'orientation, d'ouverture sur l'environnement etc.

Les collèges et les lycées sont financièrement autonomes : ils ont leur propre budget, voté par le CA et contrôlé par la collectivité territoriale, l'académie et le préfet. Ils disposent d'une certaine autonomie dans l'usage des moyens financiers et humains affectés par l'État (rémunération du personnel enseignant, dépenses pédagogiques) et la collectivité territoriale (fonctionnement).

Suite à la décentralisation, la gestion des bâtiments du second degré relève des collectivités territoriales, départements pour les collèges et régions pour les lycées :

- Une à deux fois par an, l'équipe de direction (chef d'établissement, adjoint de direction et adjoint gestionnaire) du collège ou du lycée reçoit l'ingénieur et le technicien de la collectivité (département ou région) en charge de l'établissement.
- Ils font le point sur l'avancée des travaux et revoient la programmation des travaux à venir. Ceux-ci font l'objet d'une hiérarchisation consensuelle afin de rentrer dans la planification budgétaire de la collectivité. Les travaux dont l'ampleur est conséquente ou qui posent des problèmes de sécurité sont réalisés durant les vacances scolaires, en dehors de la présence des publics.
- Au quotidien et selon les urgences, le chef d'établissement et son adjoint gestionnaire échangent avec le technicien de la collectivité pour trouver des solutions rapides à des problèmes plus ponctuels.

22. Rôle des IEN : <http://www.education.gouv.fr/cid1138/inspecteur-de-l-education-nationale.html>

• École du premier degré : écoles primaires (élémentaires et maternelles)

L'école primaire regroupe les niveaux maternelle et élémentaire : la maternelle accueille les enfants de la petite section (ou très petite section pour les moins de trois ans) à la grande section et l'élémentaire accueille les enfants du CP au CM2. Deux écoles peuvent être regroupées au sein d'un groupe scolaire. Il s'agit le plus souvent de deux écoles élémentaires ou d'une élémentaire et d'une maternelle. Une école polyvalente est un groupe scolaire avec un directeur unique, ce qui offre un avantage pour la continuité des parcours scolaires et l'affectation des élèves dans les classes.

Le conseil d'école est l'instance principale d'orientation du fonctionnement de l'école. C'est un organe de concertation institutionnelle doté de compétences décisionnelles. Il vote le règlement intérieur et le projet d'école. Il se réunit trimestriellement, en présence du directeur, du maire, de l'adjoint en charge des affaires scolaires, des professeurs, des représentants des parents d'élèves, du délégué départemental de l'Éducation nationale et de l'IEN de circonscription.

Le directeur d'école exerce des fonctions administratives et pédagogiques et représente l'institution auprès de la commune et des parents d'élèves. Par délégation de l'IEN de circonscription, il assure la responsabilité de l'organisation pédagogique au sein des classes. Il n'a pas de rapport hiérarchique avec les

enseignants et ne prend pas de décision qui engage l'Éducation nationale.

Les décisions pédagogiques font l'objet de discussions entre les membres de l'équipe pédagogique au sein du conseil des maîtres et des conseils de cycle. Le conseil des maîtres est compétent pour la répartition des classes et l'organisation pédagogique de l'école. Introduit par la loi d'orientation du 10 juillet 1989, le projet d'école définit les modalités de mise en œuvre des objectifs et programmes nationaux pour la réussite de tous les élèves et l'association des parents. Il est adopté pour une durée de trois à cinq ans, sur proposition de l'équipe pédagogique pour sa partie pédagogique et porte aussi sur le scolaire et le périscolaire.

Avec l'accord des autorités académiques, le projet d'école peut prévoir des expérimentations qui font l'objet d'une évaluation annuelle et peuvent porter sur l'enseignement des disciplines, l'organisation pédagogique des classes ou de l'école, la coopération avec les partenaires éducatifs, les échanges avec les établissements scolaires etc.

La gestion des bâtiments des écoles relevant des communes, les services communaux et la direction de l'école échangent pour planifier les travaux, qui ont souvent lieu durant les vacances scolaires. Les questions matérielles sont évoquées par les enseignants et les parents d'élèves lors des conseils d'école. L'organisation des périmètres scolaires du premier cycle et la politique de dérogations relèvent de la municipalité.



© École Simone Veil - Villiers-sur-Marne / Ville-de-Villiers-sur-Marne

• **Éducation prioritaire : moyens supplémentaires et dispositifs de coordination**²³

La politique d'éducation prioritaire a pour objectif de corriger l'impact des inégalités sociales et économiques sur la réussite scolaire par un renforcement de l'action pédagogique et éducative dans les établissements scolaires des territoires qui rencontrent les plus grandes difficultés sociales. L'éducation prioritaire repose sur des principes clairement affirmés.

> **Une priorité pédagogique**

C'est principalement dans le quotidien des pratiques pédagogiques et éducatives que se joue la réussite scolaire des élèves des milieux défavorisés. Aussi, une approche systémique et dans la continuité des parcours est essentielle. C'est l'esprit du référentiel de l'éducation prioritaire²⁴, qui offre aux personnels des repères fiables et organisés, issus de l'expertise des enseignants, de l'analyse de l'inspection générale de l'éducation nationale et de travaux de recherche.

> **Un soutien au travail en équipe et à la formation**

Les pratiques professionnelles doivent se construire collectivement pour répondre aux besoins des élèves et des personnels. Dans les REP +, les personnels sont mieux accompagnés et régulièrement formés :

- Les obligations de service des enseignants du premier et du second degré sont modifiées afin de tenir compte du temps à consacrer au travail en équipe, à la prise en charge des besoins particuliers des élèves et des relations avec les parents.

- Le temps enseignant est organisé différemment grâce à une pondération dans le second degré et à dix-huit demi-journées remplacées dans le premier degré. Trois décrets précisent l'évolution des obligations de service des enseignants exerçant en REP+.

- Pour soutenir les enseignants et accompagner les temps de travail collectif et de formation, des formateurs ayant bénéficié d'une formation nationale interviennent aux côtés des équipes des REP+. Organisés en équipes ressources pour l'éducation prioritaire, ils participent à la reconstitution des forces de formation des académies.

> **Un pilotage renforcé des projets d'établissement**

- Le réseau d'établissements relevant de l'éducation prioritaire dispose d'un comité de pilotage qui porte un « projet de réseau », fondé sur le référentiel de l'éducation prioritaire. Il est composé de pilotes (principal, inspecteur de l'Éducation nationale, inspecteurs d'académie, inspecteurs pédagogiques régionaux référents) assistés d'un coordonnateur, des directeurs d'école, du conseiller principal d'éducation et d'enseignants.

- Les partenaires du réseau participent au comité de pilotage. Il s'agit de la commune, du conseil départemental du délégué du préfet, du coordonnateur du programme de réussite éducative le cas échéant et d'autres acteurs en fonction des situations locales.

Il paraît pertinent que la direction du projet de renouvellement urbain soit associée au réseau et impliquée au cas par cas, en fonction des besoins, aux comités de pilotage des réseaux.

23. Voir annexe 3. « *Les grandes étapes de l'éducation prioritaire et du volet éducation de la politique de la ville* ».

24. Un référentiel pour l'éducation prioritaire. *Refonder l'éducation prioritaire*. janvier 2014

- Le coordonnateur du réseau d'éducation prioritaire reçoit une lettre de mission. Il a pour rôle de coordonner la mise en œuvre du projet de réseau entre le collège et les écoles du réseau. Il a vocation à intervenir pour les deux degrés d'enseignement et à assurer une interface avec tous les partenaires du réseau, sous l'autorité des pilotes.

> Moyens des dispositifs d'éducation prioritaires dans les écoles (maternelle, élémentaire et primaire)

- dispositif « Plus de maîtres que de classes »;
- dédoublement des classes CP-CE1 depuis la rentrée 2017;
- temps de formation et de concertation renforcé en REP+;
- décharge horaire pour les directeurs;
- scolarisation des moins de 3 ans²⁵;
- accompagnement éducatif pour l'aide aux devoirs et des temps d'activités culturelles, sportives et linguistiques;
- personnel infirmier et social en plus.

> Moyens des dispositifs d'éducation prioritaires dans les collèges

- pondération des temps d'enseignement en REP+ pour renforcer les temps de concertation et de formation;
- formation sur site;
- accompagnement continu jusqu'à 16h30 pour les 6^{ème}, remplacé depuis la rentrée 2017 par le dispositif « Devoirs Faits » pour les élèves volontaires de la 6^{ème} à la 3^{ème};
- accompagnement éducatif pour des activités culturelles, sportives ou linguistiques;
- personnel infirmier et social en plus.

25. Dès 1997, un rapport de l'inspection générale « *Les déterminants de la réussite scolaire en ZEP* » met en avant la scolarisation précoce en maternelle comme facteur concourant à la réussite scolaire, par son effet stimulant sur les conditions de socialisation et d'apprentissage de la langue. En 2014, la création de très petites sections devient une priorité nationale. Un objectif de 50% d'enfants de moins de trois ans scolarisés est fixé par le Comité interministériel à l'égalité et à la citoyenneté (CIEC) du 6 mars 2015 dans les territoires d'éducation prioritaire.

2. Communes et EPCI

Les communes assurent financièrement les dépenses immobilières relatives à l'enseignement du premier degré et au fonctionnement des établissements (fourniture, restauration scolaire).

Elles assurent la construction, la réhabilitation et la gestion (entretien, maintenance, petite qualification) des établissements scolaires du premier degré ainsi que la rémunération des personnels techniciens, ouvriers et de service qui y travaillent.

Elles ont la responsabilité de la sectorisation des écoles et de l'affectation des élèves (carte scolaire, inscriptions, gestion des dérogations).

Elles ont un rôle croissant dans la politique éducative de leur territoire dans le cadre :

- de plans éducatifs locaux, qui visent à organiser et mettre en cohérence l'offre scolaire, périscolaire et socio-culturelle;
- d'actions contribuant à la réussite éducative et à l'éducation dans les QPV.

Compte tenu de leur intervention croissante en matière d'éducation, les communes et les EPCI se sont fédérés dans le cadre de réseaux nationaux :

- RFVE (Réseau Français des Villes Éducatrices)²⁶; qui réunit des élus en charge de l'éducation);
- ANDEV (Association Nationale des Directeurs de l'Éducation des Villes)²⁷.

• Missions

- Implantation et sectorisation des écoles;
- inscription, affectation des élèves et gestion des dérogations;
- construction, extension, grosses réparations, maintenance, entretien courant et fonctionnement des écoles du premier degré;

- restauration scolaire des écoles du premier degré;
- mise en place et financement des Temps d'activité périscolaire (TAP);
- recrutement, formation et rémunération des animateurs périscolaires;
- recrutement, formation et rémunération des ATSEM (Agent territorial spécialisé des écoles maternelles).

• Organisation

- Directions de l'éducation / de l'enfance / de la vie scolaire, qui travaillent en lien avec les directions et services de la vie sportive, associative, culturelle, de la jeunesse;
- Directions de la politique de la ville, qui portent le volet éducatif du contrat de ville.

• Dispositifs locaux en matière scolaire et d'éducation pilotés par les communes

À côté des dispositifs liés à l'éducation prioritaire de l'Éducation nationale, les communes pilotent des projets éducatifs locaux et le volet éducatif des contrats de ville.

> Contrat éducatif local (CEL)

Ce contrat est un outil au service du projet éducatif local (PEL) dans lequel sont impliqués les principaux acteurs éducatifs du territoire (élus et services de la collectivité locale, établissements et institutions scolaires, secteur associatif, institutions partenaires etc.).

Les PEL et CEL organisent les ressources scolaires et périscolaires sur le territoire de la commune et/ou de l'EPCI. L'objectif est de garantir la continuité éducative entre les projets des écoles et des établissements du second degré et les activités proposées en dehors du temps scolaire.

. 26. www.rfve.fr

. 27. www.andev.fr

> **Projet éducatif de territoire (PEDT) (article D. 521-12 du Code de l'éducation)**

Intégré à la loi de refondation de l'école et à la réforme des rythmes scolaires de 2013²⁸, le projet éducatif de territoire propose un cadre contractuel pour organiser et mettre en cohérence les temps d'activités périscolaires (TAP) avec les activités scolaires.

Dans la continuité du PEL, le PEDT vise à susciter un élargissement des activités périscolaires et extrascolaires et mettre en cohérence l'offre éducative existante, dans l'intérêt de l'enfant.

Le PEDT est un outil de collaboration locale rassemblant l'ensemble des acteurs éducatifs pour proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école. Il organise ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

> **Volet éducatif du contrat de ville**

Il définit les orientations de la politique éducative sur les QPV, notamment en matière de réussite éducative et de lutte contre les inégalités scolaires, en lien avec le CEL et le PEL.

Le programme phare du volet éducatif du contrat de ville est le programme de réussite éducative (PRE) piloté par un établissement public (CCAS, CIAS, caisse des écoles) ou l'intercommunalité.

L'instruction conjointe aux ministères chargés de la ville et de l'éducation du 28 novembre 2014 insiste sur l'intégration des enjeux d'éducation dans les contrats de ville. Elle précise les domaines de coopération et les méthodes pour favoriser la synergie entre les acteurs au plan local.

28. La loi du 8 juin 2013 supprime la semaine de 4 jours introduite en 2008 et répartit les 24 heures de cours hebdomadaires sur 9 demi-journées, accompagnées de temps d'activités périscolaires (TAP), dont les communes ont la charge. Pour mettre en cohérence ces TAP avec les temps scolaires, les communes élaborent un PEDT avec leurs partenaires éducatifs, sur la base duquel des dotations d'État sont octroyées. Depuis 2017, l'assouplissement de la réforme permet de revenir à la semaine de 4 jours, option choisie par 43% des communes à la rentrée 2017. Cette situation est probablement amenée à évoluer.



© HautePierre - Strasbourg / Ville de Strasbourg

Zoom sur le Programme de réussite éducative (PRE)

La réussite éducative requiert une approche individualisée et globale de l'enfant et du jeune scolarisé dans son environnement social, culturel, familial et territorial. Pour atteindre cet objectif, la communauté éducative se fonde sur un projet partagé, inscrit dans le contrat de ville et porté par un établissement public (Caisse des écoles, CCAS, etc.) : le projet local de réussite éducative.

Au niveau national, le PRE est piloté par le CGET. Il mobilise plus de 70 millions d'euros de crédits de l'État, en concertation avec le ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse.

Les PRE sont structurés autour d'une ou de plusieurs équipe(s) pluridisciplinaire(s). Au bénéfice d'enfants et adolescents dont les difficultés ont été repérées, ces équipes interviennent sur la conception et l'accompagnement de parcours individualisés, selon une approche globale et en liaison constante avec les familles.

Les actions visent à surmonter ou atténuer les obstacles sociaux, familiaux, psychologiques ou sanitaires qui s'opposent à la réussite scolaire et éducative du jeune concerné. Pour cela, les PRE s'appuient sur un partenariat avec tous les acteurs éducatifs et sociaux à l'échelle locale, Éducation nationale en particulier, et par exemple des protocoles de travail interinstitutionnels.

La réussite éducative s'appuie sur une large mobilisation interministérielle à l'échelle nationale et de multiples acteurs locaux (collectivités territoriales, associations d'éducation populaire, Caisses d'allocations familiales, etc.) mettant en place des parcours éducatifs individualisés.

Le programme permet d'animer 540 dispositifs sur le territoire national au bénéfice des enfants et des jeunes des QPV, en lien étroit avec les établissements de l'éducation prioritaire, en particulier.



© École Les géraniums – Lyon La Duchère / Laurence Danière - Mission La Duchère Lyon

3. Conseil départemental

Depuis les lois de décentralisation, les départements prennent en charge les dépenses immobilières relatives à l'enseignement dans les collèges et d'autres dépenses de fonctionnement (restauration scolaire).

Ils assurent la construction, la réhabilitation et la gestion (entretien, maintenance, petite qualification) des collèges et la rémunération des personnels techniciens, ouvriers et de service qui y travaillent.

• Mission

- implantation et sectorisation des collèges publics;
- construction, extension, grosses réparations, maintenance et entretien courant des collèges publics, gérés par des fonctionnaires territoriaux (ingénieurs et techniciens);
- participation au conseil d'administration des collèges publics qui valide le projet d'établissement;
- restauration scolaire dans les collèges publics et hébergement le cas échéant;
- dotation de fonctionnement des collèges;
- équipement des collèges, notamment en matière numérique (câblage et équipement).

• Organisation

Chaque conseil départemental a une direction de l'éducation qui travaille sur ses compétences obligatoires en matière d'éducation et sur les orientations pédagogiques qu'il souhaite donner à la politique éducative en faveur des collégiens, et au-delà. Les conseils départementaux ont également compétence sur la prévention et sur la protection de l'enfance.

Au collège, l'IA-DASEN est compétent pour l'affectation des élèves et pour la politique de dérogations. Aussi, il peut être pertinent de développer des projets donnant de la cohérence à l'action éducative concertée au plan local.

4. Conseil régional

Depuis les lois de décentralisation, les régions prennent en charge les dépenses immobilières relatives à l'enseignement dans les lycées et d'autres dépenses de fonctionnement (restauration scolaire).

Elles assurent la construction, la réhabilitation et la gestion (entretien, maintenance, petite qualification) des lycées ainsi que la rémunération des personnels techniciens, ouvriers et de service qui y travaillent, dont le chef de travaux.

• Mission

- implantation et sectorisation des lycées publics, avec le recteur d'académie;
- construction, extension, grosses réparations, maintenance et entretien courant des lycées publics, gérés par des fonctionnaires territoriaux (ingénieurs et techniciens);
- participation au conseil d'administration des lycées publics qui valide le projet d'établissement;
- restauration scolaire dans les lycées;
- équipement des lycées, notamment en matière numérique (câblage et équipement);
- dotation de fonctionnement des lycées.

• Organisation

Chaque conseil régional a une direction des lycées, qui travaille sur ses compétences obligatoires en matière d'éducation et sur les orientations pédagogiques qu'il souhaite donner à la politique éducative en direction des lycéens, et au-delà.

En effet, les régions sont également engagées sur la formation professionnelle, l'apprentissage et l'enseignement supérieur.

Au lycée, le recteur d'académie est compétent pour l'affectation des élèves et pour la politique de dérogations.

5. Représentants des parents d'élèves

Les représentants de parents d'élèves participent aux conseils d'école dans le premier degré et aux conseils de classe et d'administration dans le second degré.

En tant que membres à part entière de la communauté éducative, le rôle et la place des parents d'élèves sont reconnus. Leurs droits sont garantis par des dispositions réglementaires énoncées dans le Code de l'éducation.



© École Albert Camus - Villiers-sur-Marne / Ville de Villiers-sur-Marne



Élaborer une stratégie scolaire et éducative dans les PRU : enjeux et recommandations

Le caractère déterminant de l'école pour la réussite des PRU fait consensus pour les partenaires de l'Anru. En conséquence, l'Agence est attentive à l'intégration des questions scolaires et éducatives dans la stratégie de renouvellement urbain.

Corollairement, l'importance des PRU et leur impact sur les conditions du travail pédagogique n'échappent pas aux acteurs de l'éducation. L'amélioration de l'insertion urbaine, de l'offre d'habitat et la diversification fonctionnelle des quartiers font évoluer leur image et contribuent à enrayer les mécanismes ségrégatifs. Elles visent à réduire les inégalités territoriales et permettent de développer la mixité scolaire. Les interventions sur les équipements scolaires et le développement de l'accueil des plus jeunes et de leurs familles améliorent l'offre éducative.

Aussi, l'école doit être pensée comme à la fois pleinement contributrice et bénéficiaire de la démarche de renouvellement urbain, ce qui suppose :

- *un travail en mode projet entre les acteurs locaux du renouvellement urbain, de la politique de la ville et de l'Éducation nationale dès la phase de maturation du projet ;*
- *l'intégration de la question scolaire et éducative, en phase protocole, comme composante du diagnostic préalable au projet ;*
- *l'élaboration d'une stratégie scolaire et éducative et sa déclinaison en opérations physiques et actions d'accompagnement pour la réussite scolaire dans la convention pluriannuelle de renouvellement urbain, au stade de la contractualisation avec l'Anru.*

Les interventions de l'Anru sur les équipements publics de proximité sont priorisées sur les équipements scolaires, dans une perspective de qualité du cadre bâti et du contenu éducatif pour les élèves et familles qui résident ou souhaiteraient s'installer dans le quartier.

1. Ambitions du NPNRU et questions scolaires et éducatives

La qualité et l'attractivité de l'offre scolaire : un facteur de réussite des PRU

Le NPNRU concourt à la réalisation des objectifs de la politique de la ville : assurer l'égalité entre les territoires, réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et améliorer les conditions de vie de leurs habitants. Les projets du NPNRU s'inscrivent pour ce faire dans le cadre fixé par les contrats de ville.

• Le règlement général de l'Anru (RGA)

Le RGA relatif au NPNRU souligne plusieurs enjeux liés à la programmation des équipements publics :

- « *Le programme habitat, les services et équipements projetés (sociaux, scolaires etc.) [...] (qui) doivent répondre aux besoins identifiés et aux ambitions d'attractivité fixées dans le contrat de ville.* »

L'intervention sur l'offre scolaire et éducative doit être cohérente avec la stratégie de renouvellement urbain, notamment en matière d'ouverture et de désenclavement du quartier, de requalification et de diversification de l'offre d'habitat et de peuplement, pour une meilleure mixité sociale.

- « *Plusieurs enjeux font l'objet d'une vigilance toute particulière de l'Agence : le projet de fonctionnement des équipements, notamment scolaires et périscolaires, la politique de réussite scolaire (plus particulièrement relative au collège) [...].* »

L'Agence et ses partenaires sont attentifs à l'articulation entre projet immobilier et projet pédagogique des écoles et établissements scolaires, et à leur secteur de rayonnement (carte scolaire). L'amélioration de l'offre scolaire et éducative doit s'inscrire dans une politique globale de réussite scolaire et

éducative, portée par les acteurs locaux du champ scolaire et éducatif, notamment dans le cadre des réseaux d'éducation prioritaire et dans le volet éducatif du contrat de ville.

Reprenant les ambitions du RGA relatif au NPNRU, les partenaires du conseil d'administration de l'Agence ont inscrit l'attractivité de l'offre scolaire dans les critères d'appréciation et les facteurs de réussite des projets de renouvellement urbain.

• Convention pluriannuelle de renouvellement urbain²⁹

L'article 3 de la convention pluriannuelle type de renouvellement urbain précise que :

- « *Une attention particulière est portée à l'attractivité de l'offre scolaire dans le projet de renouvellement urbain, qui suppose notamment d'articuler l'intervention sur le bâti scolaire et la stratégie éducative locale.*
- *Au titre de la qualité du projet de renouvellement urbain, plusieurs enjeux liés à la programmation de l'offre d'équipements scolaires doivent être traités :*
 - *la cohérence entre la stratégie de renouvellement urbain poursuivie, notamment en matière d'ouverture et de désenclavement du quartier, de requalification et de diversification de l'offre d'habitat et d'intervention sur l'offre scolaire et périscolaire ;*

29. Convention pluriannuelle type de renouvellement urbain validée par le CA du 30 novembre 2017 et actualisée en date du 15 octobre 2018 suite à la publication du nouveau RGA NPNRU le 7 juillet 2018 et à la signature de la convention tripartite État-Anru-Action Logement du 11 juillet 2018.

- un travail sur la fréquentation attendue des établissements scolaires et la mixité des publics en lien avec la carte scolaire;
- l'articulation entre le projet immobilier et le projet pédagogique des établissements scolaires, et entre ces projets et les dispositifs éducatifs locaux;
- l'intégration des interventions sur l'offre scolaire dans une concertation sur la politique locale de réussite scolaire et éducative.»

Dans l'instruction des projets relatifs au NPNRU, l'Agence et ses partenaires examinent la stratégie scolaire et éducative et les projets immobiliers des équipements scolaires à la lumière de ces orientations.

Ils sont attentifs à la cohérence du projet de renouvellement urbain avec les orientations du contrat de ville, et notamment son volet éducatif, et à l'implication des acteurs du champ scolaire et éducatif dans l'élaboration et la mise en œuvre des projets.

Conditions d'intervention de l'Anru sur les équipements scolaires et éducatifs

Selon le RGA relatif au NPNRU, « l'Agence accorde des subventions aux opérations de création et d'extension d'équipements publics ou collectifs de proximité, bénéficiant principalement aux habitants des quartiers faisant l'objet d'une convention pluriannuelle de renouvellement urbain ».

- Les simples travaux de remise en état ou de petite rénovation ne sont pas financés ou « à titre exceptionnel » et, de manière privilégiée, par la mobilisation des financements des collectivités territoriales compétentes.

Cette disposition a deux conséquences :

- Les investissements de l'Anru en matière d'équipements scolaires sont consacrés prioritairement à des opérations d'ampleur visant la démolition/création et l'extension d'équipements existants, en priorité des écoles.

Ces orientations apportent un infléchissement pour l'intervention du NPNRU sur l'offre scolaire par rapport au PNRU, en concentrant les moyens financiers sur les opérations d'investissement les plus ambitieuses. Elles soulignent l'enjeu d'un véritable effet levier pour l'action de l'Anru sur les équipements scolaires, en complément du financement des collectivités territoriales.



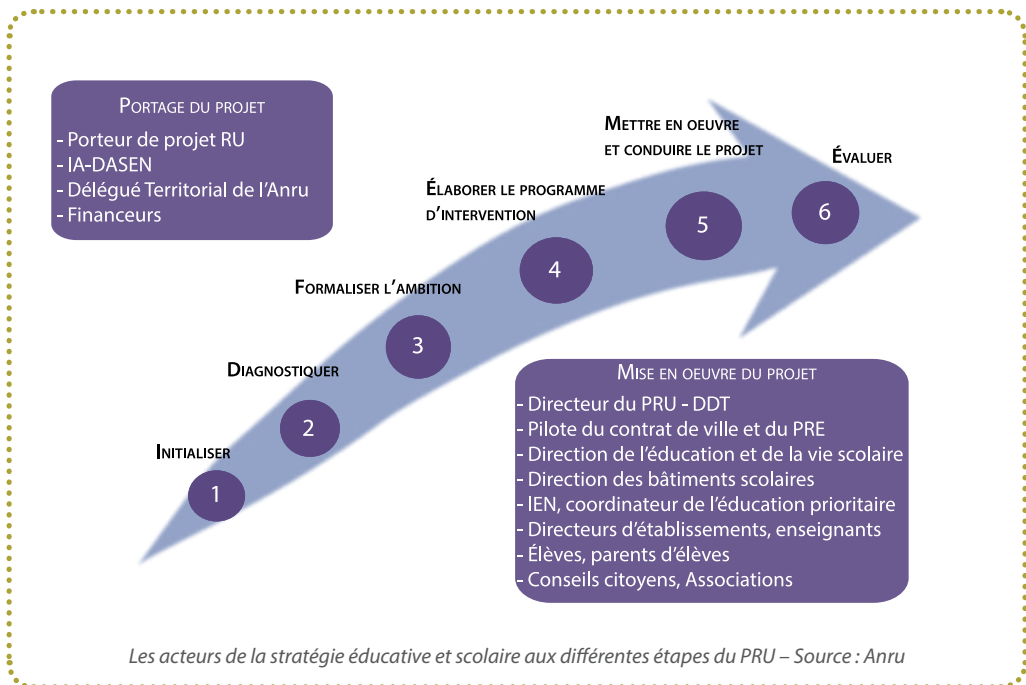
2. Associer les acteurs des champs scolaires et éducatifs dans une démarche « en mode projet »

L'élaboration d'une stratégie scolaire et éducative dans le PRU suppose d'associer la diversité des acteurs concernés dans une démarche « en mode projet ». Celle-ci est essentielle étant donné l'étendue des sphères concernées (éducation, aménagement, politique de la ville, gestion des bâtiments, etc.).

L'association des acteurs du champ scolaire et éducatif est initiée par le porteur du PRU, avec l'appui du préfet de département, en tant que délégué territorial de l'Anru dans les territoires. Il mobilise en premier lieu l'inspecteur d'académie-directeur académique des services de l'Éducation nationale (IA-DASEN), qui représente l'Éducation nationale dans le département et doit être associé au plus tôt au projet de renouvellement urbain.

Il s'agit de mobiliser les acteurs :

- des champs scolaire, périscolaire et éducatif pour construire une vision consolidée des besoins et enjeux sur le quartier et élaborer une stratégie globale mobilisant les différents leviers de la qualité et de l'attractivité de l'offre scolaire et éducative ;
- au bon niveau hiérarchique de représentation et d'engagement de leur institution. La sollicitation des acteurs au bon niveau facilite leur implication dans le diagnostic, leur positionnement dans les orientations stratégiques et l'anticipation des actions d'accompagnement nécessaires à la mise en œuvre du projet ;
- aux différentes phases³⁰ de conception et de conduite du projet de renouvellement urbain, depuis son initialisation jusqu'à sa mise en œuvre et son évaluation.





- 30. Sur chaque quartier, le projet de renouvellement urbain (PRU) se déploie en plusieurs phases :
- **Une phase de maturation**, qui vise à approfondir le contexte, les enjeux et les dynamiques du quartier en renouvellement urbain, mobiliser l'ensemble des maîtres d'ouvrages et acteurs concernés par le projet, arbitrer les priorités et préciser les enjeux à approfondir pour le conventionnement. Elle se concrétise par la signature d'un protocole de préfiguration du projet, qui identifie des études stratégiques et techniques à engager et, le cas échéant, des opérations pré-conventionnées.
- **Une phase de conventionnement**, qui explicite l'ambition et la stratégie d'intervention pour le renouvellement urbain du quartier et précise les opérations (relogement, démolitions, aménagement, restructuration et requalification, constructions neuves etc.) pour lesquelles les concours financiers de l'Anru sont programmés, à côté de ceux des maîtres d'ouvrage concernés par le projet. Cette phase se concrétise par la signature d'une convention pluriannuelle de renouvellement urbain, entre l'EPCI porteur du projet, l'ensemble des maîtres d'ouvrage concernés (communes, organismes HLM, etc.), le préfet de département, Action Logement Services, Foncière Logement, l'Anru et les partenaires associés, dont la Caisse des Dépôts, le conseil départemental et le conseil régional. Cette convention détaille dans son article 3 les facteurs de réussite du projet, qui portent notamment sur l'attractivité de l'offre scolaire.
- **Une phase de mise en œuvre du projet**, où l'ensemble des opérations sont réalisées par chacun des maîtres d'ouvrage concernés, sous le pilotage d'ensemble de l'EPCI porteur du projet.
- **L'ensemble de ces étapes est piloté par l'EPCI porteur du projet**, qui est garant de l'ambition et de la cohérence d'ensemble du projet, avec l'accompagnement de la délégation territoriale de l'Anru et de l'Anru.

Nous présentons ci-après des recommandations pour solliciter les services de la collectivité locale, l'Éducation nationale, les conseils départementaux et régionaux et les représentants des parents d'élèves et des habitants, dans le PRU.

Collectivité locale porteuse du projet (EPCI et ville)

Le diagnostic, l'élaboration de la stratégie scolaire et éducative et sa mise en œuvre dans le PRU associent les services des collectivités en charge de :

- l'éducation, la vie scolaire, la restauration scolaire et le périscolaire pour apprécier la fréquentation et le fonctionnement des établissements du premier degré aux différents temps scolaire, périscolaire et de restauration, la continuité des activités et la coordination entre les intervenants, les besoins de réhabilitation et de restructuration du bâti, compte tenu du fonctionnement actuel, des projections démographiques et des besoins liés à l'éducation prioritaire (établissements en REP/REP+) et à l'ambition de mixité scolaire visée par le PRU ;
- la gestion des bâtiments publics pour apprécier les besoins techniques de réhabilitation et de restructuration, définir les orientations des travaux à programmer et formuler des recommandations pour la programmation et la conception des projets architecturaux ;
- la mise en œuvre du contrat de ville et du Programme de réussite éducative (PRE) pour analyser les caractéristiques et les besoins des enfants et de leurs familles, la continuité de l'offre éducative sur le quartier (accueil de la petite enfance, activités périscolaires, extrascolaires, socio-culturelles et sportives, orientation et insertion professionnelle etc.), l'impact et les orientations du PRE dans la prise en charge des élèves et de leurs familles, la gestion des élèves décrocheurs et le lien entre les intervenants (équipes enseignantes, périscolaires, acteurs associatifs, parents d'élèves, représentants d'habitants, etc.) ;
- l'animation culturelle, sportive, en matière d'orientation et d'insertion professionnelle des jeunes, etc. pour mettre à plat les besoins et enjeux en matière d'offre d'activité, d'accueil des publics, de coordination entre intervenants et de parcours éducatifs sur le quartier.



Éducation nationale

Le diagnostic, l'élaboration de la stratégie scolaire et éducative et sa mise en œuvre dans le PRU associent :

- Le DASEN qui s'appuie sur les services de l'inspection académique pour approfondir les enjeux sur l'offre scolaire et éducative et les arbitrages stratégiques à opérer dans le PRU : analyse de la fréquentation, des résultats et du fonctionnement des écoles et des établissements du second degré concernés par le PRU, analyse des scénarii d'évolution prospective des effectifs scolaires et réponses à anticiper, orientations envisageables pour le projet pédagogique et l'amélioration du fonctionnement des établissements concernés, évolutions de la carte scolaire à envisager, scénarios de démolition, création, relocalisation, restructuration des établissements scolaires etc. Le DASEN informe le recteur qui peut, le cas échéant, déléguer l'ingénieur de l'équipement, conseiller technique.
- Les pilotes du comité de pilotage du réseau d'éducation prioritaire (REP+ ou REP) et toute autre personne désignée par le DASEN pour suivre le PRU localement, analyser le fonctionnement des établissements et les besoins d'adaptation des bâtiments aux besoins pédagogiques et aux priorités nationales de l'éducation prioritaire (scolarisation des moins de trois ans, dédoublement des classes de CP et CE1 en REP+ et REP).
- Les inspecteurs de l'Éducation nationale, les principaux de collèges et le cas échéant les proviseurs de lycée pour participer au diagnostic de l'offre scolaire, à la programmation et à la conception des équipements neufs ou restructurés et engager des actions d'amélioration de leur fonctionnement (climat scolaire, etc.) :
 - proviseurs pour les lycées et principaux pour les collèges qui apprécient la meilleure manière d'associer leurs équipes au projet ;
 - inspecteurs de l'Éducation nationale (IEN) de la circonscription pour les écoles, qui définissent la meilleure manière d'associer les directeurs d'école et les enseignants.

Retour d'expérience

PRU de La Seyne-sur-Mer : mobilisation des acteurs locaux de l'Éducation nationale et des associations

Les acteurs locaux de l'Éducation nationale et les associations ont été mobilisés dans le PRU du quartier Berthe à La Seyne-sur-Mer.

L'Inspectrice de circonscription de l'Éducation nationale (IEN) a été associée aux étapes d'élaboration et de mise en œuvre du PRU. Par délégation de l'IEN, les directeurs d'écoles et les équipes enseignantes ont été mobilisés plus spécifiquement pour adapter le projet architectural aux besoins pédagogiques et aux contraintes des activités scolaires. Sur les 2 groupes scolaires reconfigurés, des locaux destinés à des activités associatives ont été réalisés pour offrir une offre éducative complète et attractive.

Ces temps de calage du projet ont permis aux acteurs associatifs et aux personnels de l'Éducation nationale de trouver des solutions de partage et d'utilisation conjointe des espaces, dans un objectif de prise en charge optimale des enfants.

Conseil départemental et conseil régional

Le diagnostic, l'élaboration de la stratégie scolaire et éducative et sa mise en œuvre dans le PRU associent :

- le conseiller départemental ou régional siégeant au conseil d'administration des collèges ou des lycées pour identifier les priorités sur les établissements scolaires du second degré dans le quartier et/ou concernés par le projet de renouvellement urbain, partager les enjeux de fonctionnement

et définir des orientations en termes d'évolution du bâti, de secteur scolaire et de contenu éducatif ;

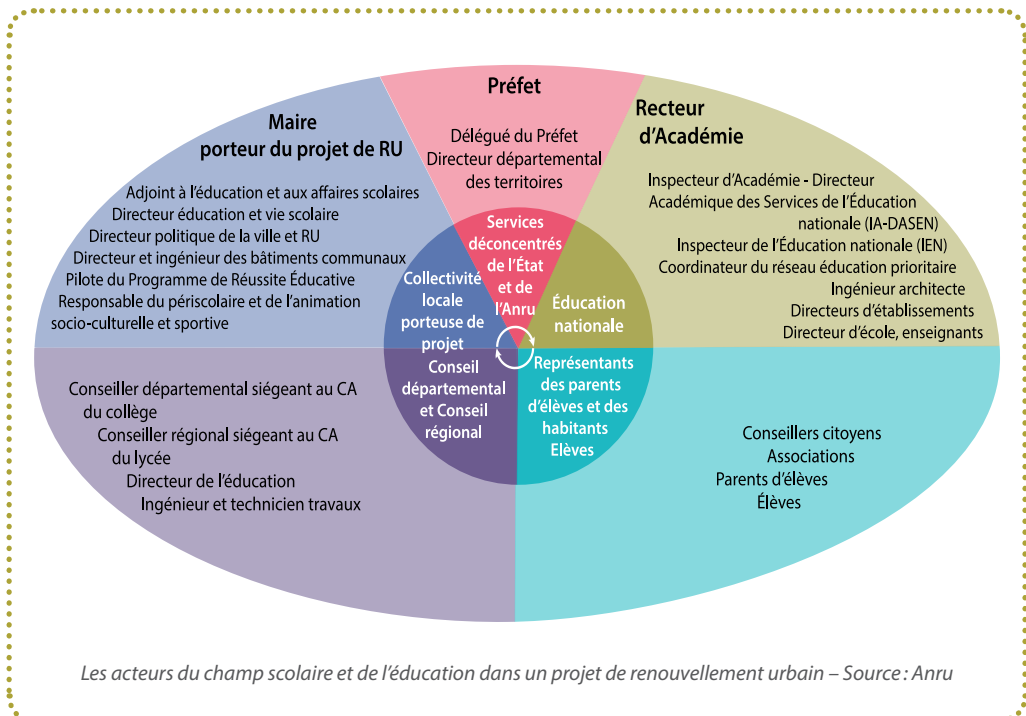
- l'ingénieur et technicien en charge du suivi technique et de la programmation des travaux sur les établissements du second degré pour évaluer les besoins de réhabilitation et d'adaptation du cadre bâti et les travaux identifiés et/ou programmés.

Représentants des parents d'élèves et des habitants

Le diagnostic, l'élaboration de la stratégie scolaire et éducative et sa mise en œuvre dans le PRU associent :

- les représentants des parents d'élèves, mobilisés via les directeurs d'établissements ;

- des parents volontaires sollicités pour des entretiens et groupes de travail qui permettent de donner la parole aux parents non élus ;
- les représentants des conseillers citoyens.



Recommandations pour mobiliser les acteurs en « mode projet »

La mobilisation des acteurs de l'éducation est essentielle dès le départ et tout au long de l'élaboration et de la mise en œuvre du PRU.

Étant donné la temporalité du projet et la diversité des cultures professionnelles concernées, elle ne va pas de soi et s'accompagne de points de vigilance.

> Interconnaissance des acteurs

Il est important de développer une confiance mutuelle au sein de l'équipe projet. Cela suppose de clarifier les missions de chaque institution, le rôle et les responsabilités de chacun.

La direction du PRU doit être attentive à préciser les finalités, les invariants, les contraintes opérationnelles et le calendrier du projet.

Pendant la mise en œuvre du projet, les nouveaux arrivants doivent être acculturés à la dynamique, pour faciliter leur intégration dans l'équipe projet.

> Culture partagée du "mode projet"

Il convient d'expliciter la transversalité que le « mode projet » suppose au sein de chaque institution, son caractère ouvert et itératif et son nécessaire pilotage au travers d'indicateurs de suivi et d'évaluation.

Les acteurs mobilisés dans le projet doivent être clairement mandatés pour favoriser son avancement et sa mise en œuvre.

L'élaboration d'une feuille de route prévisionnelle (objectifs, étapes, planning etc.) par la direction du PRU permet de rendre lisible le niveau d'implication attendu. Elle facilite la mobilisation du bon niveau hiérarchique au sein de chaque institution et le processus de validation interne des différentes étapes.

Les institutions concernées doivent dégager les moyens nécessaires pour l'implication de leurs représentants dans la démarche projet.

Elles doivent veiller à leur déléguer des responsabilités claires pour leur permettre de s'engager et de solliciter les arbitrages internes nécessaires. Cela pose la question de la valorisation de leur participation à la démarche projet dans leur parcours professionnel.

> Poursuite de la dynamique projet après le PRU

Après la mise en œuvre du PRU, il est important de conserver une dynamique collective sur les enjeux scolaires et éducatifs. Celle-ci permet de suivre dans le temps l'impact des actions engagées, mettre en place des mesures complémentaires et correctives le cas échéant et poursuivre la mobilisation dans la durée autour de l'attractivité de l'offre scolaire et éducative.

Retour d'expérience

PRU de la La Seyne-sur-Mer : poursuivre le travail sur le projet éducatif

La question scolaire et éducative est un axe prioritaire du plan stratégique local (PSL) de La Seyne-sur-Mer. Celui-ci vise à définir des orientations prioritaires en matière scolaire et éducative sur le quartier Berthe qui a fait l'objet du PRU et à construire une vision prospective à moyen-long terme de la démographie scolaire sur le quartier et à l'échelle de la ville.

Le PSL est initié par un bilan de l'évolution de la démographie scolaire des écoles du quartier, depuis leur rénovation et la livraison de programmes de logements privés sur ses franges.

Le bilan permettra d'analyser les stratégies scolaires et éducatives des familles, d'évaluer l'offre scolaire et périscolaire des écoles du quartier et des alentours et de poser la question de la mixité scolaire.

© École Lucie Aubrac - La Seyne-sur-Mer / François Laï - Pascal Scatena photographes / Ville de La Seyne-sur-Mer



Cette réflexion viendra nourrir la compréhension des effets de la révision de la carte scolaire engagée en 2017 par la ville, qui devra être affinée courant 2019. La ville connaît une évolution démographique importante qui impacte chaque année ses effectifs scolaires. Elle continue à ajuster les secteurs scolaires et cherche à utiliser la répartition des publics comme levier de mixité scolaire. Pour ce faire, les services municipaux de l'éducation se dotent d'outils de suivi et d'analyse des besoins et des mouvements des publics sur le territoire, sur les écoles et établissements du second degré.

La ville souhaite favoriser la réussite des enfants issus de quartiers en Politique de la ville, en leur garantissant un continuum éducatif de qualité autour du cadre d'accueil et des moyens éducatifs dans et autour des écoles, dont elle cherche à mesurer les impacts (locaux, actions financées, contenus éducatifs etc.). Elle souhaite poursuivre le déploiement de l'offre sportive et culturelle et s'assurer de la qualité de l'articulation entre les interventions communales, de l'Éducation nationale et des associations.



Retour d'expérience
PRU de Soyaux : poursuivre le travail
sur le projet éducatif

Dans le PRU du quartier du Champ de Manœuvre à Soyaux, l'école Daubié a été restructurée. Une fois la transformation réalisée, la tentation a été grande pour chaque acteur de repartir sur ses missions quotidiennes et son domaine de compétence, sans vision d'ensemble du quartier.

Pour la direction du pôle aménagement et développement de la ville, la mobilisation et l'implication de chacun doit se poursuivre, notamment sur les enjeux scolaires et éducatifs.

La coordinatrice du Programme de réussite éducative joue en cela un rôle actif. Le Plan stratégique local (PSL) de la commune cible la poursuite du travail sur le volet éducatif, notamment sur le lien entre école et familles.

Au-delà de l'éducation, l'évaluation post rénovation urbaine montre la nécessité d'amplifier le travail sur les autres champs sociaux : culture, appropriation du quartier et vivre-ensemble.

© École Daubié - Soyaux / www.tuffandier-photos.com - Ville de Soyaux





© École Daubié - Soyaux / www.tuffandier-photos.com - Ville de Soyaux



3. Conduire un diagnostic global de l'offre scolaire et éducative, intégrant des éléments de prospective

La stratégie scolaire et éducative doit prendre en compte la variabilité des contextes et des potentiels des quartiers en renouvellement urbain. Cela suppose de réaliser un diagnostic large et dynamique qui analyse :

- l'offre scolaire et éducative du quartier et de son environnement, la mixité sociale au sein des écoles et établissements scolaires et leur attractivité ;
- l'impact des dynamiques démographiques en cours et à venir sur les besoins scolaires du quartier.

La phase de diagnostic est un moment essentiel pour construire une relation de confiance entre partenaires et les engager dans la durée du projet.

Nous proposons des éléments de méthode et recommandations pour le diagnostic de l'offre scolaire et éducative, qui sont repris de manière synthétique dans les fiches pratiques (partie 4).

Diagnostic de l'offre scolaire et éducative du quartier et de son environnement

Le diagnostic vise à construire un point de vue partagé sur l'offre scolaire et éducative, ses enjeux et les perspectives de son amélioration dans le projet de renouvellement urbain. Il se construit sur la base d'éléments d'analyse diversifiés et complémentaires, à mettre en relation, à hiérarchiser et à synthétiser sous forme d'enjeux (cf. fiche diagnostic en partie 4).

Les critères d'analyse peuvent être explicités par des données quantitatives et des éléments qualitatifs issus d'observations sur site et d'entretiens avec les acteurs pour apprécier leurs pratiques et représentations. Il convient d'être vigilant à la diversité des acteurs sollicités (professionnels, familles, élèves etc.) et d'identifier les éléments qui font consensus et débat.

Il est utile d'interpréter les éléments d'analyse conjointement entre le porteur de projet et les services déconcentrés de l'Éducation nationale et d'élaborer des règles partagées de diffusion (données partagées entre professionnels, données communiquées aux familles et aux habitants).

• Échelle du diagnostic

Le diagnostic est réalisé à l'échelle du quartier, de son environnement proche et de la ville. Il intègre :

- les établissements du quartier et accessibles aux habitants du quartier, compte tenu de leurs pratiques, des trajets domicile / travail et de l'offre de mobilité actuelle et à venir ;
- les établissements publics et privés, sous contrat et hors contrat, du premier et second cycle.

• Offre éducative

Le diagnostic met à plat les caractéristiques, la qualité et l'attractivité de l'offre éducative du quartier, de son environnement et de la ville. Il analyse les activités proposées aux familles et aux enfants au-delà des temps scolaires, permettant une continuité des parcours et des temps éducatifs.

> **Services scolaires, notamment la restauration scolaire et le cas échéant l'hébergement en internat**

La restauration scolaire, son accessibilité financière, la qualité et la diversité des repas proposés sont des éléments d'attractivité des établissements scolaires pour les familles.

L'impact de la restauration scolaire sur le bien-être et la santé est d'autant plus important dans des quartiers où tous les enfants n'ont pas nécessairement de repas de qualité dans le cadre familial ou ont des trajets conséquents depuis leur domicile, qui ne leur permettent pas toujours de rentrer déjeuner à la pause méridienne³¹. Là où il existe, l'internat doit être adapté à sa fonction d'hébergement mais aussi à la mise en place de temps d'activités périscolaires pour les internes.

> **Offre périscolaire, d'accueil de loisir et d'activités extrascolaires**

La qualité et la diversité de l'offre périscolaire, et son accessibilité financière pour les familles, sont des éléments d'attractivité des écoles et des collèges, les critères évoluant selon l'âge des enfants (alternative à la garde parentale et socialisation pour les plus petits, contenu éducatif pour les plus grands).

L'offre périscolaire assure une continuité entre les temps de présence des enfants au sein de leur famille et de l'école (accueil du matin, après la classe, pendant les vacances scolaires). Elle permet également la prise en charge du travail scolaire donné aux élèves après la classe.

> **Offre culturelle et sportive destinée au public scolaire et aux familles**

Le contenu de l'offre socio-éducative proposée dans des structures distinctes ou intégrées aux établissements scolaires (locaux associatifs, gymnases, centres sociaux, médiathèques, etc.) apporte une offre complémentaire aux temps scolaires et périscolaires. Elle a aussi une grande importance pour l'attractivité du quartier.

> **Offre d'accueil de la petite enfance**

Les lieux d'accueil de la petite enfance (crèches, assistantes maternelles, etc.) structurent des temps de socialisation entre parents et enfants, et contribuent aux apprentissages et à la maîtrise de la langue. Ils favorisent l'activité professionnelle des familles, en particulier des femmes.

• **Offre scolaire**

Le diagnostic de l'offre scolaire porte sur les établissements du premier et du second degré, publics ou privés. La plupart des familles intègre en effet l'ensemble des établissements quel que soit leur statut, dans leur stratégie scolaire et résidentielle.

Pour des raisons historiques et culturelles, l'enseignement privé est particulièrement présent sur certains territoires. Il accueille également des familles qui ne souhaitent pas scolariser leurs enfants dans leur école de secteur, et peut prendre en charge une part conséquente d'élèves en difficulté.

Les cas particuliers des établissements hors contrat et de la scolarisation à domicile doivent être appréhendés.

31. À cet égard, la question de la restauration scolaire se joue avec une acuité particulière dans certains territoires d'Outre-mer où les trajets domicile/école peuvent être conséquents.

L'analyse de l'offre scolaire peut se structurer selon 4 critères :

> **Localisation et adaptation du cadre bâti aux besoins scolaires**

La qualité de l'offre scolaire s'analyse d'abord à partir de la localisation, l'insertion urbaine, la taille, la fonctionnalité et l'état des équipements scolaires.

Ces éléments sont à apprécier au regard des besoins scolaires actuels et à venir, compte tenu de l'évolution de la démographie scolaire et des besoins pédagogiques.

> **Mixité sociale au sein des établissements**

Il s'agit de caractériser la fréquentation des établissements scolaires et le phénomène d'évitement scolaire.

La fréquentation des établissements scolaires s'apprécie à partir de la mixité sociale des familles en termes de lieu de résidence, de catégorie socio-professionnelle et de niveau de ressources. Elle dépend de la sectorisation des établissements (carte scolaire), des pratiques de dérogations par la collectivité locale compétente et de la stratégie de scolarisation des familles (recours à l'offre scolaire du secteur de rattachement, demande de dérogation dans un autre établissement, recours à une offre alternative dans le privé).

Deux questions permettent d'approcher l'évitement scolaire :

- La composition sociale de la population scolaire est-elle identique à la composition sociale de l'aire de recrutement ?
- Y a-t-il un écart entre la composition sociale des écoles et celle du collège de secteur ?

> **Offre pédagogique et climat scolaire**

Le climat scolaire peut être au moins partiellement dépendant du bâti. Il l'est aussi du fonctionnement de l'établissement. Aussi, il est important que le diagnostic mobilise des éléments quantitatifs (nombre d'incidents au sein et aux abords des établissements, ancienneté et turn-over des enseignants, mobilisation des parents etc.) et qualitatifs relevant de l'appréciation des élèves, des familles et des intervenants au sein des établissements.

Il convient également de considérer les orientations et impacts du projet pédagogique conduit au sein de chaque établissement : projet d'école pour le premier degré, projet d'établissement pour le collège. On donnera toute sa place au projet de réseau d'éducation prioritaire qui organise l'école du socle (école-collège) et notamment le cycle 3 (CM1-CM2-6^{ème}) dans un projet partagé entre premier et second degré.

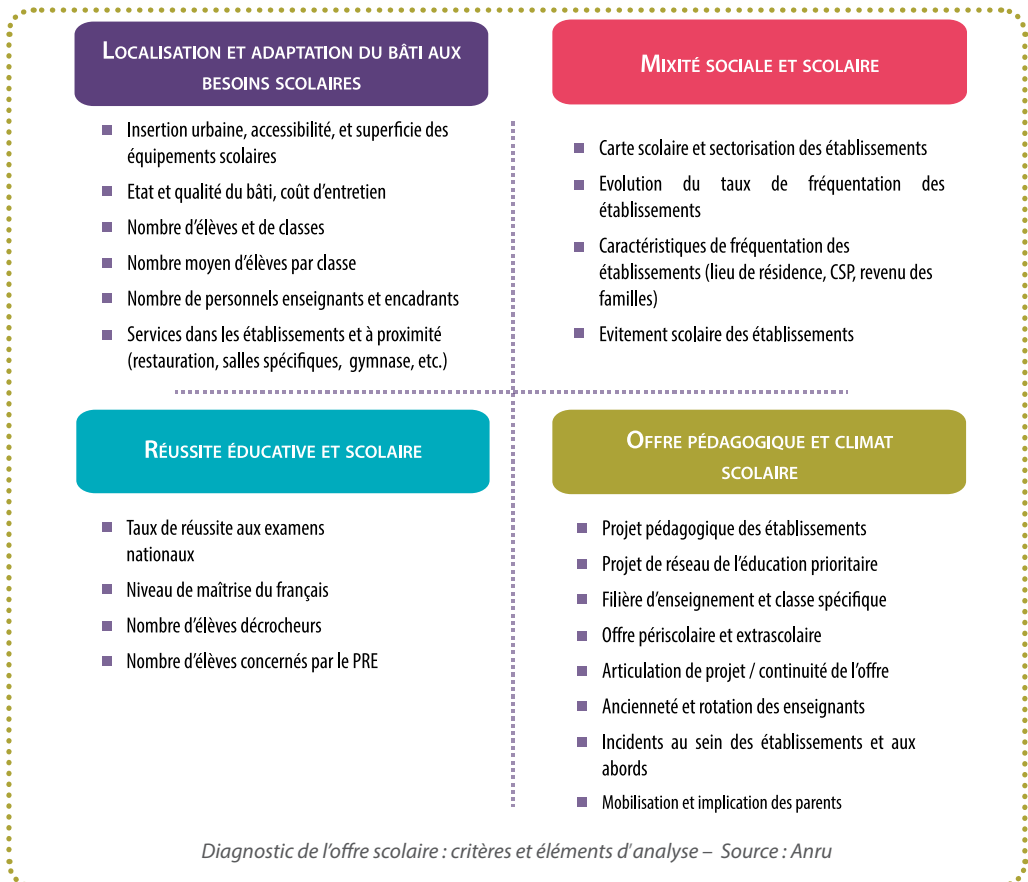
L'offre pédagogique s'apprécie également au travers des filières d'enseignement et des classes spécifiques proposées dans les écoles et les établissements du second degré.

> Réussite éducative et scolaire

Le diagnostic peut chercher à apprécier l'impact de l'offre scolaire et éducative sur la réussite des élèves, à partir d'indicateurs tels que le taux de réussite aux examens nationaux, le nombre d'élèves décrocheurs ou concernés par le dispositif de réussite éducative.

L'interprétation de ces données doit être réalisée avec vigilance, dans une perspective dynamique sur plusieurs années, en prenant en compte l'évolution de la population scolarisée dans le temps, de l'environnement et de l'offre scolaire accessible depuis le quartier.

L'analyse de l'offre scolaire doit être partagée avec les services locaux de l'Éducation nationale, en évitant de hiérarchiser les établissements. On peut s'appuyer sur la notion de « valeur ajoutée » proposée par la DEPP³².



32. La notion de « valeur-ajoutée » d'un lycée a été développée par la DEPP pour mesurer l'apport des lycées aux résultats scolaires du baccalauréat, en fonction du niveau scolaire des élèves à l'entrée au lycée et des caractéristiques de la composition sociodémographique de l'établissement.

Retour d'expérience

La prise en compte de l'éducation dans l'Observatoire partenarial de la Cohésion sociale et territoriale de la Métropole de Lyon

L'Agence d'Urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise a analysé les dynamiques à l'œuvre sur les établissements du premier cycle, les collèges et les lycées professionnels publics dans les quartiers en politique de la ville, en particulier en renouvellement urbain.

À l'initiative de la Métropole de Lyon, les analyses ont été partagées par un groupe technique métropolitain « Éducation et Politique de la ville », coanimé par les directions du pilotage urbain et de l'éducation de la métropole, avec les directions éducation et politique de la ville des communes, l'Académie de Lyon, la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale et les partenaires de l'éducation.

Les effectifs des écoles et collèges publics en éducation prioritaire ont progressé de 11 et 10 % entre 2012 à 2016, hausse supérieure à celle des établissements métropolitains privés et hors géographie prioritaire.

Les effectifs des écoles en éducation prioritaire représentent 30 % des élèves de la métropole en 2016, et 74 % des enfants de moins de 3 ans scolarisés.

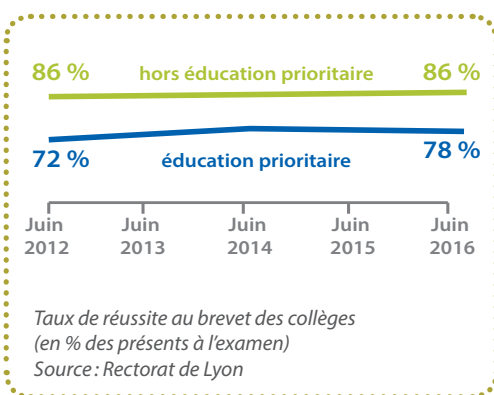
La progression est notamment liée à une surreprésentation des familles avec enfants et l'arrivée de jeunes ménages avec des enfants en bas âge, du fait de la construction de nouveaux logements dans les sites en renouvellement urbain. Compte tenu de cette progression, plusieurs écoles ont été rénovées et adaptées et une réflexion est en cours dans plusieurs communes concernées par les projets de renouvellement urbain.

La réussite scolaire est globalement en progression sur les 28 collèges publics en éducation prioritaire de la métropole, notamment sur plus d'un tiers des collèges en REP (baisse des retards scolaires, progression du taux de réussite au brevet, accroissement du taux d'élèves intégrant une seconde générale ou technologique).

Cette amélioration peut être reliée à une offre de formation plus diversifiée, des actions d'accompagnement et une progression de la mixité sociale dans certains collèges (augmentation de la part des catégories socioprofessionnelles moyennes et favorisées), dont cinq situés dans des quartiers en renouvellement urbain. Toutefois, des résultats irréguliers ou en baisse sont constatés dans une dizaine de collèges, notamment dans des sites en renouvellement urbain.

La part des enseignants de moins de 2 ans d'ancienneté dans les collèges en éducation prioritaire progresse et reste un indicateur à surveiller.

La métropole, qui dispose de la compétence collège depuis le 1^{er} janvier 2015, a engagé la réhabilitation de 2 collèges en REP+ (Alain aux Clochettes à Saint-Fons et Elsa triolet à Vénissieux) situés sur un quartier en renouvellement urbain.



Pour aller plus loin sur l'analyse de l'éducation par l'Observatoire partenarial de la Cohésion sociale et territoriale de la Métropole de Lyon, voir :

L'éducation, un pilier de l'attractivité des territoires

http://www.urbalyon.org/Document/Cahier_n-3_-_L-education_-_un_pilier_de_l-attractivite_des_territoires_-_premieres_analyses-28254

• Données disponibles pour le diagnostic de l'offre scolaire

Données de l'Éducation nationale

> Services centraux

- La DEPP publie des données sur le système éducatif. Tout d'abord, elle donne à voir la situation sociale des territoires, notamment avec « L'atlas des zones à risque d'échec scolaire »³³. Des données sont disponibles sur les parcours des élèves et sur la réussite aux examens. Des enquêtes sur le « climat scolaire » sont régulièrement réalisées et permettent de comprendre les difficultés propres à chaque établissement scolaire ou école.

- La DGESCO établit chaque année le tableau de bord de l'éducation prioritaire qui permet de situer le système éducatif dans chacune des académies³⁴

> Services déconcentrés

Les recteurs, les IA-DASEN et leurs services disposent d'une connaissance du système éducatif précieuse pour l'analyse partagée des situations des territoires. Il y a lieu de solliciter les IA-DASEN pour qu'ils désignent la personne compétente pour apporter des éléments de connaissance sur les établissements et écoles des quartiers concernés, en lien avec les services compétents.

Données de l'Observatoire National de la Politique de la Ville (ONPV)

L'atlas régional et départemental des QPV accessible en ligne sur le site internet du CGET³⁵ propose des données³⁶ sur :

- le niveau de diplôme de la population du QPV (donnée INSEE) ;
- le nombre d'écoles du premier degré et le nombre d'élèves ;
- le nombre de collèges (situés à moins de 300 mètres des QPV) et le nombre de collégiens (sexe/boursiers/Rep/Rep+/en collège privé/en UPE2A, ULIS, SEGPA) ;
- le taux de réussite au DNB des collèges, et la comparaison avec la moyenne sur la région ;
- le taux de retard à l'entrée en 6^e et en 3^e (précisions par sexe) ;
- la répartition des collégiens selon leur milieu social et leur lieu de résidence ;
- le taux de réussite au brevet selon le type d'établissement et le genre de l'élève ;
- l'orientation des élèves 2 ans après la classe de 3^{ème} ;
- le nombre de lycées et le nombre de lycéens selon les filières (sexe, boursiers, privé) ;
- le retard scolaire en lycée général ou technologique ;
- la répartition des élèves en formation générale ou technologique selon leur milieu social et leur lieu de résidence, le retard scolaire en lycée professionnel (à l'entrée en 2nde et en terminale, dont sexe) ;
- la répartition des élèves en formation professionnelle selon leur milieu social et leur lieu de résidence.

Données des communes et des intercommunalités

Les communes disposent de données intéressantes pour le diagnostic de l'offre scolaire :

- fichiers d'inscription (écoles, cantine) pour analyser les caractéristiques des familles présentes au sein des écoles, la mixité des publics scolaires et les modalités de fréquentation de la restauration scolaire ;
- demandes de dérogation (motif, suites données), pour analyser les stratégies scolaires des familles.

33. <http://www.education.gouv.fr/cid106032/atlas-academique-des-risques-sociaux-d-echec-scolaire-l-exemple-du-decrochage.html>

34. <https://www.reseau-canope.fr/education-prioritaire/comprendre/donnees-cles.html>

35. <https://sig.ville.gouv.fr/Territoire/QP002017>

36. Site de l'Insee <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3146665?sommaire=2500477>

Impact des dynamiques démographiques sur les besoins scolaires

Certains territoires en renouvellement urbain sont concernés par une poussée démographique liée à leur accroissement naturel et aux caractéristiques des ménages, tandis que d'autres sont touchés par une déprise démographique. Ces dynamiques sont à anticiper dans le projet de renouvellement urbain car elles impactent la démographie scolaire et préfigurent d'éventuels besoins de création, extension ou démolition d'établissements. Par ailleurs, on observe des spécificités de la démographie scolaire dans les quartiers en renouvellement urbain : pratiques d'hébergement pouvant faire évoluer les effectifs scolaires de manière conséquente d'une année sur l'autre dans certains établissements, faible recours aux modes de gardes avant 3 ans etc.³⁷

Les dynamiques démographiques des quartiers en renouvellement urbain sont impactées par les interventions sur l'offre d'habitat (démolitions et reconstitution de l'offre de logement social en dehors du quartier, diversification de l'offre par l'implantation de programmes en accession à la propriété ou en locatif libre etc.) et la stratégie d'attribution.

Aussi, il est nécessaire d'anticiper au plus tôt l'impact du PRU sur les effectifs scolaires, en termes d'évolution du nombre d'élèves et de classes attendue, de manière globale et dans le temps. Ce d'autant plus que le PRU vise une recomposition de l'offre d'équipements et de services à laquelle les établissements scolaires contribuent de manière directe.

L'anticipation des besoins scolaires doit intégrer l'impact des priorités nationales de l'éducation prioritaire, et notamment :

- les besoins liés au dédoublement des classes de CP/CE1 en REP et REP+ (objectif de dédoublement dans les écoles de l'éducation prioritaire à compter de la rentrée 2018) ;
- les besoins d'accueil des enfants de moins de 3 ans (objectif d'accueil de 50% d'une classe d'âge 2-3 ans) ;
- les besoins liés à la mise en place du dispositif « devoirs faits », le plus souvent le soir après la classe.



© École Albert Camus - Villiers-sur-Marne / Ville de Villiers-sur-Marne

Retour d'expérience

NPRU de Trappes : analyse des besoins scolaires en phase protocole

Suite au premier PRU, qui a fortement porté sur la restructuration urbaine et résidentielle, la diversification de l'offre d'habitat et a apporté une attractivité nouvelle pour la ville, les réflexions du NPRU de Trappes portent notamment sur le renouvellement de l'offre d'équipements.

Dans la phase protocole du NPRU, le porteur de projet a piloté « une étude d'analyse des besoins scolaires liés au développement urbain, à la RU et au dynamisme démographique ».

Cette étude a porté sur les capacités d'accueil prévisionnelles des établissements scolaires du premier degré présents sur la ville, compte tenu des projets de développement et de renouvellement urbains en cours.

Elle montre un besoin estimé à 14 classes supplémentaires. Elle a également questionné l'attractivité et le maintien des groupes scolaires, périscolaires, centres de loisir et crèches de la commune, dans une recherche de rationalisation (36 écoles du premier degré pour 30 000 habitants), tout en maintenant une offre de proximité pour les habitants.

La ville porte l'ambition d'un « territoire d'éducation attractif », qui se décline autour de structures éducatives modernes et accueillantes, une politique de réussite éducative cherchant une prise en charge globale de l'enfant et la mobilisation des parents (politique familiale, maison des parents, suivi enfants et parents, parcours d'alphabétisation parents) et une politique d'aménagement des rythmes scolaires basée sur la découverte du territoire pour pallier les problèmes d'ouverture culturelle de certains enfants.

- 37. À cet égard, l'obligation de scolarisation en maternelle à la rentrée 2018 peut avoir des conséquences significatives sur le fonctionnement des écoles sur les sites où elle est peu développée.

4. Construire une stratégie scolaire et éducative dans le projet de renouvellement urbain

Les retours d'expérience du PNRU montrent que l'école est pleinement contributrice de la réussite du renouvellement urbain et bénéficiaire des évolutions du quartier portées par le projet.

Si le projet de renouvellement urbain est une opportunité à saisir, il convient toutefois d'être vigilant au fait que la stratégie scolaire et éducative est élaborée dans des cadres institutionnels spécifiques, qui concernent des échelles territoriales et temporelles différentes.

Pour cette raison, la stratégie scolaire et éducative doit être élaborée de manière globale :

- à l'échelle du quartier et de son environnement ;
- en mobilisant les différents leviers d'attractivité de l'offre scolaire et éducative ;
- en mobilisant ce qui relève du PRU et des autres cadres institutionnels et partenariaux liés à l'éducation (projet éducatif local, projet de réseau de l'éducation prioritaire, projet d'établissement, projet d'école, etc.).

Stratégie scolaire et éducative globale, à l'échelle du quartier et de son environnement et mobilisant plusieurs leviers

• Stratégie à l'échelle du quartier, intégrant l'ensemble des établissements

Même si les interventions sur le bâti scolaire sont circonscrites à certains établissements, les retours d'expérience du PNRU montrent que c'est l'ensemble de l'offre scolaire du quartier, et plus largement de son environnement, qui est impactée par les transformations liées au PRU :

- les reports d'élèves temporaires ou définitifs liés à la réorganisation de la trame viaire et de la carte scolaire, l'évolution des secteurs requalifiés et l'arrivée de populations nouvelles dans les programmes immobiliers impactent l'ensemble des établissements scolaires, en termes de fréquentation, d'image et de fonctionnement ;
- la création, requalification et restructuration de certains équipements scolaires modifient l'image et le fonctionnement de l'ensemble des établissements du quartier, voire de la commune plus largement. Dans les établissements qui ne font pas l'objet d'une

intervention directe, ces opérations peuvent générer des effets de déqualification voire un sentiment de déclassement pour les équipes éducatives, les familles et les élèves.

La stratégie scolaire et éducative du PRU doit être pensée dans une logique d'ensemble, à l'échelle du quartier et au-delà (notion de quartier vécu), en intégrant les écoles et établissements ciblés par le projet et ceux qui ne sont peu ou pas directement concernés.

Cette approche globale est d'autant plus essentielle qu'il ne s'agit pas seulement d'améliorer l'offre scolaire, mais plus largement de restaurer l'attractivité du quartier dans son ensemble, au travers d'une intervention sur toutes ses composantes (trame urbaine, habitat, équipements etc.).

L'accent mis sur l'offre scolaire et éducative vise à ouvrir la fréquentation et faire évoluer l'image du quartier pour ses habitants, et plus largement ceux de la commune et du territoire intercommunal. Ce faisant et à cette condition, le PRU contribue à changer l'image du quartier.

Selon les contextes et les leviers mobilisables, la stratégie scolaire et éducative peut :

- concentrer les interventions physiques et le travail sur l'offre éducative sur un établissement pensé comme devant faire levier sur l'attractivité du quartier. Il s'agit d'une stratégie ciblée dont il convient d'anticiper les impacts sur l'ensemble des établissements ;
- diffuser les interventions physiques et le travail sur l'offre éducative sur plusieurs établissements pour permettre une continuité de la requalification, favoriser les complémentarités et limiter les effets de concurrence entre établissements.

Une réflexion globale sur la mise en réseau des établissements à l'échelle du quartier, voire de la commune, démultiplie l'intervention sur l'offre scolaire et crée des perspectives en termes d'attractivité.

L'organisation d'une continuité pédagogique entre les établissements, notamment entre le premier degré et le collège, est essentielle pour la cohérence des parcours éducatifs.

Retour d'expérience

NPRU de La Noé à Chanteloup-les-Vignes : la cité éducative Dorgelès

Le projet éducatif du quartier de La Noé à Chanteloup-les-Vignes cherche à repenser et mettre en réseau les activités et les espaces scolaires et éducatifs, en se concentrant sur les besoins de l'enfant.

L'ambition est de développer la créativité en s'appuyant sur les potentiels de l'enfant, en cherchant à promouvoir le multilinguisme et à construire des parcours d'éducation artistique et culturelle.

La Cité éducative Dorgelès construit ainsi autour de l'enfant un parcours éducatif cohérent de la petite enfance au collège, en articulant sur un même site écoles maternelle et élémentaire, centre de loisirs, collège, pôle adolescent, maison des parents, bibliothèque, ludothèque, antenne locale de l'Inspection de l'Éducation nationale, salles de travail pour les partenaires éducatifs (RASED, Réussite éducative, associations de parents d'élèves...).

> La réussite du projet de Cité éducative reposera sur deux facteurs principaux :

- sa mise en œuvre architecturale

Le projet architectural doit être conçu en adéquation avec le projet éducatif.

La configuration des espaces, leur rapport à l'espace public, les fonctions et espaces mutualisés, les nouveaux espaces constituent les infrastructures « support » du projet éducatif.

Par ailleurs, la capacité d'accueil des écoles et des établissements périscolaires doit tenir compte du développement de la ville.

- son appropriation par les futurs usagers

La dimension humaine est une condition de réussite du projet : il est ainsi indispensable que l'ambition et les principes fondateurs de la Cité éducative soient partagés et portés par ses futurs acteurs.

> Une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) va être engagée pour approfondir le projet de Cité éducative

Elle va donner une réalité programmatique au volet éducatif et à son projet architectural. Elle va également permettre de définir la gouvernance, les dispositifs à mettre en place et proposer des actions d'accompagnement du changement.

Dès 2018, un groupe de travail animé par la communauté urbaine et la ville, associant enseignants du primaire et du secondaire, inspection de l'Éducation nationale, professionnels du péri-éducatif élabore le cahier des charges de la mission d'AMO.

Le projet de Cité éducative est donc pensé dans un principe de co-élaboration et un esprit de construction d'une culture commune de projet.

Retour d'expérience

PRU du quartier Libération à Floirac : l'implantation d'un Pôle d'excellence scientifique qui rayonne sur plusieurs communes de Bordeaux métropole

L'implantation d'un pôle d'excellence scientifique Côté Sciences dans le groupe scolaire Pierre et Marie Curie a permis de restaurer son attractivité, ce dernier étant très stigmatisé et menacé de fermeture avant le PRU.

Côté Sciences est aujourd'hui ouvert au public scolaire des communes de Floirac, Cenon, Lormont et Bassens situées sur la rive droite de l'agglomération bordelaise auquel il propose des temps éducatifs d'une demi-journée ou d'une semaine, consacrés à l'enseignement scientifique, au travers d'expositions et de manipulations en laboratoire. Il est également ouvert à un public familial en dehors du temps scolaire.

Il contribue à limiter l'évitement scolaire sur l'établissement Pierre et Marie Curie, dont la carte scolaire a été élargie et à faire évoluer l'image et la fréquentation du quartier Libération, pour les enseignants, les élèves et les familles.

En 2015, le programme Côté Sciences a accueilli 8 800 participants, dont environ 1 400 lors de sa manifestation phare « la nuit des étoiles ».

L'implantation de Côté Sciences, qui constitue une innovation sur le territoire national, a été permise par un partenariat fort entre la ville de Floirac, l'Éducation nationale et l'association Cap Sciences, déjà présente sur la ville et à fort rayonnement sur l'agglomération bordelaise. Ce partenariat fait l'objet d'une convention de partenariat entre l'Éducation nationale (DSDEN), les communes de Floirac Cenon, Lormont, Bassens et l'association Cap Sciences.

En complément de ce pôle d'excellence scientifique, le projet éducatif intègre également un équipement culturel (la M270) à proximité immédiate de l'école Pierre et Marie Curie.



© Pôle scientifique Capsciences - Floirac / Alice Collet - Anru



© Pôle scientifique Capsciences et école Pierre et Marie Curie - Floirac / Ville de Floirac

Retour d'expérience

PRU de La Seyne-sur-Mer : renforcement de l'offre scolaire et éducative du quartier Berthe

Le PRU du quartier Berthe à La Seyne-sur-Mer a été élaboré autour d'une stratégie éducative forte, visant à renforcer l'attractivité des écoles et le lien entre les équipes enseignantes, un tissu associatif historiquement très ancré autour de l'éducation et les parents. L'intervention a été priorisée sur les écoles Jean Zay et Lucie Aubrac, en raison de leur vétusté et de difficultés de fonctionnement (délocalisation de 5 classes de Jean Zay dans un autre établissement, très contraignante pour les familles et les enseignants). La commune était précédemment intervenue avec des requalifications plus légères sur les deux autres groupes scolaires du quartier (Brassens et Hugo).

Les écoles Jean Zay et Lucie Aubrac ont été entièrement restructurées et accueillent désormais des locaux éducatifs et culturels dans leur enceinte :

- Un local de quartier de 842 m² a été créé au sein de l'école Jean Zay. Ce lieu comprend un hall d'entrée et d'accueil, 4 salles d'ateliers ouvertes aux associations du quartier, un bureau destiné aux personnels et bénévoles associatifs et un auditorium/salle de spectacle de 170 places.*
- Plusieurs lieux éducatifs ont été créés autour du nouveau bâtiment central de l'école Lucie Aubrac, qui accueille désormais une bibliothèque, deux salles informatiques, une salle vidéo, une salle de réunion, un jardin pédagogique et plusieurs locaux associatifs.*

Le chemin d'accès entre l'école et le centre social Nelson Mandela a été piétonnisé, pour renforcer la fréquentation des activités d'accompagnement à la scolarité qui y sont proposées.

Les nouveaux locaux éducatifs ont permis d'améliorer le partenariat associations / écoles à travers des projets éducatifs travaillés avec les enseignants sur le temps méridien. Ils sont ouverts aux familles et à d'autres publics sur tous les temps de l'année et contribuent à l'animation et à la vie de quartier.

Cette stratégie vise à élargir la fréquentation des activités socio-éducatives par le public scolaire et à renforcer l'offre socio-éducative pour les familles du quartier. Les écoles dépassent la seule fonction scolaire, sont pensées comme des lieux d'éducation au sens large, voire des lieux de vie permettant partages formels et informels entre acteurs d'horizons différents.



• **Stratégie mobilisant l'ensemble des leviers d'attractivité de l'offre scolaire et éducative**

Bâtir une stratégie scolaire et éducative qui retienne durablement sur l'attractivité du quartier suppose de mobiliser plusieurs leviers :

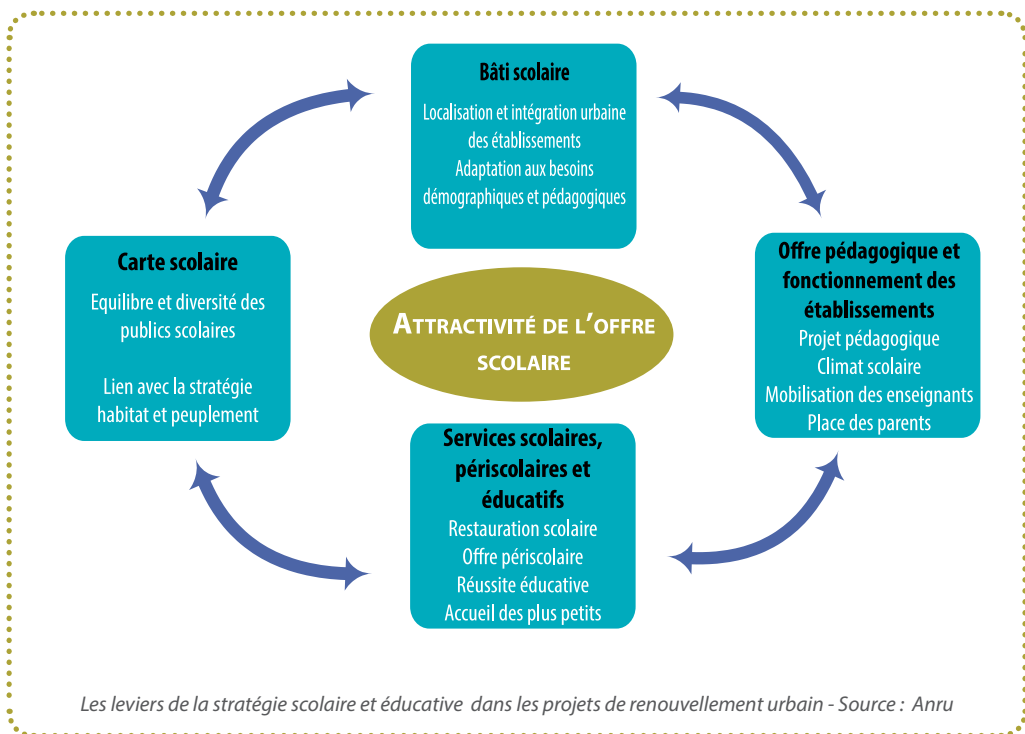
- le bâti scolaire (localisation, intégration urbaine, dimensionnement, adaptation aux besoins scolaires et pédagogiques actuels et à venir);
- la carte scolaire (équilibre et diversité de publics) et le lien avec la stratégie habitat/peuplement du quartier (diversification et requalification de l'habitat, objectifs d'attributions);
- l'offre de services scolaires (restauration scolaire), périscolaires et socio-éducatifs;
- l'offre pédagogique, le projet éducatif et le fonctionnement des établissements.

Ces différents leviers sont mis en oeuvre par une grande diversité d'acteurs :

- Certains sont de la compétence des collectivités locales porteuses des PRU (création, restructuration, requalification et gestion des équipements scolaires, sectorisation des écoles, offre socio-éducative et périscolaire, services scolaires).
- D'autres dimensions relèvent des missions propres de l'Éducation nationale (offre pédagogique, projets éducatif et fonctionnement des établissements, climat scolaire).

C'est pourquoi il est essentiel de saisir l'opportunité des PRU pour les travailler conjointement entre directions de projet et directions des services déconcentrés de l'Éducation nationale.

Cela favorise la cohérence d'ensemble des interventions et leur réussite, dans le respect des compétences de chacun.



Services scolaires, périscolaires, éducatifs et à destination de la petite enfance

Si l'école répond aux besoins d'une tranche d'âge spécifique, elle s'inscrit dans une offre de services plus globale à destination de la petite enfance, de l'enfance, de l'adolescence, des jeunes adultes et des familles.

La réflexion sur la stratégie éducative du PRU doit inclure l'ensemble des activités et filières éducatives proposées, c'est-à-dire les services scolaires (restauration, santé scolaire, bibliothèque etc.) et l'offre périscolaire et éducative à destination de l'enfance et des jeunes.

Le PRU est l'occasion de mettre à plat le projet éducatif territorial et l'offre éducative, en posant la question de son adaptation aux besoins de la population du quartier et aux ambitions du projet.

Les retours d'expériences du PNRU conduisent à formuler des recommandations pour travailler l'offre périscolaire et éducative :

- proposer une continuité de l'offre éducative et des parcours pour les différentes tranches d'âges;

- penser les activités éducatives en fonction des ressources qu'elles apportent aux habitants du quartier et de l'ouverture de la fréquentation du quartier à de nouveaux publics, qu'elles sont susceptibles de générer;
- s'appuyer sur les besoins et ressources locales du quartier et de son environnement pour élargir l'offre éducative et développer une stratégie d'offre ancrée sur les dynamiques et potentiels locaux, qui ne soit pas « hors sol »;
- anticiper la qualité, la diversité et l'accessibilité financière des services scolaires et activités périscolaires, essentielles pour élargir leur fréquentation;
- intégrer la prise en charge et l'accueil de la petite enfance (crèches, maisons d'assistants maternels, etc.), pour favoriser la socialisation précoce des enfants, l'apprentissage de la langue et l'activité professionnelle des parents.

© Pôle Molière - Les Mureaux / Alice Collet - Anru



Retour d'expérience

PRU de Strasbourg : amélioration des services scolaires et du périscolaire

Les PRU de la ville de Strasbourg sur les quartiers de Neuhof, Meinau et Hautepierre ont très fortement impacté les établissements scolaires.

L'intervention a cherché à toucher l'ensemble des dimensions de l'offre scolaire, à la fois le projet pédagogique des établissements, mais également les services scolaires et le périscolaire.

Sur la Meinau, la restauration scolaire apparaissait comme un service de base à renforcer pour améliorer l'attractivité de l'offre scolaire. Il s'agissait de répondre à la situation de parents biactifs contribuant au renforcement de la mixité scolaire.

Une tarification sociale avantageuse pour les familles les plus modestes a été mise en place. Depuis 2011, la ville de Strasbourg a adopté une tarification solidaire en restauration scolaire qui repose sur la prise en compte des ressources et de la composition familiale des ménages pour appliquer à chacun un tarif adapté à sa situation. Cette prise en compte s'appuie sur le quotient familial tel que calculé par la CAF. (Extrait de l'arrêté de tarification suite à la délibération du 28 avril 2014).

Sur Hautepierre, un accueil périscolaire maternel gratuit, avant et après la classe, a été mis en place. Les enfants des classes élémentaires ont bénéficié d'activités périscolaires de découverte artistique et sportive avant même la mise en place des temps d'activité périscolaires portés par la réforme de 2013.



© École Meinau - Strasbourg / Dorothée Parent - Ville de Strasbourg



Retour d'expérience :

Évolution de la stratégie scolaire et éducative à Vénissieux entre le PRU et le NPRU

Dans le premier projet de rénovation urbaine du quartier des Minguettes à Vénissieux, l'intervention scolaire a essentiellement été pensée en termes de potentiel foncier et de restructuration de l'offre d'équipements. Compte tenu de la persistance d'écart de réussite avec le reste de l'académie, de la progression démographique et du nouveau levier lié à l'arrivée du tramway, la direction du projet affiche l'ambition d'une réflexion plus globale sur l'offre scolaire, sa localisation et sa sectorisation dans le NPRU.

Concernant les écoles, il s'agit de réduire la taille actuelle des établissements, dont certains accueillent jusqu'à 800 élèves, pour revenir à des dimensions d'environ 300 élèves plus adaptées à une relation de proximité aux familles.

À cette occasion, le parc immobilier scolaire des années 70 sera renouvelé et adapté aux besoins éducatifs actuels. Dans la continuité du premier projet de rénovation urbaine, les emprises foncières très importantes de certains groupes scolaires, qui créent des effets de coupure avec d'autres secteurs de la ville, seront retravaillées pour permettre d'aménager des désenclavements et réduire les distances à l'échelle de la ville.

En ce qui concerne les collèges, la volonté est de renouveler la façon d'appréhender les périmètres scolaires grâce à la mobilité, pour ouvrir les réseaux sociaux des élèves à une échelle plus large. Il s'agit de limiter les « effets quartier » sur les établissements scolaires, dont le fonctionnement est souvent perturbé par les difficultés du quartier, notamment au collège. Il s'agit également d'empêcher le développement d'un sentiment de « territoire réservé » dans l'esprit des collégiens, en les faisant accéder dès que possible à l'ensemble de la ville.

Ce travail va être conduit tout au long du projet de renouvellement urbain avec l'Éducation nationale, pour anticiper les questions de fonctionnement au sein des établissements. L'ambition est également d'intégrer le rôle de l'enseignement privé.

• Volet éducatif du contrat de ville et programme de réussite éducative

Les grands objectifs partagés en matière éducative visés par les contrats de ville sont rappelés dans l'instruction du 28 novembre 2014³⁸ : il s'agit de garantir le droit à l'éducation pour tous de manière équitable sur l'ensemble du territoire et la réussite éducative de tous les enfants des QPV.

Cette instruction souligne la nécessaire articulation de l'ensemble des stratégies et actions menées par les acteurs publics et associatifs en faveur de la réussite scolaire et éducative des élèves des quartiers et rappelle la place et l'objet du PRE : «Le programme de réussite éducative sera, partout où il est mis en place, un support central du volet éducation des contrats de ville».

Également intégrés au volet éducatif, les cordées de la réussite et les parcours d'excellence répondent comme le PRE à la nécessité d'appréhender dans sa globalité, et dans la continuité, le parcours éducatif des enfants et des jeunes. Ils proposent un accompagnement (sous forme de tutorat notamment) du collège à l'entrée dans l'enseignement supérieur³⁹.

38. Ces objectifs sont les suivants : assurer la mixité sociale des écoles et collèges dans les territoires concernés, compte-tenu de son impact avéré sur la réussite scolaire et le climat scolaire ; réduire les écarts de réussite scolaire au regard des résultats actuellement observés ; réduire le nombre de décrocheurs ; améliorer le bien-être des enfants et des jeunes ; assurer la participation des parents.

39. Copilotés par le CGET et le ministère de l'Éducation nationale, leurs principaux objectifs sont les suivants : démocratiser les conditions d'entrée dans l'enseignement supérieur ; faire découvrir l'accès à la réussite à ceux qui sont les plus éloignés de l'ambition scolaire du fait de leur origine sociale et/ou territoriale ; apporter un soin particulier aux parcours scolaires et d'études des bénéficiaires.

Retour d'expérience

Les actions en faveur de la réussite éducative de la métropole de Lyon

Depuis juin 2017, la métropole de Lyon compte 14 programmes de réussite éducative (PRE), initiés et animés par les services éducatifs des communes comportant des quartiers en politique de la ville et coordonnés par la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale. En 2016, ces programmes ont concerné 2 934 jeunes de moins de 16 ans, accompagnés ainsi que leurs parents de manière individuelle sur le temps périscolaire.

Les enseignants constatent une évolution positive sur le plan scolaire et du comportement pour la moitié d'entre eux. Le premier bilan 2017 montre une hausse du nombre de jeunes accompagnés (environ 3 300 parcours).

25 projets de « Cordées de la réussite » sont mis en place entre des établissements d'enseignement supérieur, lycées et collèges de la métropole. Ils sont coordonnés par la mission égalité des chances de l'Académie de Lyon et visent à favoriser la réussite scolaire et l'accès à l'enseignement supérieur des collégiens et lycéens par des actions de tutorat, de soutien scolaire et des sorties culturelles encadrées par des étudiants en enseignement supérieur.

Par exemple, les projets « Collégien aujourd'hui, étudiant demain » avec l'Université Lyon 1 et l'Association de la Fondation Étudiante pour la Ville (AFEV), « Trait d'Union » avec l'École Normale Supérieure (ENS) de Lyon et la « Convention diversité » avec l'Institut National des Sciences Appliquées (INSA).

Depuis 2017, la métropole expérimente des contrats d'objectifs tripartites avec les établissements scolaires et l'inspection académique. 7 collèges dont 4 en éducation prioritaire sont concernés.

À partir d'un diagnostic partagé, les partenaires identifient deux à quatre objectifs stratégiques pédagogiques et éducatifs et un plan d'actions, en cohérence avec le projet d'établissement.



© École des bleuets - Lyon La Duchère / Laurence Danière - Lyon La Duchère

Localisation, programmation et conception des équipements scolaires

• Localiser les équipements scolaires : un choix décisif pour la stratégie éducative et scolaire et le PRU

Le choix de localisation d'un établissement scolaire (création ou relocalisation) participe de la stratégie scolaire et de renouvellement urbain.

Les démolitions et relocalisations d'écoles et d'établissements scolaires sont à la fois liées à des situations de forte stigmatisation et de sous-fréquentation (effectifs très en deçà de la capacité d'accueil), à leur enclavement (nuisances liées aux vis-à-vis et aux mitoyennetés, difficulté à assurer la sécurité des élèves au sein de l'enceinte scolaire ou lors des entrées / sortie d'école) et à la volonté de faire muter l'emprise foncière dans le cadre du projet.

Les retours d'expérience du PNRU montrent que le choix du secteur de relocalisation de l'établissement scolaire (sur la parcelle, ailleurs dans le quartier ou en dehors) est essentiel pour sa fréquentation et son fonctionnement futurs. Il doit à la fois être pensé en termes de :

- proximité et accessibilité pour les familles et les élèves, en tenant compte de la qualité de la trame viaire, de l'offre de transports en commun et des tranches d'âges concernées ;
- ouverture de la fréquentation et image qu'il est susceptible de générer pour l'établissement et le quartier plus largement. Ainsi, le déplacement et l'ouverture d'une école ou d'un établissement scolaire suppose un travail très fin de sectorisation fondé sur le principe de mixité scolaire.

Dans les cas d'établissements très stigmatisés, la relocalisation peut être associée à l'attribution d'un nouveau nom.

Le suivi des conditions de réaffectation du personnel doit être assuré par la collectivité territoriale et le rectorat pour les personnels enseignants et administratifs.

Retour d'expérience

PRU de Villiers-sur-Marne : relocalisation des équipements scolaires aux franges du quartier des Hautes Noues

Dans le PRU de Villiers-sur-Marne, sur les 4 écoles d'origine du quartier des Hautes Noues construites en préfabriqué (3 écoles maternelles, une élémentaire), 3 ont été démolies, une a été transformée en local associatif et 4 ont été reconstruites aux franges du quartier.

Le déplacement des écoles, enclavées et vétustes, a été un invariant des schémas de programmation urbaine proposés par les architectes-urbanistes pour la rénovation urbaine du quartier. Il a permis d'ouvrir la trame viaire et de créer des îlots et de nouvelles voies dans un quartier initialement exclusivement piéton. Il a également permis d'ouvrir les écoles du quartier sur leur environnement.

La relocalisation des écoles a été un levier essentiel de la rénovation urbaine du quartier. Dans son prolongement, un travail d'élargissement de la carte scolaire a été porté par la commune, en association avec l'Éducation nationale.

• Dimensionner l'équipement : un élément clé de la stratégie scolaire et éducative

La dimension de l'équipement doit être adaptée aux besoins scolaires actuels et à venir pour assurer un accueil de qualité aux élèves et à leurs familles. Elle impacte la qualité du climat scolaire et les coûts de fonctionnement des équipements.

Alors qu'un équipement trop grand peut être contraignant du point de vue de la surveillance et de la régulation des usages, plusieurs petits établissements peuvent s'avérer coûteux en termes de fonctionnement.

La taille de l'établissement s'apprécie à partir de l'analyse prospective des besoins scolaires, qui est liée à l'évolution de la démographie scolaire et à la programmation habitat sur le quartier (offre immobilière, prix, typologie des logements). Ces éléments permettent de déterminer la capacité d'accueil attendue et le nombre de classes nécessaires, qui dépend du nombre d'élèves par classe.

Étant donné les incertitudes liées à la programmation habitat au démarrage du PRU, la programmation de l'offre scolaire s'affine progressivement à mesure de son avancement. Cela suppose un dialogue en continu entre les équipes en charge du PRU, de la programmation habitat et de la programmation scolaire.

• Mettre le projet architectural au service du projet pédagogique : enjeux de la programmation et de la conception

La qualité d'un équipement scolaire a une forte portée symbolique, qui impacte l'image de l'institution scolaire et du quartier dans son ensemble. La qualité du bâtiment et de ses abords est essentielle pour l'attractivité de l'établissement.

L'école doit être pensée comme un espace éducateur et le bâti scolaire conçu au service des apprentissages.

Comme le souligne le Code de l'éducation : *« l'architecture scolaire a une fonction éducative. Elle est un élément indispensable de la pédagogie, contribue à la transmission des connaissances et à la découverte des cultures et favorise le développement de l'autonomie et de la sensibilité artistique des élèves »*⁴⁰. Il convient de penser l'école du XXI^{ème} siècle comme *« un espace citoyen »*, appartenant et approprié par tous et par chacun.

Rapport du Cnesco sur la qualité de vie à l'école

Le rapport du Cnesco montre une corrélation entre le bâti scolaire et la réussite scolaire des élèves.

Le bien-être et la performance scolaire sont notamment influencés par trois dimensions liées à la qualité architecturale et à l'organisation du bâtiment :

- le confort (lumière, bruit, température, qualité de l'air) ;
- la satisfaction des besoins d'enseignement et d'apprentissage (pièces identifiables, personnalisées, adaptables à la pédagogie des enseignants etc.) ;
- l'esthétique des locaux (harmonie des couleurs, agencement intérieur des classes etc.).

Malgré l'impact des constructions scolaires sur les conditions d'apprentissage, les travaux du Cnesco et les retours d'expérience du PNRU montrent que cette dimension est très diversement intégrée par les maîtres d'ouvrage et les concepteurs dans les projets architecturaux des établissements.⁴¹

40. Article L 521-4 du Code de l'éducation

41. Cnesco. (octobre 2017). *L'école française propose-t-elle un cadre de vie favorable aux apprentissages et au bien-être des élèves ?*

« Les décisions [concernant l'investissement sur les équipements scolaires] intègrent davantage des considérations environnementales, esthétiques ou financières qu'une réflexion sur la manière dont le bâti scolaire peut favoriser les apprentissages et le climat scolaire. »



Si l'enjeu de mieux anticiper les usages et le fonctionnement du bâtiment n'est pas propre aux projets immobiliers des équipements scolaires, il s'accompagne dans leur cas de spécificités :

- les professionnels de l'Éducation nationale disposent d'une liberté pédagogique qui peut les amener à exprimer des besoins spécifiques pour l'aménagement et l'équipement de leur espace de travail ;
- il n'existe pas de document national de recommandation pour la programmation et la conception des écoles et des établissements scolaires, en dehors du référentiel des surfaces scolaires pour les écoles maternelles et élémentaires de 1989 (cf. annexe 8).
- l'école et les établissements scolaires accueillent une grande diversité d'intervenants et de services autour de l'éducation (intervenants scolaires, vie scolaire, périscolaires, fonctions administratives et techniques, restauration scolaire, santé scolaire etc.) ;
- les besoins de l'école et des établissements scolaires sont susceptibles d'évoluer dans le temps, en fonction de la démographie scolaire et des pratiques pédagogiques ;

Aussi, le porteur du PRU doit être vigilant au bon dimensionnement de la maîtrise d'ouvrage des équipements scolaires et éducatifs pour piloter leur création ou leur transformation.



La maîtrise d'ouvrage définit la vocation et les orientations du fonctionnement de l'équipement scolaire et éducatif. Afin de répondre aux besoins actuels, tout en anticipant leurs évolutions, elle s'appuie sur le travail d'un programmiste. Celui-ci sollicite les usagers futurs de l'équipement sur leurs besoins et élabore son projet de fonctionnement, dans le cadre d'allers-retours successifs.

À partir de la programmation, le concepteur organise spatialement les activités scolaires, périscolaires et éducatives dans l'équipement, en apportant une vigilance à leurs interactions, au confort d'usage des utilisateurs et à l'intégration urbaine de l'ensemble.

Cela suppose d'associer les usagers futurs de l'équipement pour :

- s'assurer de la prise en compte de leurs besoins dans le projet architectural;
- anticiper l'impact des scénarios et des choix de conception sur les conditions d'enseignement et d'apprentissage;
- formuler des recommandations et proposer des ajustements le cas échéant.

Des référentiels de recommandations et de prescriptions architecturales permettent au maître d'ouvrage de guider le travail de programmation et de conception. Ces éléments sont à affiner pour chaque établissement, en fonction du contexte et de la nature de l'opération.

© École Albert Camus - Villiers-sur-Marne / Ville de Villiers-sur-Marne



© Médiathèque André Chédid - La Seyne-sur-Mer
François Lai - Pascal Scatena photographes / Ville de la Seyne-sur-Mer



© Pôle Molière - Les Mureaux / Alice Collet - Anru



© Pôle Molière - Les Mureaux / Alice Collet - Anru



Retour d'expérience

Le « plan École » à Mulhouse : partenariat avec l'Éducation nationale et organisation de la maîtrise d'ouvrage au sein du Pôle éducation et enfance

Face aux besoins scolaires liés à une démographie en hausse (plus de 30 % d'élèves en 10 ans sur certains quartiers) et à la situation de ses écoles (bâti ancien, patrimoine hétérogène, petites structures de proximité qui maillent le territoire), la ville de Mulhouse a engagé un plan global pour requalifier et adapter son patrimoine scolaire : le « plan École ». Porté par le Maire et l'Adjointe à l'Éducation, ce plan prévoit la restructuration des écoles de 3 pôles mulhousiens : le centre-ville, Bourtzwiller et les Coteaux. Il analyse le besoin de construction de nouvelles écoles et planifie les travaux de restructuration, en plus des travaux de maintenance annuels.

Dès 2011, un projet partagé a été mis en place avec l'Éducation nationale pour améliorer les conditions d'accueil des élèves et des familles à l'école. Celui-ci a nécessité d'adapter le bâti scolaire (agrandissement d'espaces, création de bâtiments mobiles).

Cette adaptation se poursuit actuellement en accompagnant le dédoublement des classes de CP et CE1 en REP et REP+ (classes de 12 élèves) par la mise à disposition de locaux dédiés autant que possible.

Pour assurer son rôle de Maître d'Ouvrage, le Pôle Éducation et Enfance s'est doté en 2014 d'une direction technique spécifiquement dédiée à la conduite de ce projet structurant. Composée d'un architecte, de techniciens et dessinateur issus du service de l'architecture, elle prend en charge le pilotage et la gestion de toutes les dimensions techniques en termes de maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre, maintenance et entretien du patrimoine, et favorise ainsi la prise en compte directe des besoins quotidiens des personnels éducatifs.

Un cahier des charges d'adaptation du patrimoine scolaire aux conditions d'enseignement actuelles a été élaboré par la ville. Il permet d'orienter les travaux de requalification, restructuration et création des écoles, sous l'angle de leur sécurité, du confort thermique mais également des fonctionnalités des espaces intérieurs et extérieurs, en prévoyant notamment des lieux ouverts aux parents et dédiés aux besoins des personnels.



• Associer les acteurs de l'éducation à la programmation et à la conception de l'équipement scolaire dans un processus itératif

L'association des acteurs de l'éducation à la programmation et à la conception de l'équipement scolaire vise à mettre le cadre bâti au service du contenu éducatif de l'établissement, des besoins et du bien-être de chaque utilisateur. C'est en effet dès le début du travail de programmation et de conception architecturale que nombre de choix essentiels ayant un impact durable sur les pratiques pédagogiques, les conditions d'apprentissage et le fonctionnement de l'établissement sont arrêtés.

La mobilisation des acteurs de l'éducation doit être clairement pilotée par le maître d'ouvrage de l'équipement et s'inscrire dans la stratégie de co-construction du PRU. Elle concerne l'ensemble des acteurs intervenant de manière régulière ou ponctuelle au sein de l'établissement, c'est-à-dire :

- les équipes de direction, enseignants, personnels administratifs et intervenants spécialisés de l'Éducation nationale ;
- les équipes en charge des activités périscolaires, éducatives et des services scolaires (restauration scolaire, santé scolaire, etc.) ;
- les personnels en charge de l'entretien, de la gestion courante et du gardiennage de l'établissement ;
- les élèves et les familles.

Le programmiste et le concepteur mettent à plat les besoins des différentes catégories d'acteurs de l'éducation et utilisateurs de l'équipement, dans le cadre de temps de travail progressifs. Ces étapes permettent d'identifier et de hiérarchiser les fonctionnalités attendues de l'équipement et d'élaborer un compromis pour organiser un espace éducatif satisfaisant aux attentes de l'ensemble de ses utilisateurs.

En ce qui concerne l'Éducation nationale, il convient d'impliquer l'IA-DASEN dès la programmation de l'équipement scolaire. Les orientations de la programmation et du projet de construction, restructuration ou requalification doivent lui être présentés et approfondis avec lui.

En fonction du projet, il désigne des interlocuteurs pour le représenter (IEN de circonscription, chef d'établissement, coordinateur de l'éducation prioritaire etc.). Après sollicitation de l'IA-DASEN, les équipes enseignantes et les directeurs d'écoles sont mobilisés par l'intermédiaire des IEN. Pour le second degré, les équipes enseignantes sont mobilisées par le chef d'établissement, lui aussi mandaté par l'IA-DASEN. Une vigilance importante est à apporter à l'accompagnement du changement généré par les interventions sur le cadre scolaire pour les équipes enseignantes.

La programmation et le projet architectural de l'équipement constituent ainsi un point de rencontre entre le porteur du PRU, les équipes enseignantes locales et les services déconcentrés de l'Éducation nationale, chacune des parties ayant un intérêt partagé au travail conjoint.

Pour avoir une vision large des besoins pédagogiques et des fonctionnalités attendues, il peut être utile d'associer les équipes éducatives de plusieurs établissements.



©Ecole Albert Camus - Villiers sur Marne / Ville de Villiers-sur-Marne



© École Lucie Aubrac - La Seyne-sur-Mer / François Laï - Pascal Scatena photographes - Ville de La Seyne-sur-Mer

Retour d'expérience

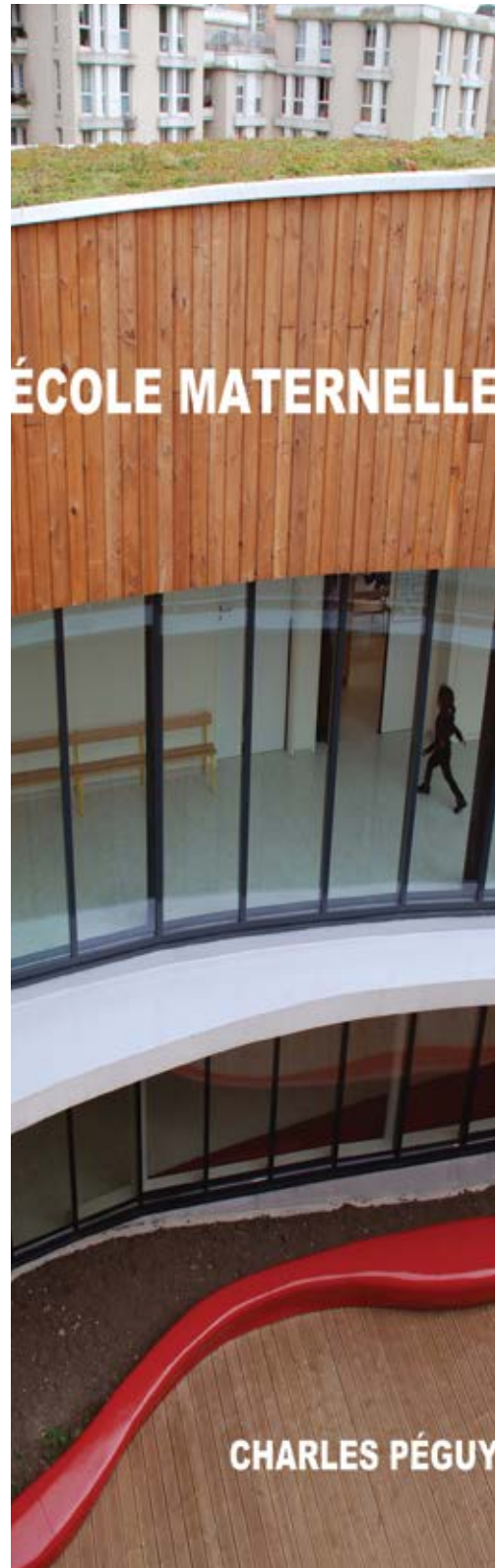
PRU de Villiers-sur-Marne : association des services locaux de l'Éducation nationale à la programmation et conception des établissements scolaires

Le PRU de Villiers-sur-Marne ayant concerné l'ensemble des écoles du quartier des Hautes Noues, les services locaux de l'Éducation nationale ont été fortement associés à sa mise en œuvre. L'enjeu a été d'élaborer des orientations communes avec la ville sur l'offre scolaire renouvelée et d'assurer la gestion transitoire des écoles impactées.

Suite aux difficultés d'utilisation de certains espaces dans la première école reconstruite (notamment d'une cour d'école suspendue jugée dangereuse par les enseignants), la commune a associé l'IEN de la circonscription aux différentes étapes de programmation et de conception des écoles.

L'IEN a sollicité régulièrement les directeurs d'établissements et les équipes enseignantes sur leurs besoins, en les mobilisant parfois de manière directe dans les échanges avec les directions de l'enfance et du projet de rénovation urbaine. L'IEN a participé aux réunions de travail avec les programmistes, aux jurys des concours et aux échanges avec les architectes concepteurs et les maîtres d'œuvre des écoles, aux côtés de la ville. Sa mobilisation a permis de souligner les besoins des équipes enseignantes dans la programmation et d'identifier des points de vigilance dans les choix de conception .

En tant que maître d'ouvrage, la ville, notamment la direction de l'Enfance a dû arbitrer certains besoins individuels des enseignants et du personnel administratif et technique des écoles, dans l'optique de privilégier leur appropriation globale et à long terme.



© École Charles Péguy - Villiers-sur-Marne / Ville de Villiers-sur-Marne

Retour d'expérience

PRU de Soyaux : association des équipes enseignantes de l'ensemble de la ville à la programmation et à la conception de l'école Daubié

Dans le cadre de la transformation de l'école Daubié située dans le quartier du Champ de Manœuvre à Soyaux, la direction de projet a veillé à consulter les équipes enseignantes directement concernées, mais aussi celles des autres établissements de la ville.

Cette mobilisation a permis d'appréhender les besoins scolaires et pédagogiques de manière large, de réfléchir à la fonctionnalité et à la modularité des espaces et des équipements scolaires et de sortir d'attentes trop individuelles et spécifiques.

La mobilisation du personnel éducatif au-delà de l'école transformée dans le PRU apparaissait nécessaire compte tenu de la rotation des équipes et de l'évolution des besoins éducatifs, pour optimiser l'appropriation de l'équipement scolaire sur le long terme. Il s'agissait de concevoir une école sur plusieurs années et pour plusieurs générations, sans s'enfermer dans des demandes ou usages trop exclusifs liés aux équipes en place.

L'association du personnel de l'ensemble des écoles de la ville à la dynamique du projet a permis d'identifier des travaux à programmer parallèlement au PRU (agrandissement d'un réfectoire et d'une BCD (Bibliothèque Centre de Documentation) dans 2 autres écoles de la ville).



© École Daubié - Soyaux / www.tuffandier-photos.com - Ville de Soyaux

Les services scolaires et éducatifs de la collectivité locale maître d'ouvrage de l'équipement remontent les besoins du personnel en charge des activités périscolaires, éducatives, de la restauration scolaire, de l'entretien et de la gestion de l'équipement.

Dans certains contextes, les services d'urgence, de sécurité et de prévention de la délinquance, peuvent être associés, notamment les référents de la prévention situationnelle au sein des Directions Départementales de la Sécurité Publique (DDSP).

Les élèves, les familles et les habitants du quartier sont mobilisés de manière directe et par l'intermédiaire de leurs représentants (parents d'élèves, associations, conseils citoyens, etc.).

Retour d'expérience

La démarche « Édumix » à Vénissieux : association des usagers à la conception d'un équipement scolaire

Initiée par Erasmé (laboratoire d'innovation de la Métropole de Lyon) et par le Réseau des Learning Labs, la démarche a réuni pendant 3 jours une large communauté d'acteurs (pédagogues, artistes, chercheurs, développeurs, élèves, habitants et professionnels du territoire) au sein du collège Elsa Triolet (REP+) de Vénissieux situé au cœur du quartier NPNRU Minguettes-Clochettes de la Métropole lyonnaise, dans le but d'imaginer, prototyper et créer des dispositifs innovants en matière d'éducation.

Cette expérience a permis de confronter les regards entre professionnels, chercheurs et usagers. Des projets originaux vont être expérimentés dans plusieurs collèges de la métropole, comme le collège Alain de Saint-Fons, associé dès le départ à la démarche.

En particulier, une salle de classe et du mobilier facilitant l'apprentissage différencié vont être expérimentés, ainsi qu'un dispositif d'évaluation des compétences prenant la forme d'un "escape game" pédagogique.

L'expérience permet d'enrichir les réflexions de programmation des réhabilitations et constructions des collèges sur la Métropole de Lyon, en associant les directions de l'éducation, de l'innovation numérique et de la prospective.

Pour aller plus loin sur la démarche Édumix : <http://www.edumix.fr/category/projets1/>



© Édumix - Vénissieux / Alizée Agard - Ville de Vénissieux

Les professionnels de l'éducation, les élèves et les familles peuvent être consultés sur les orientations du PRU et associés à sa mise en œuvre.

Retour d'expérience

PRU de Strasbourg : actions éducatives et participatives

Quartier du Neuhof

- « Pars avec Loumi à la découverte de ton quartier »

Destinée aux enfants de 8 à 10 ans, cette action s'est inscrite dans un programme ludique et pédagogique élaboré avec le centre social et culturel, l'association d'éducation populaire Saint-Ignace et Lupovino, les écoles et l'Éducation nationale. À travers un cahier d'activité et des visites de site, il s'agissait de leur faire découvrir les réalisations du PRU afin qu'ils s'en approprient les transformations et de leur faire connaître les gestes de la vie quotidienne liés à l'environnement et à la collecte des déchets. 60 enfants ont réalisé des visites de site entre février et juin 2013 et 550 élèves de CE2 et CM1 ont reçu le cahier d'activité.

- « Actions plantations »

Des plantations d'arbustes ont été réalisées le long du parvis réaménagé de l'école Ariane Icare, avec une dizaine d'enfants de 6 à 10 ans accompagnés par le centre social et culturel Lupovino et six enfants de l'UEMA (unité d'enseignement maternelle autisme).

-« Regards particuliers sur un espace Mosaïque »

Lors du réaménagement du secteur Solignac, le renouvellement des clôtures des écoles maternelle et élémentaire Ziegelwasser et de l'espace Ziegel occupé par le centre social a été travaillé avec les élèves, en intégrant une dimension pédagogique et ludique, souhaitée par les directeurs d'écoles. Un projet de valorisation des entrées des 3 établissements a été porté par le centre social, en collaboration avec la collectivité. Les enfants ont imaginé, conçu et réalisé des œuvres artistiques sous forme de panneaux de mosaïque pour personnaliser les entrées des 3 équipements, avec le soutien d'un artiste mosaïste. De mars à juin 2014, celui-ci a travaillé 2 h. par semaine dans chaque structure avec les enfants. Les enfants de l'école maternelle ont choisi le thème du quartier du Neuhof et du Ziegelwasser pour leurs panneaux, tandis que ceux de l'école élémentaire et du centre social ont choisi les thèmes de la tolérance et du partage. 73 enfants et adultes de 6 à 25 ans ont réalisé les 6 mosaïques, qui encadrent aujourd'hui les entrées des 3 bâtiments.

Quartier de la Meinau

Pour faire des plus jeunes les acteurs de la transformation de leur cadre de vie et du PRU, une classe de CM1 de l'école de la Canardière a participé à la définition du projet d'aménagement de la place de l'Île de France. Elle s'est vu confier une mission de « diagnostic préalable », qui a servi de base de cahier des charges à l'occasion d'un concours de paysage et d'architecture.

Quartier d'Hautepierre

Des ateliers autour de personnages de la littérature ont permis aux enfants et aux habitants d'être associés à la dénomination des rues et de faire le choix entre 3 noms pour chaque rue. Par ailleurs, dans le cadre de la création d'une filière d'excellence « architecture », en partenariat avec l'école d'architecture de Strasbourg, les collégiens de l'établissement François Truffaut se sont appropriés le nouveau plan de leur quartier en élaborant, lors d'ateliers d'arts plastiques, des maquettes intégrant les opérations en cours ou à venir.

© Hautepierre Strasbourg / Agnès Denu - Ville de Strasbourg



© Neuhof Strasbourg / Jerome Dorkel - Eurométropole de Strasbourg

• Programmer et concevoir un équipement scolaire : recommandations

Les retours d'expérience du PNRU et de la DGESCO permettent d'identifier des points de vigilance pour guider la programmation et la conception d'un équipement scolaire, dans la perspective de mettre le projet architectural au service du projet pédagogique et d'intégrer les enjeux de fonctionnement futur. Ceux-ci constituent une première base de recommandations⁴², qui reste à affiner par les maîtres d'ouvrage en fonction du contexte et des besoins propres à chaque établissement.

> Localisation, dimensionnement, insertion urbaine et traitement des abords

La localisation, l'insertion urbaine et la taille de l'équipement doivent favoriser son accessibilité pour les élèves et les familles.

Le nombre et la taille des établissements scolaires dépendent de l'étendue de la commune, du réseau de mobilité et des effectifs scolaires. Il convient d'être vigilant à l'impact de la taille de l'établissement sur les flux, les modes de régulation, les conditions de surveillance et les coûts de fonctionnement.

Le traitement des accès doit permettre le bon déroulement des entrées et des sorties de l'établissement. Il s'agit d'être attentif au positionnement et au dimensionnement des accès piétons, automobiles et livraisons et au parvis attenant à l'entrée principale.

Le traitement des limites, des mitoyennetés et des vis-à-vis doit concilier protection et intimité des espaces scolaires et ouverture de l'établissement sur son environnement.

L'implantation d'espaces dédiés à la petite enfance et de jeux à proximité des écoles apporte une continuité à l'offre éducative et prolonge la sociabilité entre élèves et familles.

> Prise en compte des différents temps des élèves, des enseignants et des intervenants au sein de l'établissement

Les besoins des élèves et des personnels scolaires, périscolaires, administratifs, techniques qui interviennent aux différents temps de vie de l'établissement doivent trouver leur place dans la localisation et l'agencement des locaux.

Une attention particulière doit être apportée aux continuités entre les espaces scolaires, périscolaires et socio-culturels pour favoriser le lien entre activités, intervenants et publics. Il peut être intéressant de rapprocher les cycles qui ont des besoins proches en termes de rythme d'apprentissage et d'équipements (en cycle 1, les grandes sections de maternelle, CP et CE1).

Dans le cas d'espaces partagés entre activités scolaires, périscolaires et autres activités, des accès et circulations distinctes doivent être prévus aux différents temps d'utilisation. La réversibilité des espaces est à inscrire dans la programmation, le projet architectural et le choix du mobilier (matériels modulaires, facilement transportables etc.). Les conditions d'utilisation des espaces partagés doivent être anticipées et les règles d'usage précisées pour favoriser une cohabitation harmonieuse entre utilisateurs (gestion des accès, stockage etc.).

42. L'OCDE propose 5 recommandations dans le cadre du programme pour la construction et l'équipement de l'éducation (PEB). Il s'agit de « répondre aux besoins d'aujourd'hui et aux demandes incertaines du futur, de fournir un environnement adapté au processus d'apprentissage et non un monument dédié à l'esthétique, de permettre à une majorité d'accéder à l'éducation et au loisir, de réaliser un bon rapport qualité/prix par un souci majeur de réduction des coûts de fonctionnement et d'entretien, de respecter la vie de la planète et le bien-être des individus par une relation avec le paysage, le choix des matériaux, les formes et les proportions, la modulation des couleurs, la lumière et l'acoustique.».

Retour d'expérience

PRU des Mureaux : du projet architectural au projet de fonctionnement du Pôle Molière

Compte tenu de sa vocation originale de Pôle éducatif ouvert à des activités scolaires, périscolaires et associatives et de l'accueil d'une large variété de publics, le Pôle Molière propose plusieurs espaces mutualisés entre des activités scolaires, périscolaires et associatives.

Il comporte une salle des maîtres mutualisée entre l'école élémentaire et l'école maternelle, tandis que plusieurs espaces sont dédiés à la fois à des temps scolaires, périscolaires ou éducatifs (ludothèque, salle accueil de loisirs, dortoirs, salle de motricité, restaurant etc.).

Un projet de fonctionnement de l'équipement est élaboré entre les différents utilisateurs et une directrice d'équipement est chargée de sa gestion et de son fonctionnement (accueil des publics, programmation des activités avec les équipes enseignantes, périscolaire et associatives, entretien courant, etc.).

Le partage des espaces entre les différents publics s'accompagne de points de vigilance à intégrer pour la programmation et le projet architectural de l'équipement :

- Mutabilité et réversibilité des espaces ;

*- Adaptabilité et modularité des espaces ;
Cela suppose du matériel léger et facilement transportable.
Par exemple l'utilisation du restaurant en salle de conférence suppose de l'équiper de mobilier roulant ;*

- Anticipation des conditions de fonctionnement (gestion de l'ouverture et de la fermeture des accès, stockage des fournitures scolaires et périscolaires, réalisation du ménage, etc.).



© Pôle Molière - Les Mureaux / Alice Collet - Anru

> Espaces d'apprentissage, de circulation et de détente

À l'intérieur des classes, les facteurs d'ambiance tels que l'insonorisation, l'exposition à la lumière, l'éclairage, la qualité des matériaux, la couleur des murs et la possibilité d'aération des salles ont une incidence sur le bien-être et les conditions d'apprentissage. Pour faciliter l'entretien futur, il convient d'éviter le mobilier et/ou les revêtements sur mesure, coûteux et longs à remplacer.

Étant donné l'intensité et la régularité des flux de déplacements au sein de l'établissement, le dimensionnement et le traitement des circulations intérieures sont essentiels (luminosité des couloirs, traitement des sols, etc.) car ils ont un impact sur le climat scolaire.

L'emplacement, le dimensionnement, la qualification et l'accessibilité des espaces de détente et de restauration depuis les salles de classes doivent être en relation avec l'âge des élèves. Il convient de proposer des espaces de récréation à la fois ouverts et couverts (cour extérieure, espaces abrités, espaces en pleine terre pour favoriser les activités d'éveil) et faciles à surveiller, en évitant les configurations complexes, notamment les recoins. Le positionnement de toilettes à proximité de la cour de récréation facilite l'apprentissage de la propreté pour les plus petits.

L'établissement doit favoriser les pratiques pédagogiques actuelles et en émergence :

- travail en groupe et projets transversaux entre élèves et entre enseignants ;
- locaux spécifiques pour recevoir les familles et les élèves dans de bonnes conditions ;
- usage du numérique, que les enseignants peuvent utiliser dès la maternelle.

On peut souligner l'intérêt d'espaces adaptables et modulaires, facilitant le travail en groupes et le tutorat des élèves.

> Besoins liés à l'éducation prioritaire et aux filières spécifiques

Au collège, il faut veiller à l'emplacement des locaux de la vie scolaire et du centre de documentation.

Les contenus programmatiques liés à l'éducation prioritaire doivent être anticipés :

- dédoublement des CP/CE1 en REP/REP+, avec le maintien possible d'activités ponctuelles en classes entières ;
- accueil des élèves de moins de 3 ans en Très Petites Sections (TPS) dans des conditions adaptées à leur âge (dortoir, salle de propreté, salle de motricité, etc.) ;
- réunions et temps d'information (exposition de travaux d'élèves etc.).

L'implantation de classes spécifiques peut générer des besoins de locaux à anticiper pour les langues, la musique, le sport, le digital, etc.

Dans les établissements accueillant de l'enseignement professionnel, comme les SEGPA, une attention particulière doit être accordée aux ateliers, qui ont des normes spécifiques.

Dans le cas des internats financés par les PIA internats d'excellence et internats de la réussite, les retours d'expérience soulignent l'importance de l'équilibre entre les espaces individuels consacrés à l'étude et à l'intimité des élèves et les espaces collectifs consacrés à la restauration, à la détente et à la socialisation. Ces éléments font l'objet d'une attention particulière dans l'examen des projets.

L'enjeu est d'offrir aux élèves des conditions de vie et d'études qualitatives au service de leur réussite. Les questions de modularité et d'accessibilité des locaux (notamment depuis l'établissement scolaire principal, collège ou lycée) sont spécifiquement investies.

> Espaces visant à renforcer la place des parents à l'école

La circulaire du 15 octobre 2013⁴³ prévoit un espace réservé aux parents au sein de toute école ou établissement scolaire nouvellement construit.

Cet espace, lieu de rencontre entre parents et équipes éducatives, peut être pensé comme un lieu passerelle entre le dedans et le dehors⁴⁴. Il amène à penser l'établissement scolaire comme un « bien commun » ouvert sur son environnement et ses ressources, pouvant être mobilisé en faveur de la formation tout au long de la vie ou de dispositifs d'échange à destination des parents⁴⁵.

- 43. L'article L.521-4 du Code de l'éducation, modifié par la loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République, prévoit dans tous les établissements d'enseignement un espace à l'usage des parents et de leurs délégués. Cf. Circulaire n° 2013-142 du 15-10-2013, Renforcer la coopération entre les parents et l'école dans les territoires
- 44. <http://centre-alain-savary.ens-lyon.fr/CAS/rerelations-ecole-familles/dispositifs/passer-les-frontieres-franchir-les-limites-1>
- 45. Cf. programme « Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants ».

Retour d'expérience

PRU de La Seyne-sur-Mer : mise en œuvre spatiale de la stratégie éducative et vigilance à l'articulation entre espaces éducatifs et scolaires.

Dans la restructuration des écoles Jean Zay et Lucie Aubrac, un soin particulier a été apporté à l'ouverture et à l'accessibilité des lieux éducatifs présents au sein des écoles et au lien entre espaces éducatifs et scolaires :

-l'auditorium situé au sein de l'école Jean Zay possède la particularité d'être à la fois ouvert sur la cour de récréation de l'école et sur le quartier ;

-les locaux associatifs construits dans l'école Lucie Aubrac sont séparés par une barrière légère des espaces scolaires, ce qui garantit un marquage des limites mais permet une ouverture visuelle et une continuité de fréquentation entre les activités scolaires et associatives.

Une complémentarité est également recherchée entre écoles et lieux d'accueil de la petite enfance, la crèche « le petit monde » située en vis-à-vis de l'école J. Zay ayant été rénovée dans le PRU.



© École Lucie Aubrac - La Seyne-sur-Mer / François Laï - Pascal Scatena photographes - Ville de La Seyne-sur-Mer

Carte scolaire et stratégie habitat : deux dimensions à articuler

L'impact du PRU sur la démographie scolaire peut nécessiter de redistribuer les effectifs sur les établissements du quartier et faire évoluer la carte scolaire.

La carte scolaire doit être pensée en cohérence avec la stratégie habitat, en termes de contenu et de phasage. Elle est à la fois :

- un outil de régulation des effectifs scolaires, qui doit s'adapter en continu à la programmation habitat et aux prévisions démographiques sur chaque secteur, au fur et à mesure de la mise en œuvre des opérations et au terme du projet;
- un outil de mixité des publics scolaires, qui peut contribuer au décroisement des populations des différents secteurs du quartier et de son environnement.

La carte scolaire étant définie par plusieurs niveaux de collectivités territoriales⁴⁶, son adaptation doit se réfléchir globalement, c'est-à-dire :

- en intégrant l'ensemble de la chaîne éducative de la maternelle au lycée, en passant par l'élémentaire et le collège;
- en associant toutes les parties prenantes (commune, conseil départemental, conseil régional, Éducation nationale).

L'adaptation de la carte scolaire s'appréhende à une échelle territoriale pertinente, qui peut être plus large que le quartier. Il s'agit de l'échelle communale ou intercommunale à partir du collège.

La réflexion doit intégrer l'offre de transports en commun et l'offre scolaire publique et privée de l'environnement.

• Gérer les établissements scolaires pendant la mise en œuvre du PRU

> Adaptation de la carte scolaire

Depuis le relogement jusqu'aux constructions neuves, les opérations d'habitat font fluctuer les effectifs scolaires du quartier en renouvellement urbain, parfois de manière significative et sur une période longue. Une gestion transitoire des effectifs scolaires peut être nécessaire pour optimiser leur répartition pendant le déploiement du projet, sans compromettre le fonctionnement des établissements.

Ces solutions temporaires peuvent être l'occasion de tester des ajustements de la carte scolaire qui pourront, le cas échéant, être pérennisés.

L'adaptation de la carte scolaire à la mise en œuvre des opérations d'habitat du PRU passe par :

- l'ajustement temporaire de la moyenne d'élèves par classe, pour faire face à des surcroûts d'effectifs temporaires et localisés;
- la réaffectation de locaux disponibles, ou la création de locaux provisoires;
- le transfert d'élèves sur des établissements scolaires préexistants, le cas échéant localisés en dehors du quartier, ou dans les nouveaux groupes scolaires créés.

46. La ville pour les écoles, le département pour les collèges, la région et le rectorat pour les lycées.

> Gestion des écoles en travaux

Les travaux de requalification, restructuration et extension des établissements scolaires ont un impact sur les conditions d'apprentissage et les activités scolaires et périscolaires.

Le transfert provisoire de certaines classes, activités ou services est parfois nécessaire pendant les travaux pour permettre leur déroulement dans de bonnes conditions.

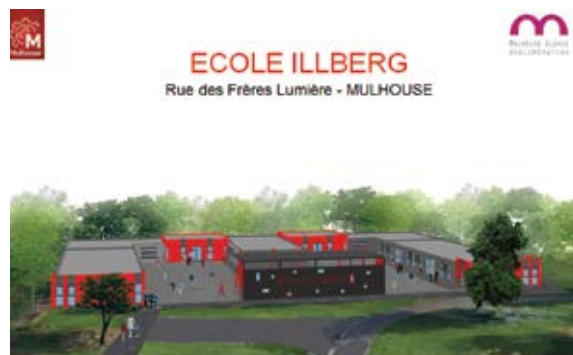
Le bon déroulement et l'acceptation des travaux par les équipes enseignantes et les familles supposent une information et un travail en amont sur les mesures d'accompagnement proposées (déménagement et transfert du mobilier scolaire, intégration des enfants dans leur nouvel environnement, acheminement à l'école etc.). En effet, les travaux, même temporaires, ont un impact sur les conditions de travail des enseignants, d'apprentissage des élèves et la conduite des enfants à l'école par les familles.

Retour d'expérience

Ouverture d'une « école relais » pour mettre en œuvre le « Plan école » de la ville de Mulhouse

Pour mettre en œuvre le plan de requalification de son patrimoine scolaire, la ville de Mulhouse a créé une « école relais » en 2014 pour accueillir les élèves pendant les périodes de chantiers.

L'école relais est adaptable aux besoins des différents publics (maternelles, primaires) et le transport scolaire est pris en charge par la ville. L'école relais préserve les élèves et les personnels éducatifs des nuisances liées aux travaux et permet la mise en œuvre de travaux lourds de requalification et restructuration. Elle contribue également à la socialisation des enfants par la prise de repas à la cantine.



Une école-relais pour rendre les travaux de rénovation des écoles possibles

Plan d'Évaluation d'impact - 428 Direction des Services Techniques - mars 2016

Source : Mulhouse Alsace Agglomération



Plan d'Évaluation d'impact - 428 Direction des Services Techniques - mars 2016

Retour d'expérience

PRU de Villiers-sur-Marne : ajustement de la carte scolaire en continu pendant le PRU

Pour accompagner les interventions du PRU sur les écoles des Hautes Noues, un travail d'ajustement de la carte scolaire a été porté en continu par la direction de l'Enfance de la ville de Villiers-sur-Marne. La carte scolaire a en effet évolué plusieurs fois, compte tenu des travaux de démolition et de restructuration des écoles. Cette adaptation a permis de tester l'élargissement de la sectorisation des élèves du quartier vers un établissement du centre-ville, maintenu par la suite.

L'adaptation de la carte scolaire a été réalisée en étroite collaboration avec l'Éducation nationale, et notamment l'IEN de circonscription.

À chaque réunion d'information des familles, l'IEN a été mobilisé pour apporter des précisions sur l'évolution de la carte scolaire et les conditions d'accueil des élèves pendant les travaux. Sa participation aux côtés de la Direction de l'enfance et du Pôle PRU a permis d'apporter un discours commun aux familles du quartier et aux familles des écoles accueillant les enfants du quartier. Elle a également permis d'organiser les conditions d'enseignement pendant les travaux (déménagements des équipements et du matériel pédagogique, relocalisation dans des écoles provisoires etc.).

Ce travail conjoint s'est avéré d'autant plus essentiel que le PRU a connu de nombreux aléas de chantiers, ce qui a nécessité une forte adaptabilité de tous à sa mise en œuvre.



© Vue aérienne Villiers-sur-Marne / VianneyProuvost - ATMOS' R



©École Charles Péguy - Villiers-sur-Marne/ Ville de Villiers-sur-Marne



© École Gaultier - Villiers-sur-Marne / Ville de Villiers-sur-Marne



© École Charles Péguy - Villiers-sur-Marne/ Ville de Villiers-sur-Marne

• Adapter la carte scolaire au terme du projet pour réguler les effectifs et développer la mixité scolaire

Après la mise en œuvre du PRU, la modification de la carte scolaire permet de répartir les effectifs de manière équilibrée dans les groupes scolaires pour favoriser un accueil de proximité et de qualité des familles et des élèves.

Les retours d'expériences du PNRU font émerger des recommandations pour ajuster la carte scolaire :

- Il convient d'assurer la meilleure adéquation possible entre les secteurs scolaires et l'espace urbain vécu par les habitants.
- La recherche d'une homogénéisation des secteurs élémentaire et maternelle est importante pour la continuité des parcours scolaires et du lien entre les familles.
- La sectorisation scolaire doit intégrer les conditions de déplacement et les axes routiers afin d'assurer une sécurité optimale pour les trajets domicile – école.

Dans certaines conditions, l'adaptation de la carte scolaire peut être envisagée pour diversifier les publics des établissements.

Si l'ambition de mixité scolaire appelle une réorganisation territoriale de la prise en charge des élèves, les leviers sont différents selon les contextes :

- Un environnement urbain accessible et diversifié en termes de composition sociale permet de favoriser la mixité sociale au sein des établissements, tandis qu'un environnement plus homogène socialement sera moins propice.
- Un environnement proposant une offre d'enseignement privé peut complexifier la diversification des publics scolaires. L'élargissement de la carte scolaire peut dans ce cas conduire à une fuite des familles vers ces établissements et ses impacts doivent être anticipés.

Retour sur l'expérimentation mixité sociale au collège⁴⁷

Depuis la rentrée 2016, la DGESCO porte une expérimentation « mixité sociale dans les collèges » dans 20 départements. Celle-ci se traduit par la mise en place de « secteurs multi-collèges », la modification de la sectorisation, des démolitions et reconstructions d'établissements et actions sur l'offre de formation. Au total, 82 projets ont été engagés sur 46 départements. Ces expériences mobilisent les conseils départementaux. Un bilan est porté par la DGESCO.

La création de « secteurs multi-collèges » rendue possible par la loi pour la refondation de l'école de 2013 vise à favoriser la mixité scolaire et sociale. Elle a été reprise dans le Code de l'éducation (article L.213-1). Cette mesure est expérimentée sur décision des départements, en concertation avec la communauté éducative. Le principe est que « lorsque cela favorise la mixité sociale, un même secteur de recrutement peut être partagé par plusieurs collèges publics situés à l'intérieur d'un même périmètre de transports urbains ». Les familles classent les établissements par ordre de préférence, les élèves pouvant être affectés sur la base d'autres critères que l'adresse.

Un secteur multi-collèges peut s'avérer particulièrement pertinent dans un contexte urbain et résidentiellement mixte. Pour atteindre les effets recherchés, le redécoupage doit s'accompagner d'une réflexion sur l'offre de formation des établissements, d'une gestion rigoureuse des dérogations et suppose d'associer l'enseignement privé pour endiguer les stratégies d'évitement.⁴⁸

Les retours d'expériences du PNRU font émerger des recommandations pour développer la mixité sociale dans les établissements scolaires :

- L'évolution de la politique de sectorisation doit s'adosser à une communication maîtrisée et une politique de gestion des dérogations fine

47. Vademecum du Ministère de l'Éducation nationale. (2016). *Agir pour une mixité sociale et scolaire dans les collèges.*

48. Klein, O. (mars 2017). *Favoriser la rénovation du patrimoine scolaire des quartiers populaires pour créer une école moderne et attractive.* Rapport interministériel.

et rigoureuse, associant l'ensemble des partenaires et cohérente à l'échelle de plusieurs établissements.

- Dans les établissements fortement ségrégués, la mixité scolaire ne peut s'envisager que sur un temps long et à partir d'un travail de fond sur les composantes d'attractivité

de l'offre scolaire et du quartier (localisation de l'établissement, secteurs de recrutement, contenus de l'offre pédagogique, scolaire et périscolaire etc.)

- Les périmètres scolaires doivent être envisagés de manière large, en intégrant l'offre de transport en communs et en mobilisant des partenariats intercommunaux si nécessaire.

© École Lucie Aubrac - La Seyne-sur-Mer / François Laï - Pascal Scatena photographes - Ville de La Seyne-sur-Mer



La mixité sociale des collèges⁴⁹ peut être travaillée à partir de leur offre pédagogique et de la redéfinition de la carte scolaire.

Dans les grandes métropoles où la ségrégation scolaire peut être très forte, elle peut s'appuyer sur les réseaux de transports en commun pour constituer des cartes scolaires discontinues, « en étoile » ou « en domino ». Il faut toutefois veiller à ce que les distances restent raisonnables et le déplacement des élèves vécu comme non discriminatoire.

À cet égard, l'Éducation nationale⁵⁰ souligne que les expérimentations de type « busing » n'ont pas favorisé de manière concluante la mixité scolaire.

Les critères de mixité scolaire doivent être définis entre les partenaires du projet et adaptés au contexte. Des indicateurs peuvent être précisés pour les différents établissements (catégories socioprofessionnelles des familles, niveaux de diplômes des parents, secteurs et statut résidentiel etc.). Le suivi de ces indicateurs dans la durée s'avère également indispensable, pour porter une attention aux pratiques scolaires des familles, notamment nouvellement installées dans le quartier.

49. Le rapport de 2015 du Cnesco et du Conseil supérieur de l'éducation du Québec, *Mixité sociale, scolaire et ethnoculturelle à l'école* montre une variation très importante en France de la ségrégation entre les collèges selon les départements (rapport de 1 à 10) : les départements à faible densité de population recrutent sur un rayon plus large, favorisant la mixité sociale entre élèves, alors que les collèges des départements à forte concentration urbaine reflètent la ségrégation résidentielle de leurs unités urbaines et sont en concurrence directe, certains connaissant un taux d'évitement très important.

50. Les Etats-Unis furent les premiers à expérimenter la politique de « busing » pour renverser la ségrégation au sein des établissements scolaires. Celle-ci consiste à transférer un élève qui aurait normalement fréquenté une école très ségréguée dans un autre établissement situé dans un quartier plus mixte. Les effets de cette politique sont globalement mitigés, celle-ci étant globalement assimilée à une contrainte par les élèves et les familles. Cf. Rapport commun Cnesco et Conseil supérieur de l'éducation du Québec de 2015 : <http://www.cnesco.fr/wp-content/uploads/2015/05/Rapport-international-CSE-CNESCO.pdf>

Retour d'expérience

PRU de Strasbourg : étude sur l'impact de la diversification de l'habitat sur la mixité sociale du quartier du Neuhof

Pour évaluer l'impact de la diversification de l'habitat amenée par le PRU du Neuhof sur la mixité sociale du quartier, la ville de Strasbourg a confié en 2013 à l'ORIV, centre de ressources de la politique de la ville d'Alsace, une enquête en porte-à-porte auprès des habitants du nouveau parc privé.

Cette enquête a permis à la collectivité d'améliorer sa connaissance du profil des accédants à la propriété et de leur perceptions et pratiques du quartier.

Une partie de l'enquête concernait la fréquentation des établissements scolaires par les ménages acquéreurs. Elle a montré une segmentation très nette des pratiques scolaires selon l'itinéraire résidentiel des familles : fréquentation des écoles du quartier par les accédants à la propriété originaires du Neuhof, évitement scolaire pour ceux issus d'autres secteurs de la Métropole de Strasbourg.

Cette étude montre que la mixité des publics scolaires, qui est attendue au travers de la diversification de l'habitat, nécessite du temps et une stratégie globale d'accompagnement qui mobilise plusieurs leviers.



© École Fischart-Meinau - Strasbourg / Christian Creutz
Eurométropole de Strasbourg

En fonction du contexte du quartier et de son environnement, plusieurs leviers favorisent la mixité sociale dans les établissements scolaires⁵¹ :

- la re-sectorisation entre établissements, avec le regroupement de classes par niveau : par exemple, regroupement des classes de 6/5^{ème} au sein d'un collège et des classes de 4^{ème}/3^{ème} au sein d'un autre ;
- la mise en réseau, la fusion ou la constitution d'établissements multisites, qui peut être particulièrement adaptée dans le cas d'établissements de petite taille, proches géographiquement et avec des compositions sociales qui diffèrent fortement ;
- la politique de composition des classes, celle-ci participant activement à la ségrégation intra-établissements⁵².

Ces orientations supposent de conduire une concertation avec la communauté éducative et les parents d'élèves et d'intégrer à la réflexion les établissements privés pour ne pas renforcer l'évitement du secteur public par les familles.

© Quartier des Hautes-Noues - Villiers-sur-Marne / Ville de Villiers-sur-Marne



Synthèse des propositions du rapport du Comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques « Carte scolaire ou école à la carte ? » de décembre 2015

Le rapport du Comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques de 2015⁵³ souligne plusieurs recommandations pour renforcer la mixité sociale à l'école.

Il préconise une carte scolaire sur l'ensemble de la chaîne éducative associant l'enseignement privé à l'objectif de mixité, des modalités d'inscription spécifiques et une réflexion sur l'exigence et le niveau de mixité sociale attendu dans les établissements.

© École Albert Camus - Villiers-sur-Marne / Ville de Villiers-sur-Marne



-
- 51. Voir notamment : Vademecum du Ministère de l'Éducation nationale, (2016). *Agir pour une mixité sociale et scolaire dans les collèges*. et Cnesco et Conseil supérieur de l'éducation du Québec. (2015). *Mixité sociale, scolaire et ethnoculturelle à l'école*.
 - 52. Dans son rapport *Mixité sociale et scolaire, ségrégation inter et intra-établissement dans les collèges et lycées français* de juin 2015, le Cnesco identifie 25 % à 45 % d'établissements dont la politique de composition des classes ségrègue activement les élèves.

-
- 53. Durand, Y et Salles, R. (1^{er} décembre 2015). *Carte scolaire ou école à la carte ?* Rapport du Comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques. Assemblée Nationale.

Projet pédagogique, fonctionnement des équipements et climat scolaire

Les retours d'expérience du PNRU montrent que si la qualité du bâti est essentielle pour l'attractivité de l'offre scolaire, elle n'est pas à elle seule suffisante. Pour les familles comme pour les élèves, l'attractivité de l'école est plus directement liée à son projet pédagogique, à son fonctionnement et au climat scolaire, qui permettent de bonnes conditions d'apprentissage, d'enseignement et de socialisation.

Extrait des conclusions du rapport du Cnesco Justice à l'école et territoires⁵⁴, février 2018

« La meilleure façon de prévenir les comportements d'évitement et de contournement de la sectorisation des parents est de donner les garanties de conditions optimales de scolarisation dans chaque établissement ainsi que celles d'un climat scolaire propice à la socialisation et aux apprentissages : direction de l'établissement, formation et motivation des équipes enseignantes, projet d'établissement, carte des formations, moyens pédagogiques, association des élèves et des parents. »



© École Daubié - Soyaux / www.tuifandier-photos.com - Ville de Soyaux

En complémentarité des interventions physiques sur les écoles et établissements scolaires, de l'amélioration de l'offre éducative et de l'adaptation de la carte scolaire portées par le PRU et le projet éducatif local, il est nécessaire de travailler le projet pédagogique, le climat scolaire et le fonctionnement des équipements scolaires :

- Le projet pédagogique d'une école et d'un établissement scolaire a des implications sur son projet architectural, qu'il s'agit d'identifier au plus tôt pour les intégrer à sa programmation et à sa conception (cf. pages 88 à 91).
- L'amélioration du fonctionnement et du climat scolaire au sein d'une école et d'un établissement permet de préparer, d'accompagner et de prolonger les interventions du PRU.

Ces dimensions relèvent des missions quotidiennes des directeurs et des équipes enseignantes des écoles et des établissements scolaires.

Elles sont pilotées par les services déconcentrés de l'Éducation nationale dans des cadres institutionnels et partenariaux spécifiques, à une autre échelle que le projet de renouvellement urbain :

- projet de réseau de l'éducation prioritaire⁵⁵;
- projets d'école et projets d'établissement⁵⁶.

54. Butzbach, E. coordinateur du réseau mixités à l'école pour le Cnesco. (février 2018). *Justice à l'école et territoires, politiques locales de mixité dans les établissements scolaires, un essai à transformer.*

55. Projet de réseau : <https://www.reseau-canope.fr/education-prioritaire/agir/item/ressources/un-projet-de-reseau-etabli-en-fonction-des-orientations-du-referentiel-et-du-contexte-local.html>

56. Projet d'école et projet d'établissement : <http://eduscol.education.fr/cid47424/le-projet-d-ecole-le-projet-d-etablissement.html>

Le PRU constitue une opportunité pour créer le dialogue sur ces sujets entre acteurs du champ scolaire, de l'éducation et le porteur du PRU. Cela suppose d'entrer en dialogue, au plus tôt et au bon niveau avec les services déconcentrés de l'Éducation nationale pour partager :

- les orientations poursuivies sur les écoles, les établissements et dans les réseaux;
- les marges de manœuvre qui existent, dans la temporalité du PRU et au-delà.

• Travailler le projet pédagogique des établissements scolaires

Dans la continuité du projet de réseau de l'éducation prioritaire et du projet éducatif local, le projet pédagogique conduit à l'échelle de chaque établissement (projet d'école, projet d'établissement) propose des orientations générales sur ses contenus éducatifs et pédagogiques. Il porte des actions et peut proposer des expérimentations pour améliorer les apprentissages, la relation élèves-parents-enseignants, l'apprentissage de la langue pour les enfants et parents allophones, la mobilisation des leviers de l'éducation prioritaire.

Les projets d'école et projets d'établissement permettent aux équipes enseignantes de créer des liens avec les professionnels du quartier et d'identifier des ressources face à des difficultés. Cette ouverture renforce leur ancrage dans les territoires, favorise leur compréhension des situations sociales des familles et des élèves et participe de l'amélioration du lien parents-enseignants.

Pour les élèves et les familles, cette coordination donne le sentiment d'une équipe éducative et de professionnels locaux soudés autour de préoccupations et de valeurs communes.

• Assurer la qualité du climat scolaire et la sécurité aux abords et au sein de l'établissement

La qualité de la gestion et du climat scolaire au sein et aux abords des établissements doit être prise en charge dans la durée. Elle a un impact sur l'image des établissements, les conditions d'enseignement, d'apprentissage et le bien-être des élèves et des professionnels.

La qualité du climat scolaire nécessite d'élaborer des règles partagées entre la communauté éducative, les élèves et les représentants de parents d'élèves. Celles-ci peuvent se travailler dans le cadre des projets d'école, projets d'établissements et du projet de réseau de l'éducation prioritaire, qui comporte un volet « climat scolaire ». Elles mobilisent le coordinateur du réseau de l'éducation prioritaire, l'IEN de circonscription, le chef d'établissement, la commune, le Conseil départemental, les représentants de parents d'élèves et la police ou la gendarmerie.

La qualité de la gestion et de la sécurité aux abords de l'établissement suppose une attention des collectivités locales et des acteurs de la sécurité et de la prévention sur la veille, la prévention des nuisances et la gestion des conflits.



© École Albert Camus - Villiers-sur-Marne / Ville de Villiers-sur-Marne

Retour d'expérience

PRU de Libération à Floirac : travail sur le climat scolaire du collège Mandela en accompagnement de sa relocalisation et de l'élargissement de la carte scolaire

Le PRU du quartier Libération à Floirac s'est accompagné du déplacement du collège Yves du Manoir, enclavé au sein d'immeubles du quartier, qui a été relocalisé et rebaptisé Nelson Mandela.

La création du nouveau collège a été accompagnée par un travail de fond conduit par l'ensemble des équipes, notamment par les professeurs principaux, l'équipe Vie scolaire et la Direction, visant à améliorer le climat interne au sein du collège et la relation avec les parents. Plusieurs actions ont été mises en place, parmi lesquelles la création d'un poste de principal adjoint, le développement d'actions de médiation par les élèves en cas de légers conflits, la formation des élèves à des exercices de relaxation et de yoga, la responsabilisation et la valorisation des talents des collégiens (semaine de l'engagement, conseil de la vie collégienne, mise en place d'une soirée des talents).

En déclinaison du programme national « Ouvrir l'école aux parents pour une meilleure intégration », des ateliers de maîtrise de la langue française et des temps de parole avec les parents sur des sujets de la vie au collège ont été mis en place plusieurs années de suite.

Des actions mises en place dans le cadre de l'éducation prioritaire permettent de mêler les collégiens à des élèves d'autres secteurs dans le cadre d'activités culturelles, artistiques ou sportives.

L'approche éducative globale est renforcée par l'ouverture d'un équipement culturel, le M270 regroupant une médiathèque, une salle de diffusion, des espaces multimédia et un studio d'enregistrement.

Si l'attractivité du collège reste à consolider, le bilan de ces actions est globalement positif. Un apaisement des relations entre élèves et adultes est noté par les équipes enseignantes et la direction du collège constate une diminution des tensions et des situations de violence.





© Allonnes / Guillaume Liberge - Ville d'Allonnes

• Promouvoir la place des parents et la co-éducation

L'amélioration du climat scolaire et de la réussite scolaire suppose de repenser la place des parents et leur participation à l'action éducative.

Il convient de dépasser la conception d'une école historiquement construite contre les familles pour l'ouvrir aux parents et renforcer leur sentiment d'appartenance à la communauté éducative.

La « coéducation », dont la promotion est affirmée par la loi du 8 juillet 2013 reconnaît la nécessaire construction d'un rapport positif et d'une relation de coopération entre l'école et les parents, dans l'intérêt de la réussite de tous les enfants.

Le renforcement de la place des parents au sein de l'école et dans l'éducation passe par :

- des temps réguliers d'informations et d'échanges individuels et collectifs entre parents, enseignants, agents de vie scolaire et directeurs d'établissements, qui supposent des lieux dédiés au sein des équipements, respectant la confidentialité des échanges⁵⁷;
- des actions et projets collectifs entre parents et avec les enseignants, en lien avec le projet d'école ou d'établissement (expositions, présentations, rencontres conviviales, etc.);
- des actions de formation des représentants de parents au fonctionnement des écoles et des établissements scolaires (rôle des conseils d'école, de classe, de discipline etc.);
- des actions de soutien à la parentalité dans le cadre du programme de réussite éducative, à la fois au niveau individuel (accompagnement dans le cadre d'un projet personnalisé)

et collectif (ateliers d'échanges sur la fonction parentale, les apprentissages et l'orientation professionnelle, la relation enfant-parent-école etc.);

- des activités de soutien de l'insertion et du lien social proposées au sein de l'école (alphabétisation, maîtrise de la langue, recherche d'emploi, échanges de savoir etc.);

Le rapport d'Olivier Klein⁵⁸ souligne que la création d'espaces parents dans les écoles et collèges favorise la reconnaissance de leur engagement et leur relation avec les équipes enseignantes.

• Élargir l'offre éducative avec des filières éducatives spécifiques

Les retours d'expériences du PNRU montrent l'intérêt d'élargir l'offre éducative à des filières spécialisées de haut niveau, au premier et second degré. Celles-ci ont un impact sur l'attractivité des établissements, permettent d'élargir les périmètres de recrutement et favorisent la mixité de leur fréquentation.

Le choix d'implanter une offre éducative spécifique relève de la compétence de l'IA-DASEN. Les contenus proposés sont variés, à dominante scientifique, linguistique, culturelle ou sportive :

- classes à horaires aménagés, qui proposent à une partie de l'effectif un enseignement culturel de haut niveau avec l'apport d'un partenaire extérieur (conservatoire, théâtre, troupe de danse etc.) qui porte l'activité;
- classes bilangues, dispensant l'enseignement de deux langues vivantes dès la 6^{ème};

57. Le ministère de l'Éducation nationale propose un guide méthodologique à destination des personnels d'encadrement pour accompagner le développement des espaces parents dans les établissements scolaires.

58. Klein, O. (mars 2017). *Favoriser la rénovation du patrimoine scolaire des quartiers populaires pour créer une école moderne et attractive*. Rapport interministériel.

- activités éducatives spécifiques (sportives, linguistiques, musicales, théâtrales citoyennes, etc.) dispensées par les professeurs de l'Éducation nationale dans le cadre du projet d'établissement, en partenariat avec des intervenants extérieurs le cas échéant.

L'offre éducative spécifique doit être anticipée dans le fonctionnement, le programme et le projet architectural de l'établissement :

- besoins d'aménagement et d'équipements spécifiques liés à la filière: laboratoire de langues, d'expérimentation, auditorium, etc.;
- accompagnement des familles et des élèves vers ces filières : périmètre de recrutement, information, sélection et accompagnement des élèves et des familles (mise en place d'un service spécifique de prêt d'instrument etc.);
- affectation des élèves concernés par la filière au sein de l'établissement (répartition au sein de classes spécifiques ou de l'ensemble des classes), celle-ci ayant un impact sur la mixité scolaire et les interactions entre élèves.

Les retours d'expérience du PNRU soulignent l'intérêt de s'appuyer sur les ressources éducatives locales (équipement structurant, culture ou savoir-faire local etc.) pour développer ces contenus éducatifs. Il convient d'associer au maximum la communauté éducative pour créer des passerelles avec les enseignements scolaires et périscolaires.

La stratégie éducative peut positionner une classe spécifique sur un établissement ciblé ou organiser une complémentarité entre plusieurs établissements à l'échelle d'un quartier ou de la commune. La continuité des apprentissages entre le premier et le second degré doit être recherchée.

De même, il convient d'être vigilant à l'affectation des élèves au sein des classes et aux effets ségrégatifs qu'elle peut créer au sein de l'établissement.

Retour d'expérience

PRU de Strasbourg : développement de filières spécifiques dans les écoles primaires de la Meinau

Sur le quartier Meinau à Strasbourg, des filières spécifiques ont été développées sur chacune des 3 écoles élémentaires restructurées dans le PRU : classe à horaire aménagé musique (CHAM) orientée sur le chant choral à l'école La Canardière, filière bilangue français-allemand à l'école Fischart, filière numérique à l'école de la Meinau.

Si l'implantation de la filière numérique est récente et ses effets en termes d'attractivité de l'école restent à consolider, le positionnement d'une filière spécifique sur chaque établissement apporte une complémentarité à l'offre éducative du quartier et limite les effets de concurrence entre les établissements.

On observe un impact différent du contenu des filières spécifiques sur l'attractivité des établissements (filiales CHAM chant chorale et bilangue notamment).

Selon leur contenu, les filières ont également des effets différenciés sur la mixité scolaire au sein des établissements. Ainsi, tandis que les élèves bilangues de l'école Fischart sont regroupés dans une classe spécifique, compte tenu de la spécificité de l'enseignement bilangue, les élèves fréquentant la filière CHAM à l'école La Canardière sont répartis dans l'ensemble des classes.

- **Développer le numérique pour l'enseignement et les apprentissages**

Plusieurs écoles et établissements du second degré développent l'usage du numérique pour soutenir les apprentissages.

Ces nouvelles pratiques pédagogiques, dont l'impact sur l'interactivité, le plaisir d'apprendre et la réduction des difficultés scolaires sont éprouvées⁵⁹, doivent être anticipées dans la programmation et la conception des établissements scolaires.

Elles supposent de les équiper d'un réseau informatique fiable et à haut débit et de doter les classes d'équipements numériques : tableau numérique interactif, tablettes, ordinateurs etc.⁶⁰

Elles nécessitent d'accompagner et de former la communauté éducative à l'utilisation des outils numériques et de suivre leur impact sur les pratiques d'enseignement et sur la réussite scolaire.



© École et pole sciences – Floirac / Ville de Floirac

59. Cf. *Refonder l'éducation prioritaire*. Un référentiel pour l'éducation prioritaire, ministère de l'Éducation nationale.

60. Pour accompagner les collectivités locales et les acteurs de l'éducation dans leurs projets d'évolution, rénovation et construction d'écoles ou d'établissements scolaires autour du numérique, le ministère de l'Éducation nationale propose le dispositif Archicl@sse. Pour plus d'information, voir <http://eduscol.education.fr/cid84395/archicl@sse-impact-du-numerique-sur-l-architecture-des-ecoles-et-des-etablissements.html>

Retour d'expérience

Chenôve : un plan pluriannuel d'équipement numérique au service de la politique éducative

Chaque année, la ville de Chenôve accueille plus de 1 600 élèves au sein de 6 groupes scolaires, dont 4 en REP+ implantés dans le quartier prioritaire Le Mail.

Dans le cadre de sa politique intégrée de développement social et urbain, la question éducative est une priorité municipale avec pour ambition la réussite de tous et la réduction des inégalités scolaires.

Un plan pluriannuel d'équipement numérique des écoles a été engagé, avec un financement en partie apporté par les crédits politique de la ville. Les classes sont équipées de tableaux blancs interactifs, de vidéoprojecteurs et d'un dispositif de « classes mobiles » avec des tablettes tactiles. L'objectif est de former les écoliers très tôt à l'environnement numérique, ce qui permet de contribuer à leur réussite en facilitant l'acquisition des savoirs et en anticipant au mieux leur avenir professionnel puisqu'on estime qu'environ 40 nouveaux métiers du numérique apparaîtront dans les années à venir.

Une évaluation du projet, conduite par une équipe pluridisciplinaire de chercheurs sous l'égide de la Maison des sciences de l'homme de Dijon (Université de Bourgogne-Franche-Comté et CNRS) est en cours afin d'analyser l'impact du numérique sur les pratiques pédagogiques, l'apprentissage et la réduction des inégalités scolaires. Cette recherche sur le rôle joué par le numérique dans la réduction des inégalités sociales et scolaires est unique en France.

Une condition de réussite essentielle du projet est la formation et l'accompagnement des enseignants à l'utilisation des outils numériques, afin de s'assurer de leur bonne appropriation.



Partie 4

Fiches pratiques pour élaborer et mettre en œuvre une stratégie scolaire et éducative dans un PRU

Cette partie récapitule les questions clés à se poser pour élaborer et mettre en œuvre la stratégie scolaire et éducative aux grandes étapes d'un PRU.

Chaque étape est présentée par une fiche structurée autour de plusieurs points :

- *les objectifs de l'étape ;*
- *les questions clés à se poser, regroupées par grandes thématiques ;*
- *les acteurs à solliciter ;*
- *les outils à mobiliser et les éléments de méthode recommandés ;*
- *les livrables attendus ;*
- *des retours d'expériences repérés, dans une logique de remontée de pratiques du terrain.*

Phase protocole

- **Initialisation du projet** : apprécier l'opportunité et l'ampleur de la prise en compte de la question scolaire et éducative dans le PRU, en s'appuyant sur les acteurs concernés, au premier rang desquels les directions de l'éducation des collectivités territoriales et les services déconcentrés de l'Éducation nationale, notamment l'IA-DASEN.

- **Diagnostic** : identifier les enjeux scolaires et éducatifs à travailler dans le PRU, à partir d'une caractérisation des atouts, difficultés et potentiels de l'offre scolaire et éducative du quartier relativement à son environnement, en termes de bâti, de fonctionnement, d'image, etc.

Phase conventionnement

- **Formalisation de l'ambition du projet** : arbitrer les orientations stratégiques du PRU en matière scolaire et éducative (interventions sur l'offre scolaire, périscolaire, les services scolaires et éducatifs, évolution de la carte scolaire, orientations du projet pédagogique des établissements, etc.), compte tenu de son ambition, de son impact attendu pour la transformation du quartier et de son incidence opérationnelle et financière prévisionnelle.

- **Élaboration du programme d'intervention** : préciser les opérations physiques à conduire sur les établissements scolaires et éducatifs (au plan urbain et immobilier) et les interventions sur leur fonctionnement (sectorisation via la carte scolaire, projet pédagogique, travail sur le climat scolaire etc.), en spécifiant leur phasage, les modalités de réalisation et de financement.

Phase conduite de projet

- **Mise en œuvre du projet** : anticiper et accompagner l'incidence des opérations du PRU sur les équipements scolaires et éducatifs et mobiliser la communauté éducative dans leur programmation et conception et dans la co-construction du projet.

- **Évaluation** : anticiper la mesure de l'impact des interventions sur l'offre scolaire et éducative, afin de les ajuster et réorienter en continu et de définir des conditions de réussite et points de vigilance pour la stratégie scolaire et éducative dans la durée.

LA STRATÉGIE SCOLAIRE ET ÉDUCATIVE

INITIALISER

- Dimensionner la place de la question scolaire et éducative dans le PRU
- Développer une culture commune entre acteurs du scolaire, de l'éducation et du renouvellement urbain

DIAGNOSTIQUER

- Caractériser l'offre scolaire et éducative du quartier et de l'environnement
- Identifier les enjeux sur l'offre scolaire et éducative et sur chaque établissement
- Préparer le cadre évaluatif

FORMALISER L'AMBITION

- Élaborer la stratégie scolaire et éducative, compte tenu du PRU :
 - Bâti scolaire (localisation, intégration urbaine, dimensionnement)
 - Carte scolaire / stratégie habitat et peuplement
 - Services scolaires, périscolaires et éducatifs
 - Projet pédagogique, fonctionnement et climat scolaire des établissements
- Définir les objectifs à atteindre et les impacts escomptés

PROGRAMMER L'INTERVENTION

- Préciser les opérations physiques sur les établissements, leur coût et financement
- Préciser les évolutions sur la carte scolaire, les services scolaires, périscolaires et socio éducatifs
- Préciser les évolutions sur le projet pédagogique et le fonctionnement des établissements

METTRE EN ŒUVRE

- Organiser la maîtrise d'ouvrage pour piloter la programmation conception et mise en oeuvre
- Associer les usagers à la programmation et à la conception des équipements scolaires
- Anticiper et accompagner l'impact des travaux sur le fonctionnement des établissements

ÉVALUER

- Suivre, piloter et réorienter le PRU et la stratégie scolaire et éducative
- Renseigner les indicateurs et analyser les impacts
- Identifier des points de vigilance pour la stratégie scolaire et éducative dans la durée

Les étapes d'élaboration et de mise en œuvre d'une stratégie scolaire et éducative dans un PRU – Source : Anru

Phase 1 - Initialiser

INITIALISER

OBJECTIFS/FINALITÉS

- Développer une culture commune entre les acteurs des champs scolaire, éducatif et du renouvellement urbain
- Identifier les périmètres d'intervention et les responsabilités de chaque acteur et les cadres de travail à construire
- Se poser la question de l'opportunité et de l'ampleur de l'intégration du sujet scolaire et éducatif dans le projet de renouvellement urbain

QUESTIONS CLÉS À SE POSER

Bâti scolaire, localisation, carte scolaire

- Quels sont les enjeux de renouvellement urbain (organisation urbaine, trame viaire et déplacements, qualification des équipements publics, démolitions et diversification de l'habitat etc.) susceptibles d'impacter les équipements scolaires et leurs effectifs ?
- Quelle est l'offre scolaire globale sur la commune et sur le quartier (premier / second degré) ? Quelle est la répartition entre établissements publics et privés ?
- Quelle est l'image des établissements du quartier ? Font-ils l'objet d'un évitement particulier ? Vers quels établissements (privés / autres), cette fuite s'organise-t-elle ?
- Comment les effectifs scolaires ont-ils progressé et sont-ils susceptibles d'évoluer sur la commune et sur le quartier ? Y a-t-il des projets d'adaptation de la carte scolaire et de regroupement d'établissements pour réguler les effectifs et leur fonctionnement ?
- Existe-t-il un plan stratégique sur le patrimoine scolaire ? Quels sont les besoins identifiés sur les équipements scolaires du quartier ? Des travaux sont-ils programmés et à quelle échéance ?

Périscolaire, éducatif, petite enfance, services scolaires

- Quelles sont les orientations du PEDT et du PEL sur la commune et sur le quartier ? L'offre scolaire est-elle prolongée par des actions périscolaires, socio-éducatives et culturelles ? Y a-t-il des besoins particuliers sur le quartier ou à proximité ?
- Quelles sont les orientations du volet éducatif du Contrat de ville ? Comment fonctionne le programme de réussite éducative ? Quels sont ses points forts et enjeux d'amélioration ?
- Y a-t-il une offre / des besoins liés à l'accueil de la petite enfance sur le quartier ?

Pédagogique, fonctionnement, climat scolaire

- Les établissements scolaires du quartier visé par le PRU sont-ils concernés par l'éducation prioritaire (REP, REP+) ? Dans quels autres dispositifs s'inscrivent-ils ?
- Comment les établissements scolaires du quartier fonctionnent-ils aux différents temps scolaires, périscolaires et de restauration scolaire (climat général dans l'établissement et aux abords, dimensionnement et confort des locaux, adaptation à l'évolution des effectifs scolaires et aux besoins pédagogiques, etc.) ?
- Ont-ils connu des difficultés particulières sur les derniers 24 mois ?

DURÉE

Durée prévisionnelle de la phase : 1 à 2 mois

INITIALISER (SUITE)

ACTEURS À SOLLICITER

Commune / intercommunalité

- > Élus à l'éducation, au renouvellement urbain et élus de quartier
- > Direction de l'éducation / service scolaire
- > Direction du patrimoine
- > Direction de la politique de la ville et du renouvellement urbain

Conseil départemental / Conseil régional (le cas échéant)

- > Conseiller départemental/régional siégeant au CA des collèges et lycées
- > Direction de l'éducation

Éducation nationale

- > IA-DASEN, qui désignera les personnes compétentes pour suivre le projet

État / Anru

- > Préfet, DT

OUTIS À MOBILISER

- Localisation précise des équipements scolaires dans le périmètre du PRU
- Carte de la sectorisation scolaire des écoles maternelles, élémentaires et du second degré
- Nombre et type de dérogations sur les établissements scolaires
- Effectifs des établissements (et si possible évolution sur les dernières années)
- PEDT, PEL

ÉLÉMENTS DE MÉTHODE

Principales actions à réaliser :

- Réunion collective avec les directions de la collectivité pour recueillir leurs points de vue sur la situation des établissements scolaires du secteur (quartier et environnement)
- Réunion avec l' élu délégué à l'éducation, au renouvellement urbain et l' élu de quartier
- Sollicitation de l' IA-DASEN pour l' informer du PRU à venir et recueillir son avis sur la situation, les problèmes éventuels et les projets sur les écoles et établissements scolaires du secteur

Points de vigilance :

- Croiser les points de vue des élus, de l' IA-DASEN et des directions de la collectivité
- Mener des visites sur site aux heures d' entrée et de sortie des établissements, afin d' analyser l' état du bâti, le lien avec l' environnement (accessibilité, sécurité, etc.) et le climat scolaire

LIVRABLES

- Note d' état des lieux présentant les questionnements soulevés par cette étape et concluant sur l' opportunité d' intervenir sur l' offre scolaire et éducative dans le PRU
- Arbitrage à opérer par l' élu sur la prise en compte de la question scolaire dans le PRU

RETOURS D'EXPERIENCES

Tourcoing : mobilisation de la direction de l'éducation dans un « groupe de réflexion » sur les actions d'accompagnement au développement des équipements publics dont les écoles

Behren-lès-Forbach : réflexion sur l'opportunité de reconversion / démolition des équipements scolaires fermés du fait de la déprise démographique sur le quartier

Anticiper l'évaluation : sans objet

Phase 2 - Diagnostiquer

DIAGNOSTIQUER

OBJECTIFS/FINALITÉS

- Consolider la culture commune entre les acteurs du champ scolaire, éducatif et du renouvellement urbain
- Dresser un état des lieux partagé de l'offre scolaire, périscolaire et éducative du quartier, qui reflète le point de vue des professionnels, des habitants et des usagers des équipements sur ses atouts, ses difficultés et ses potentiels
- Approfondir les difficultés constatées et leurs causes selon les établissements
- Identifier les points de convergence et de divergence des acteurs dans le diagnostic et hiérarchiser les enjeux
- Élargir la question scolaire aux enjeux éducatifs au sens large (actions à conforter et/ou développer, points d'accroche potentiels du PRU en matière de réussite éducative, d'offre socio-culturelle, d'accueil de la petite enfance, de fonctionnement et de projets d'établissement, etc.)

Bâti scolaire, localisation, carte scolaire

Démographie et besoins scolaires

- Quels sont les établissements scolaires situés dans ou à proximité du quartier ? Fréquentation et attractivité pour les publics du quartier ?
- Quelles sont les caractéristiques des élèves fréquentant les établissements du quartier et de leurs familles ? Quels sont leurs besoins en matière scolaire et éducative ?
- Évolution, nombre et type des dérogations sur les établissements scolaires ?
- Quelle est l'évolution des effectifs scolaires sur les établissements du premier et du second degré ? Et la progression attendue compte tenu des projets de développement urbain et immobilier à venir ?

Insertion urbaine et qualité du patrimoine scolaire

- Quel est l'état des bâtiments scolaires ? Date de création / date et type des derniers travaux ?
- Coût de fonctionnement d'entretien des bâtiments par grand poste (coût au m²)
- Intégration des bâtiments dans la trame urbaine et les circulations ?
- Accessibilité des bâtiments (stationnement, dimensionnement des accès pour les flux piétons, automobiles, livraisons, etc.) et traitement des mitoyennetés (vues, vis-à-vis, etc.) ?
- Confort et qualité d'usage du bâti scolaire pour l'enseignement, l'apprentissage et l'épanouissement des élèves ?
 - Globalement, en termes de luminosité, de confort thermique, de circulations internes, d'équilibre entre espaces d'apprentissage, de détente, de travail en groupe, d'accès au numérique, d'accueil des parents, etc.
 - Plus spécifiquement, pour des besoins spécifiques liés aux projets des établissements ?
- Difficultés de fonctionnement particulières ?

Périscolaire, éducatif, petite enfance, services scolaires

Périscolaire

- Quelle organisation des TAP (Temps d'activités périscolaires) sur la commune ? Quelles sont les données en matière de fréquentation des TAP et des études ?
- Comment s'organise le fonctionnement des espaces et des équipements partagés entre le scolaire et le périscolaire ?
- Quels sont les acteurs qui interviennent sur les temps périscolaires ? Liens entre les intervenants scolaires, périscolaires et le milieu associatif sur le quartier ?

QUESTIONS CLÉS À SE POSER

DIAGNOSTIQUER (SUITE)

QUESTIONS CLÉS À SE POSER

Offre socio-éducative

- Quels usages des bâtiments scolaires hors temps scolaires ?
- Quelles sont les structures d'accueil petite enfance dans le quartier / à proximité ?
- Quelle est l'offre d'activité ? Quels sont les acteurs qui interviennent sur le para scolaire ?
- Quels sont les services scolaires (restauration scolaire, santé scolaire, etc.) ?
- Taux de fréquentation de la cantine ? Typologie des publics ? Tarification ?
- Offre et besoins de santé scolaire ?

Pédagogique, fonctionnement, climat scolaire

Réussite scolaire

- Résultats des élèves aux différentes évaluations ?
- Qualification de l'absentéisme et du retard scolaire ?
- Nombre d'élèves décrocheurs et modalités de prise en charge ?

Climat scolaire

- Quelle est la rotation des équipes enseignantes ? Taux d'absentéisme ? Ancienneté ?
- Quelles sont les difficultés remontées ayant fait l'objet de plaintes ?
- Degré / niveau d'implication des parents (associations de parents d'élèves, taux de vote aux élections, présence lors des sorties scolaires, etc.) ?

Contenus pédagogiques

- Quels sont les contenus des projets d'établissements ? Y a-t-il d'autres projets menés par les enseignants ? Si oui, de quelle nature et avec quels partenaires ?
- Quelles sont les particularités de l'offre pédagogique : classes spécifiques, projets particuliers ? Nombre d'élèves concernés ? Incidence sur l'usage du bâti, le fonctionnement des classes et les secteurs de recrutement des élèves ? Continuité des filières à l'échelle du quartier et/ou de la commune (entre établissements, entre le premier et le second cycles, etc.) ?
- Y a-t-il un dispositif d'accueil spécifique pour les moins de 3 ans (TPS) ? Besoins spécifiques et nombre d'élèves ?
- Mise en place des dédoublements de classes en CP / CE1 ?
- Bilan des actions déjà menées

DURÉE

De 3 à 6 mois (en fonction de la taille de la commune, de l'ambition du projet urbain et de l'ampleur des problématiques identifiées dans la phase d'initialisation).

DIAGNOSTIQUER (SUITE)

ACTEURS À SOLLICITER

Commune / intercommunalité

- > Direction de l'éducation / service scolaire
- > Direction du patrimoine
- > Direction de la politique de la ville et du programme de réussite éducative
- > Direction de la politique de la ville du renouvellement urbain

Conseil départemental / Conseil régional (le cas échéant)

- > Direction de l'éducation
- > Direction du patrimoine scolaire (ingénieur en charge des travaux)

Éducation nationale

- > Direction des services départementaux de l'Éducation nationale : IA-DASEN, inspecteur de l'Éducation nationale (établissements du premier degré), inspecteur pédagogique régional (IA-IPR) (établissements du second degré), coordinateur du réseau d'éducation prioritaire
- > Principaux des collèges
- > Directeurs des écoles et des établissements du secteur

Usagers/habitants

- > Associations de parents d'élèves et œuvrant dans le domaine éducatif
- > Conseil citoyen du quartier

État / Anru

- > Préfet, DDT

OUTILS À MOBILISER

- Tableau d'évolution des effectifs et des dérogations
- Étude de prospective scolaire pour anticiper les évolutions démographiques, compte tenu du développement urbain en cours et du renouvellement urbain attendu
- Fichier des inscriptions / fichier cantine pour analyser les Catégories socio-professionnelles (CSP) des familles
- Coût de fonctionnement des établissements
- Cartographie des acteurs impliqués dans la communauté éducative / interlocuteurs clés
- Données du rectorat et du SIG CGET
- PRE / PEL / PEDT : stratégie, actions, bilans éventuels
- Comptes-rendus des conseils d'école

ÉLÉMENTS DE MÉTHODE

Principales actions à réaliser :

- Entretiens individuels (coordinateur de l'éducation prioritaire, IEN, principal du collège, directeur d'école, coordinateur PRE, délégué du préfet, DDT etc.) et collectifs (équipes enseignantes des établissements, intervenants du périscolaire, gardiens des établissements, etc.)
- Rencontre avec le conseil citoyen, élargie aux parents d'élèves, pour recueillir leurs points de vue et attentes sur les établissements scolaires du quartier
- Rencontre avec les élèves pour solliciter leurs points de vue
- Recensement et analyse des données existantes
- Analyse des documents de cadrage et d'orientation existants (PEDT, PEL, CEL, projet de réseau de l'éducation prioritaire, PRE, etc.)
- Formalisation et hiérarchisation des enjeux
- Séances de travail pour croiser les regards et aider à la hiérarchisation des enjeux

DIAGNOSTIQUER (SUITE)

ÉLÉMENTS DE MÉTHODE

Points de vigilance :

- Dresser la liste des points forts, points faibles et potentiels de l'offre scolaire, périscolaire et socioéducative globalement sur le quartier / par établissement
- Recueillir et confronter les points de vue de l'ensemble des parties prenantes au projet, en identifiant les éléments de consensus et de débat
- Définir des règles du jeu précises sur l'utilisation et la communication des données de diagnostic et sur les règles de confidentialité
- Rapport d'état des lieux et identification des principales difficultés en matière scolaire, périscolaire et actions socio-culturelles et éducatives
- Identification et hiérarchisation des enjeux

LIVRABLES

- Rapport d'état des lieux et identification des principales difficultés en matière scolaire, périscolaire et actions socio-culturelles et éducatives
- Identification et hiérarchisation des enjeux

RETOURS D'EXPERIENCE

Lieux : diagnostic des coûts de fonctionnement des établissements scolaires
Trappes : analyse des besoins scolaires liés au développement urbain, au renouvellement urbain et au dynamisme démographique de la commune, dans le protocole du PRU

ÉVALUATION

Anticiper l'évaluation :

- Identifier et classer des indicateurs d'analyse dans le cadre de la collecte des données, en précisant leur fiabilité et facilité d'obtention
- Dresser un tableau des données facilement mobilisables qui pourraient constituer des indicateurs d'évaluation

Phase 3 - Formaliser l'ambition

FORMALISER L'AMBITION

OBJECTIFS/FINALITÉS

- Intégrer la dimension scolaire et éducative dans la réflexion sur la vocation du quartier et son renouvellement urbain (attractivité, vocation urbaine et résidentielle, stratégie habitat et équipements publics, ouverture et trame viaire, etc.)
- Mettre en cohérence les ambitions du PRU avec les interventions en matière scolaire et éducative : synergie entre l'objectif de diversification de l'habitat et l'amélioration de l'offre scolaire, lien entre l'ouverture et l'élargissement de la fréquentation du quartier, l'offre socio-éducative et la carte scolaire, lien entre la mixité sociale recherchée sur le quartier et la mixité scolaire au sein des établissements, etc.
- Définir la stratégie et les principales orientations du projet scolaire et éducatif sur toutes ses composantes (programmation immobilière, offre scolaire, périscolaire et éducative, carte scolaire, etc.)

Compte tenu des enjeux du diagnostic sur l'offre scolaire et éducative (besoins scolaires et éducatifs actuels et à venir) et de l'ambition du PRU (attractivité et changement d'image, désenclavement, stratégie habitat et peuplement), quelles sont les orientations de la stratégie scolaire et éducative sur le quartier ?

1. Au plan des équipements scolaires, de leur localisation et de la carte scolaire

Aménagement urbain et immobilier scolaire

- Quels sont les arbitrages à réaliser sur les équipements scolaires : équipements à démolir / déplacer / reconstruire, restructurer, agrandir, requalifier, etc. ?
- Quels sont les objectifs et l'impact attendu pour l'équipement concerné (capacité, nouveau service, accessibilité, image, etc.), l'offre scolaire dans son ensemble et le quartier ?
- Quelles sont les actions d'accompagnement à envisager sur l'équipement concerné, et sur les autres établissements ?
- Parmi les opérations envisagées sur les équipements scolaires :
 - . quelles sont celles à intégrer dans le PRU ? Partenaires et financeurs à associer ?
 - . quelles sont celles portées de manière complémentaire par les maîtres d'ouvrage ?

Stratégie habitat et carte scolaire

- Compte tenu des opérations d'aménagement, des programmes immobiliers de diversification attendus et de la fréquentation actuelle des établissements scolaires, y a-t-il une évolution des secteurs scolaires à envisager ?
 - . Dans le temps du projet et après sa réalisation ? À quelle échéance ?
 - . Pour les établissements du premier et du second degré ?
 - . Quelles sont les actions d'accompagnement à envisager ?

2. Au plan de l'offre périscolaire, éducative, petite enfance et des services scolaires

- Compte tenu des besoins de la population et des enjeux de renouvellement urbain du quartier, y a-t-il une offre à créer, améliorer ou étendre en matière :
 - . d'activités périscolaires ? de services et de restauration scolaire ?
 - . d'activités socio-éducatives ? d'accueil petite enfance ?
- Comment ces besoins impactent-ils le fonctionnement des activités, les équipes en place et les équipements existants (besoins d'extension, de restructuration, de création, etc.) ?
- Comment les enjeux du diagnostic et l'ambition du PRU impactent-ils les orientations du PEDT, du PRE, du volet éducatif du contrat de ville, etc. ? Quelles sont les inflexions et évolutions à envisager à moyen et à long terme ?

QUESTIONS CLÉS À SE POSER

FORMALISER L'AMBITION (SUITE)

QUESTIONS CLÉS À SE POSER

3. Au plan de l'offre pédagogique, du climat scolaire et du fonctionnement des établissements

- Comment la stratégie scolaire et éducative du PRU s'appuie-t-elle sur des orientations concernant :
 - les projets pédagogiques (projets d'école, projets d'établissement) et les contenus pédagogiques (offre éducative spécifique, évolution des pratiques pédagogiques etc.)
 - le fonctionnement des établissements et le climat scolaire (relations élèves, parents, enseignants)
 - le recrutement, la formation et la stabilité des équipes enseignantes, etc.

DURÉE

3 mois

ACTEURS À SOLLICITER

Commune / intercommunalité

- > Élus à l'éducation, au renouvellement urbain, élus de quartier
- > Direction Générale des Services (DGS)
- > Directions éducation, patrimoine, politique de la ville et renouvellement urbain

Conseil départemental / Conseil régional (le cas échéant)

- > Direction Générale des Services (DGS)
- > Conseiller départemental / régional siégeant au CA des collèges et lycées
- > Direction de l'éducation

Éducation nationale

- > IA-DASEN

État / Anru

- > Préfet/DDT

Usagers / habitants

- > Associations de parents d'élèves et œuvrant dans le domaine éducatif
- > Conseil citoyen du quartier

OUTILS À MOBILISER

- Analyse des impacts estimés du PRU sur la fréquentation des équipements scolaires (projections démographiques induites par les opérations)
- Carte scolaire avant et projection souhaitée

ÉLÉMENTS DE MÉTHODE

Principales actions à réaliser :

Séminaire de travail avec les décideurs des parties prenantes, idéalement en deux temps :

- 1^{er} temps : présenter le cadre des enjeux et échanger sur les évolutions souhaitées, aboutir à des scénarios
- 2nd temps : travailler sur un scénario d'ambition qui précise les impacts souhaités et qui dessine les grandes orientations pour y parvenir

Points de vigilance :

- Maintenir des échanges continus avec les élus (renouvellement urbain, éducation, quartier) et la DSDEN (IA-DASEN) pour obtenir les arbitrages et la validation nécessaires
- Expliciter les objectifs et impacts attendus de la stratégie scolaire et éducative pour le PRU et la contribution attendue des acteurs scolaires à la réussite du PRU

FORMALISER L'AMBITION (SUITE)

LIVRABLES

Stratégie scolaire et éducative dans le PRU

- > Visée et orientations sur les 4 leviers d'attractivité de l'offre scolaire et éducative : objectifs, effets et impacts attendus, publics visés, etc.
- > Leviers et pistes opérationnelles à différents niveaux : PRU, PEDT, PRE, projet pédagogique et travail sur le fonctionnement des équipements, etc.
- > Conditions de réussite et points de vigilance

RETOURS D'EXPÉRIENCE REPÉRÉS

Les Mureaux : pôle éducatif portant une stratégie d'ouverture large à son environnement

Floirac : dimension « projet d'excellence » avec Cap Sciences

Lormont : stratégie éducative d'ensemble sur la commune

Lingolsheim : politique communale de « re-sectorisation » des écoles

Strasbourg La Meinau : développement de classes spécifiques sur les 3 écoles du quartier et amélioration des services scolaires

La Seyne-sur-Mer : restructuration de 2 écoles et lien entre offre scolaire et éducative

Villiers-sur-Marne : démolition et reconstruction de 4 écoles aux franges du quartier pour améliorer leur accessibilité et permettre la restructuration urbaine du quartier

ÉVALUATION

- Construire un Diagramme logique des impacts (DLI)⁶¹, qui représente schématiquement les impacts et effets attendus des actions menées
- Formaliser les questions évaluatives
- Affiner le référentiel d'évaluation par le choix des critères et indicateurs
- Construire l'état zéro de la situation du quartier (renseignement de l'état initial des indicateurs d'évaluation retenus)

61. Le Diagramme « Logique des Impacts » formalise les liens logiques entre objectifs et impacts visés d'une part, actions engagées et mises en œuvre d'autre part.

Phase 4 - Élaborer le programme d'intervention

ÉLABORER LE PROGRAMME D'INTERVENTION

OBJECTIFS/FINALITÉS

- Traduire les orientations stratégiques de l'étape précédente de manière concrète : opérations, phasage, financement, actions d'accompagnement, points de vigilance pour la mise en œuvre opérationnelle, etc.
- Identifier les financements mobilisables et organiser les tours de table nécessaires pour estimer finement les budgets (maquette financière)
- Stabiliser le coût du volet scolaire et éducatif du PRU
- Anticiper les impacts du PRU sur les effectifs scolaires, dans le temps du projet et à terme

QUESTIONS CLÉS À SE POSER

Compte tenu de la stratégie scolaire et éducative du PRU, quelles sont :

Les opérations physiques à réaliser dans le PRU

- Sur l'offre nouvelle : délocalisation, création d'établissements, d'équipements et de services complémentaires (gymnase, restauration scolaire...)?
- Sur les établissements scolaires existants : rénovation, restructuration, extension, mise en sécurité, etc.?
- Sur l'environnement immédiat des équipements : requalification des accès, parvis, offre de transports et mobilité, etc.?

Les interventions sur le fonctionnement des établissements et les parcours scolaires, complémentaires aux opérations du PRU

- Adaptation de la carte scolaire et gestion des dérogations ?
- Projets d'établissements : projets pédagogiques, offre éducative spécifique, projets partenariaux, lien et mise en réseau entre établissements ?
- Recrutement, formation et stabilité des enseignants, climat scolaire ?
- Contenu de l'offre périscolaire et tarification ?
- Qualité de la restauration scolaire et tarification ?
- Interventions du programme de réussite éducative (accompagnement des élèves, soutien à la parentalité, lien avec les équipes enseignantes, etc.) ?
- Offre et actions socio-éducatives (culture, sport, loisirs, etc.) ?
- Santé scolaire ?

Les actions d'accompagnement du PRU à anticiper pour assurer la qualité du fonctionnement des établissements scolaires

- Effets prévisionnels des opérations d'aménagement de l'espace public, des opérations immobilières sur l'habitat et sur les équipements scolaires (restructuration, démolition, construction) sur :
 - . les effectifs scolaires ?
 - . le fonctionnement des établissements (accès aux équipements, nuisances, vis-à-vis, etc.) ?
- Actions d'accompagnement à anticiper ?

DURÉE

Durée prévisionnelle de la phase : 3 mois

ÉLABORER LE PROGRAMME D'INTERVENTION (SUITE)

ACTEURS À SOLICITER

Maîtres d'ouvrage

- > Communes, intercommunalités
- > Conseil départemental
- > Conseil régional

Financeurs :

- > Maîtres d'ouvrage
- > Fonds de soutien à l'investissement local (FSIL)
- > DGCL
- > Anru
- > Caisse des dépôts
- > CGET
- > Éducation nationale

OUTILS À MOBILISER

- Plan patrimonial des établissements scolaires
- PLU (i)
- PEL / CEL
- Contrat de ville
- Convention pluriannuelle de renouvellement urbain

ÉLÉMENTS DE MÉTHODE

Principales actions à réaliser :

- Réunions de travail avec les maîtres d'ouvrage pour préciser la nature des opérations à mener
- Planning des opérations et des actions envisagées

Points de vigilance :

- Organiser des tours de table financiers en mettant en place un « comité des financeurs » afin de s'assurer de la faisabilité

LIVRABLES

- Déclinaison des orientations en plan d'actions et en maquette financière
- Fiche actions précise pour chaque opération et action, précisant le pilote, le calendrier, les étapes de réalisation, les indicateurs de suivi, les financements
- Planning détaillé de l'ordonnancement des opérations et actions

ÉVALUATION

- Retenir pour chaque action / opération, 1 à 2 indicateurs de suivi et d'évaluation
- Réaliser l'évaluation ex-ante⁶² - cf. fiche « évaluer »

62. Évaluation effectuée avant la mise en œuvre d'une intervention. L'évaluation ex ante porte sur l'analyse du contexte préexistant à l'intervention, sur le contenu de cette intervention, sur les conditions de mise en œuvre et sur les réalisations, résultats et effets attendus. Elle constitue un support essentiel pour le pilotage et les évaluations ultérieures. Elle est bien distincte de l'élaboration de la stratégie : elle ne comporte pas de choix décisionnel mais vise à les éclairer.

Phase 5 - Mettre en œuvre et conduire le projet

METTRE EN ŒUVRE

OBJECTIFS/FINALITÉS

- Déployer le programme d'intervention défini dans la phase précédente
- Préciser le programme et le projet architectural de l'équipement scolaire, compte tenu de la vocation attendue et du projet de fonctionnement
- Mettre en place des actions d'accompagnement des interventions sur l'établissement scolaire pour favoriser leur déploiement et leur appropriation

QUESTIONS CLÉS À SE POSER

Association de la communauté éducative / des usagers futurs à la programmation et à la conception des équipements scolaires

- Quels sont les besoins pédagogiques, périscolaires, de services scolaires, éducatifs et socio-culturels à prendre en compte pour la programmation et la conception des équipements scolaires ?
- Quelles sont les recommandations sur le contenu pédagogique et le fonctionnement de l'équipement scolaire à intégrer dans sa programmation et son projet architectural ?
- Quelle place les maîtres d'ouvrage des opérations sur les équipements scolaires donnent-ils à la communauté éducative (équipes enseignantes, acteurs du périscolaire et du parascolaire, parents d'élèves, etc.) et aux élèves dans :
 - . les orientations de programmation des équipements scolaires neufs, restructurés et requalifiés ?
 - . les choix de conception sur les équipements scolaires neufs, restructurés et requalifiés ?
- Quels intervenants mobiliser ? Selon quelles modalités ?

Anticipation et accompagnement de l'impact du PRU et des interventions sur les équipements scolaires sur leur fonctionnement et sur le climat scolaire

- Comment préserver le climat scolaire et maintenir de bonnes conditions d'enseignement pendant les travaux sur les établissements scolaires ?
 - > Externalisation de certaines classes et activités pendant les travaux (restauration scolaire, déplacement de certaines classes, etc.) ?
 - > Quels dispositifs mettre en place pour alerter sur les problèmes au quotidien et assurer une veille des nuisances ?
- Comment maîtriser l'impact des opérations du PRU (réaménagement viaire, démolitions, constructions neuves ? etc.) sur la qualité du cadre d'apprentissage et la fréquentation des équipements scolaires ?
 - > Phasage du PRU intégrant le fonctionnement des équipements scolaires
 - > Adaptation de la carte scolaire en continu pendant la durée du PRU pour réguler les effectifs au sein des établissements ?
 - > Aménagements temporaires à proximité des établissements pour préserver leur accessibilité et sécurité ?

METTRE EN ŒUVRE (SUITE)

ACTEURS À SOLLICITER

Maîtres d'ouvrage

- > Communes, intercommunalités
- > Conseil départemental
- > Conseil régional

Utilisateurs des équipements scolaires

- > IEN de circonscription, directions d'établissement et équipes enseignantes
- > Équipe en charge du périscolaire et des services scolaires
- > Élèves et parents d'élèves
- > Associations

Intervenants en phase programmation, conception et travaux

- > Programmiste
- > Architecte
- > Entreprise
- > Référents des actions d'accompagnement

OUTILS À MOBILISER

- Planning et cartographie détaillés des opérations du PRU
- Planning détaillé des interventions sur les équipements scolaires, de l'évolution des effectifs scolaires et de l'affectation des élèves
- Planning des actions d'information et d'accompagnement du projet
- Maison du projet

DURÉE

- Durée établie selon le planning détaillé des opérations

ÉLÉMENTS DE MÉTHODE

Principales actions à réaliser :

- Réunions entre les acteurs de l'éducation, les utilisateurs de l'établissement et le programmiste pour définir les orientations de son fonctionnement et identifier des recommandations pour sa programmation
- Réunions aux étapes clés du projet architectural entre les acteurs de l'éducation, utilisateurs et le concepteur pour analyser la prise en compte des recommandations dans la conception, anticiper l'impact et proposer des ajustements, le cas échéant
- Réunions régulières sur l'avancement des chantiers associant les maîtres d'ouvrage des opérations physiques et des représentants de la communauté éducative

Points de vigilance :

- Implication du maître d'ouvrage dans la programmation et la mise en dialogue entre le concepteur, les acteurs de l'éducation et les utilisateurs futurs de l'équipement
- Associer la communauté éducative et les utilisateurs de l'équipement à sa programmation et à sa conception
- Accompagner et favoriser l'appropriation du PRU en associant les écoles (enseignants, élèves, parents) à travers des actions d'information et de participation

LIVRABLES

- Réalisations physiques si prévues dans le plan d'actions
- Comptes-rendus des réunions menées dans le cadre de la mise en œuvre
- Actualisation régulière du tableau de bord de suivi du plan d'actions, analyse des écarts, actions correctives le cas échéant

METTRE EN ŒUVRE (SUITE)

RETOURS D'EXPERIENCE

- **Mulhouse** : école relais pour faciliter les travaux du « Plan École »
- **Eurométropole de Strasbourg** : participation du personnel d'enseignement et des élèves à l'élaboration et à la mise en œuvre du PRU
- **Tourcoing** : pédibus permettant un accès sécurisé aux écoles lors des travaux

EVALUATION

- > Recenser les évolutions d'orientations du PRU lors de sa mise en œuvre
- > Recenser les actions d'accompagnement et collecter les indicateurs associés

Phase 6 - Évaluer et préparer « l'après-projet »

ÉVALUATION ET APRÈS-PROJET

OBJECTIFS/FINALITÉS

- Intégrer dès les orientations du PRU une réflexion sur les objectifs et les impacts attendus des interventions sur l'offre scolaire, périscolaire et éducative
- Suivre l'avancement et les premiers résultats de la mise en œuvre du projet
- Évaluer l'atteinte des objectifs et impacts du projet à l'issue de sa mise en œuvre
- Identifier des points de vigilance pour la réussite de la stratégie scolaire et éducative dans la durée
- Mettre en place les modalités et les conditions d'un suivi des actions engagées et de la pérennisation des investissements réalisés

QUESTIONS CLÉS À SE POSER

Evaluation ex ante (à réaliser lors de la phase 3)

- Quels sont les objectifs et les impacts attendus des interventions sur l'attractivité, la fréquentation et le fonctionnement des équipements scolaires et éducatifs ? Et les critères de mesure de ces objectifs et impacts ?
- Évaluation chemin faisant / in itinere (pendant la période de mise en œuvre du projet)
- Le déploiement du projet s'inscrit-il dans la temporalité et les orientations envisagées initialement ?
- Quels sont les premiers effets du déploiement du projet ? Permettent-ils d'atteindre les objectifs attendus ou sont-ils à même de remettre en cause les finalités du projet ?
- Des actions correctives et supplémentaires dans le cadre du déploiement du projet sont-elles nécessaires pour renforcer son impact souhaité ?

Evaluation finale / ex post

- Le projet a-t-il atteint les objectifs et produit-il les effets escomptés, au regard des critères, questions évaluatives posées initialement ?
- Quels sont les points de vigilance, les actions à réaliser, les efforts à poursuivre pour la réussite de la stratégie scolaire et éducative dans la durée ?

ACTEURS À SOLLICITER

Commune / intercommunalité

- > Elus à l'éducation, au renouvellement urbain, élu de quartier
- > DGS
- > Directions éducation, patrimoine, politique de la ville et renouvellement urbain

Conseil départemental / Conseil régional (le cas échéant)

- > Conseiller départemental / régional siégeant au CA des collèges et lycées
- > Direction de l'éducation

Éducation nationale

- > IA-DASEN

État / Anru

- > Préfet, DDT

OUTILS À MOBILISER

- Référentiel d'évaluation
- Critères et indicateurs d'évaluation possibles : suivi des dérogations, caractéristiques des publics scolaires (effectifs, lieu de résidence, CSP, etc.), résultats scolaires, etc.

ÉVALUATION ET APRES-PROJET (SUITE)

DURÉE

Évaluation en continu : tout au long du projet
Évaluation ex post : 1 à 2 ans après la fin du projet

ÉLÉMENTS DE MÉTHODE

Principales actions à réaliser :

- Renseigner annuellement le référentiel d'évaluation
- Identifier les actions correctrices à mettre en place
- Pour ce faire,
 - . Organiser un comité de pilotage associant les représentants de la communauté éducative pour échanger sur les enseignements apportés par le référentiel d'évaluation
 - . Constituer un groupe de travail « évaluation » associant des représentants des parties prenantes du projet pour analyser les évolutions en cours.
 - . Ce groupe peut être composé de représentants de l'Éducation nationale notamment les directeurs d'établissements du site, le service éducation de la collectivité, la direction politique de la ville / PRU, les principales associations et des représentants des parents d'élèves
 - . Mobiliser le conseil citoyen (comme un acteur à part entière du groupe précédent ou séparément) pour recueillir son point de vue sur la situation et ses propositions
- Envisager en amont de créer des « cohortes » pour apprécier l'impact du projet éducatif sur la réussite scolaire et la trajectoire des élèves, etc.

Points de vigilance :

- Identifier les orientations et objectifs à tenir dans la durée pour se situer dans une perspective pérenne et « post-PRU »
- Réaliser l'évaluation finale / ex post en 2 temps :
 - . Évaluation finale à l'issue de la mise en œuvre du projet et qui portera essentiellement sur les modalités de mise en œuvre et les résultats
 - . Évaluation ex post 1 à 2 ans après la finalisation du projet pour en évaluer les premiers impacts et alimenter la réflexion sur les mesures d'accompagnement à maintenir / renforcer / conduire pour assurer la pérennité des investissements

RETOURS D'EXPERIENCE

Eurométropole de Strasbourg : élaboration d'un indice d'attractivité des établissements scolaires



© École Nîmes / Alice Collet - Anru



© École Nîmes / Alice Collet - Anru



© École Charles Péguy - Villiers-sur-Marne/ Ville de-Villiers-sur-Marne



© École Nîmes / Alice Collet - Anru



© Groupe scolaire Marcel Cochin - Orly / Enzo Dauphinot - Anru



© Groupe scolaire Marcel Cochin - Orly / Enzo Dauphinot - Anru

Conclusion

La qualité de l'offre scolaire et éducative est une dimension essentielle de l'attractivité d'un quartier et, à ce titre, une des conditions de réussite des projets de renouvellement urbain. Le bilan du PNRU montre que les collectivités locales, porteuses des projets, ont intégré les équipements scolaires dans la rénovation urbaine des quartiers, en faisant évoluer leur configuration et localisation pour les adapter aux besoins scolaires liés aux nouvelles opérations d'habitat notamment. Ces interventions ont amélioré l'accueil des élèves et des familles, les conditions d'enseignements et d'intervention des professionnels au sein des établissements scolaires et ont eu un impact positif sur leur image et celle des quartiers.

Plusieurs projets ont été plus loin en interrogeant la carte scolaire des établissements implantés dans les quartiers, dans une recherche de régulation des effectifs, mais également d'élargissement de la mixité scolaire pour améliorer la réussite scolaire.

D'autres projets ont associé au travail sur le cadre bâti une réflexion sur l'élargissement de l'offre scolaire, périscolaire et éducative pour transformer plus fortement les établissements, les ouvrir sur le quartier et y intégrer de nouveaux usages.

Compte tenu des interactions fortes entre école et renouvellement urbain, l'Education nationale, l'Anru et les collectivités locales, porteuses des projets de renouvellement urbain ont un intérêt conjoint à intégrer les enjeux scolaires et éducatifs dans la définition et la mise en œuvre des projets.

Les facteurs clés de réussite d'une approche ambitieuse et réaliste de la question scolaire et éducative dans un projet de renouvellement urbain, qui contribue à l'attractivité du quartier et à la qualité des établissements scolaires et éducatifs concernés sont :

1. La mobilisation de l'Éducation nationale et de l'ensemble des acteurs de l'éducation aux différentes phases du projet de renouvellement urbain

Cette mobilisation démarre par une sollicitation de l'IA-DASEN le plus en amont possible dans la phase de préfiguration du projet. Elle est réalisée par le porteur de projet, avec l'appui du Préfet, représentant de l'Anru dans les territoires. La sollicitation de l'IA-DASEN permet d'associer les services déconcentrés et les acteurs locaux de l'Éducation nationale (IEN, directeurs d'établissements etc.) au diagnostic et à la stratégie scolaire et éducative du PRU, dans toutes ses composantes : pédagogique, urbaine et immobilière.

À côté de l'Éducation nationale, il convient d'associer l'ensemble de la communauté éducative (directions de l'éducation des collectivités territoriales, acteurs du périscolaire, parents d'élèves, associations, etc.) au PRU.

2. Une stratégie scolaire et éducative globale, c'est-à-dire pensée à une échelle large et qui articule un travail de fond sur toutes les composantes de la qualité et de l'attractivité de l'offre scolaire et éducative

Il s'agit :

- d'organiser une complémentarité des interventions sur les établissements scolaires du premier et du second degré, à l'échelle du quartier et de son environnement, pour offrir des parcours scolaires de qualité et une cohérence des interventions ;
- de travailler les besoins sur l'offre scolaire, périscolaire et éducative, les services scolaires et l'accueil des plus petits, qui sont des éléments essentiels pour la continuité des parcours éducatifs ;
- d'articuler un travail sur le contenant et le contenu de l'offre scolaire, c'est-à-dire mettant en relation les dimensions d'investissement (projet architectural) et la vocation de l'établissement (projet pédagogique, sectorisation). Cela suppose, pour le porteur de projet et le maître d'ouvrage de l'équipement, d'associer les acteurs de l'éducation et les usagers futurs à sa programmation et à sa conception.

3. Une cohérence entre l'ambition du renouvellement urbain, en matière de stratégie habitat et peuplement notamment, et les interventions sur l'offre scolaire et éducative, dans toutes ses composantes.

L'élaboration de projets pédagogiques attractifs pour les élèves et les familles, innovants et mobilisateurs pour les enseignants, qui répondent également à leurs besoins, peut constituer un réel vecteur d'accompagnement du changement d'image, de l'attractivité et de la mixité sociale sur un quartier.



© PRU Strasbourg maquette réalisée par les enfants / Philippe Stirnweiss - EMS

4. Un dispositif de suivi et d'évaluation installé le plus en amont possible pour mesurer les résultats obtenus.

Étant donné l'ampleur de la transformation attendue sur les quartiers et la diversité des champs professionnels concernés, la stratégie scolaire et éducative doit s'appuyer sur des objectifs et des résultats attendus clairement formulés, pour permettre son pilotage (et sa réorientation le cas échéant) pendant toute la durée du projet.

Ce dispositif de suivi et d'évaluation permet de mobiliser dans la durée et après le projet de renouvellement urbain les acteurs de l'éducation autour de la qualité et de l'attractivité de l'offre scolaire.

À ces conditions, l'école et l'offre éducative peuvent être parties prenantes d'un projet plus global et contribuer à l'attractivité du quartier, à son ouverture et à sa mixité sociale.

À ces conditions, le projet de renouvellement urbain est une véritable opportunité pour améliorer l'offre scolaire et éducative dans sa globalité (au plan immobilier et de son projet pédagogique) au service d'un meilleur confort d'usage des élèves, des enseignants et des parents et de la réussite scolaire de tous.



© École Lucie Aubrac - La Seine-sur-Mer / François Lai - Pascal Scatena photographes @ lucyenne.fr

Annexes

Annexes

Annexe 1 – Glossaire des principaux sigles employés	137
Annexe 2 – Les programmes pilotés par l’Anru	139
Annexe 3 – Ressources documentaires et bibliographiques	141
Annexe 4 – Repères sur l’éducation prioritaire et le volet éducatif de la politique de la ville	143
Annexe 5 – Financements mobilisables pour les projets immobiliers et le fonctionnement des équipements scolaires	149
Annexe 6 – Compétences des acteurs scolaires par thématique d’intervention	151
Annexe 7 – Répartition des rôles entre l’Éducation nationale et la commune pour le premier degré de statut public	154
Annexe 8 – Guide de programmation pour les écoles (source MEN)	157

Annexe 1 – Glossaire des principaux sigles employés

ANRU : Agence nationale pour la rénovation urbaine

CEL : Contrat Éducatif Local

CGET : Commissariat Général à l'Égalité des Territoires

CHAM : Classe à horaires aménagés

DDT : Direction Départementale des Territoires

DEPP : Direction de l'Évaluation et de la Prospective

DSDEN : Direction des Services Départementaux de l'Éducation nationale

DGESCO : Direction Générale de l'Enseignement Scolaire

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

IA-DASEN : Inspecteur d'Académie- Directeur académique des services de l'Éducation nationale

IEN : Inspecteur de l'Éducation nationale

MEN : Ministère de l'Éducation nationale

NPNRU : Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain

NPRU : Nouveau Projet de Renouvellement Urbain

PEDT : Projet Éducatif de Territoire

PEL : Projet Éducatif Local

PNRU : Programme National de Rénovation Urbaine

PRU : Projet de Rénovation Urbaine

PRE : Programme de Réussite Éducative

PCS/CSP : Professions et Catégories Socio-Professionnelles

QPV : Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville

RGA : Règlement Général de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine

REP : Réseau d'Éducation Prioritaire

REP+ : Réseau d'Éducation Prioritaire renforcé

Annexe 2 – Les programmes pilotés par l’Anru

- **Programme National de Rénovation Urbaine (PNRU)**

Issu de la loi du 1^{er} août 2003, le programme national de rénovation urbaine (PNRU), dont le pilotage a été confié à l’Anru s’est déployé entre 2004 et 2015 pour restructurer les quartiers classés en zone urbaine sensible (ZUS). L’ambition était d’améliorer les conditions de vie des habitants et de restaurer l’attractivité des quartiers et de l’offre de logements pour attirer de nouveaux ménages moins précaires et enrayer les effets ségrégatifs dans un objectif de mixité sociale.

Le PNRU a concerné plus de 600 quartiers à l’échelle nationale, dans lesquels il a généré 47 milliards d’euros de travaux, dont 11,7 milliards de subvention. Les projets, pilotés par les communes, sont intervenus sur l’habitat et l’aménagement urbain, au travers d’opérations d’amélioration et de diversification du parc de logements, création, réhabilitation et démolition d’équipements publics et réaménagement de la trame viaire et des espaces publics.

- **Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)**

À la suite du PNRU, la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine de février 2014, pose le cadre et les moyens du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU). Celui-ci concerne 480 quartiers entre 2014 et 2024: 216 quartiers d’intérêt national et environ 264 quartiers d’intérêt régional.

Les projets de renouvellement urbain sont l’un des leviers pour atteindre les objectifs des contrats de ville. Ils cherchent à engager une transformation profonde des QPV qui concentrent les difficultés sociales et urbaines les plus importantes (enclavement, trames viaires inadaptées, dégradation du bâti et des espaces publics, déficit de l’offre de services etc.) et souffrent d’une forte dévalorisation et stigmatisation. L’ambition est d’aboutir à leur mutation et de favoriser leur mixité sociale et fonctionnelle, en renforçant la diversité de l’habitat (statut, typologie des bâtiments, etc.) et des fonctions (équipements, commerces, activités économiques). Les projets contribuent à une politique globale visant à lutter contre la ségrégation socio-spatiale et renforcer l’égalité entre les citoyens. À ce titre, les enjeux scolaires et éducatifs font l’objet d’une vigilance toute particulière.

Pour mieux articuler l'intervention entre les quartiers et leur environnement, les projets de renouvellement urbain sont pilotés à l'échelle intercommunale. Ils cherchent à construire une stratégie globale, articulant des dimensions urbaines, sociales et économiques. L'enjeu est également celui d'un changement de méthode, pour adapter au mieux les projets aux contextes locaux et coconstruire leurs orientations avec la diversité des acteurs locaux et des habitants. Les projets sont portés par les EPCI et les communes et associent aux côtés de l'Anru, l'Etat, représenté par le Préfet de département, Action Logement, l'Anah, de la Caisse des dépôts (CDC), le Conseil régional, le Conseil départemental, les organismes HLM, etc.

- **Programmes d'Investissement d'Avenir (PIA) Internats d'Excellence et Internats de la Réussite**

En 2010, l'Anru s'est vu confier le programme d'Investissement d'Avenir « Internats d'Excellence et Égalité des chances », doté de 400 millions d'euros de subvention. Celui-ci a été complété en 2014 par le programme « Internats de la réussite », bénéficiant de 14 millions euros de subvention.

Ces deux programmes visent le financement d'investissements pour la « création, extension et revitalisation » de 12 650 places d'internats d'ici 2025, essentiellement dans les collèges et les lycées. Ces places sont destinées dans une proportion significative, à des élèves boursiers, issus des QPV et des territoires d'Outre-mer. L'internat est proposé en priorité à des élèves vivant dans un environnement ne leur offrant pas les conditions optimales de réussite scolaire. Les projets d'internats s'appuient sur une équipe éducative et un projet pédagogique répondant aux exigences de la charte établie par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse en 2014.

En tant qu'opérateur, l'Anru s'assure notamment de la cohérence de la localisation et de la qualité du projet de construction, en soutenant les initiatives les plus exemplaires pour mettre le projet architectural et d'aménagement spatial des internats au service de leur projet éducatif et pédagogique. À la fin 2018, 8 500 places d'internats sont livrées.

L'Anru met en œuvre d'autres programmes, tels que le Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD), le PIA Ville Durable et Solidaire, le PIA projets innovants en faveur de la Jeunesse et le PIA Culture Scientifique et Technique.

Annexe 3 – Ressources documentaires et bibliographiques

OUVRAGE DE RECHERCHE

- Van Zaten, A. (2009). *Choisir son école. Stratégies familiales et médiations locales*. Paris. PUF.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

- *Agir pour une mixité sociale et scolaire dans les collèges. Vademecum*. (2016).
- *Un référentiel pour l'éducation prioritaire. Refonder l'éducation prioritaire*. (janvier 2014).
- *Accompagner le développement des espaces parents dans les établissements d'enseignement scolaire. Guide méthodologique à destination des personnels d'encadrement*.
- DEPP. *Trois indicateurs de résultat des lycées publics et privés sous contrat*.
- Direction des personnels d'inspection et de direction. (2009). *Construire des écoles – Guide de programmation fonctionnelle et données techniques : école maternelle, élémentaire, groupe scolaire et petite école en milieu rural*.

CGET

- Observatoire national de la politique de la ville. *Rapport (2016)*.
- *Enquête annuelle de suivi du programme de réussite éducative*. (novembre 2016).
- *Mettre en œuvre un projet de réussite éducative*. Les éditions de la DIV. (2007).

RAPPORTS

- Klein, O. (mars 2017). *Favoriser la rénovation du patrimoine scolaire des quartiers populaires pour créer une école moderne et attractive*. Rapport interministériel.
- Durand, Y., Salles, R. (décembre 2015). *Carte scolaire ou école à la carte ? Pour une mixité sociale au service de la réussite de tous les élèves*. Rapport au Comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques.
- Observatoire régional de l'intégration et de la ville, en partenariat avec la Communauté urbaine de Strasbourg, (juin 2013). *Étude des parcours, pratiques et usages des habitants du nouveau parc privé au Neuhof - PRU du Neuhof – Strasbourg*.
- Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise. *L'éducation : un pilier de l'attractivité des territoires, cahier n°3. Contrat de ville de la Métropole de Lyon 2015-2020*.

CNESCO

1. ÉDUCATION ET TERRITOIRES

- Caro, P. (2018). *Inégalités scolaires d'origine territoriale en France métropolitaine et d'Outre-mer*. Paris. Cnesco.
- Boudesseul, G. (2017). *Les inégalités territoriales de décrochage scolaire*. Paris. Cnesco.

2. QUALITÉ DE VIE A L'ÉCOLE

- *L'école française propose-t-elle un cadre de vie favorable aux apprentissages et au bien-être des élèves ?* Cnesco. (Octobre 2017).
- Florin, A., Guimard, P. (2017). *La qualité de vie à l'école*. Dossier de synthèse et rapport.
- Enquête sur la restauration et l'architecture scolaires. Paris. Cnesco (2017).

3. INÉGALITÉS SOCIALES

- *Comment l'école amplifie-t-elle les inégalités sociales et migratoires ?* Dossier de synthèse. Paris. Cnesco. (2016).
- Garrouste, M., Prost, C. (2015). *Éducation Prioritaire : comment l'école amplifie les inégalités sociales et migratoires ?* Paris. Cnesco.
- Bongrand, P., Rochex, J-Y. *La politique française d'éducation prioritaire (1981-2015) : les ambivalences d'un consensus*. Paris. Cnesco.

4. MIXITÉS SOCIALE ET SCOLAIRE

- *Mixités sociale, scolaire et ethnoculturelle à l'école : quelles politiques pour la réussite de tous les élèves ?*, Dossier de synthèse de la conférence de comparaisons internationales organisée par le Cnesco et le Centre international d'études pédagogiques (Ciep), en partenariat avec le Conseil Supérieur de l'Éducation du Québec (CSE) (juin 2015).
- Butzbach, E. Coordinateur du réseau mixités à l'école pour le Cnesco (février 2018). *Justice à l'école et territoires, Politiques locales de mixité dans les établissements scolaires*. Paris. Cnesco.
- Ly, S T., Riegert, A. (2015). *Mixité sociale et scolaire et ségrégation inter et intra-établissement dans les collèges et les lycées français*. Paris. Cnesco.
- Rompré, G. (2015). *La mixité sociale à l'école*. Québec. Cnesco.
- *Enquête sur la constitution des classes : pratiques et enjeux*. Paris. Cnesco (2015).

Annexe 4 - Repères sur l'éducation prioritaire et volet éducatif de la politique de la ville

La volonté continue de démocratiser l'accès à l'enseignement secondaire puis supérieur⁶³ s'est accompagnée en France, comme en Europe, par une « politique d'éducation prioritaire » portée par l'Éducation nationale. Celle-ci vise à réduire l'impact des inégalités sociales et économiques sur la réussite scolaire, selon un principe de discrimination positive. Elle marque une évolution de l'approche du territoire par l'Éducation nationale, qui initie un mouvement de territorialisation de sa politique.

De manière concomitante, la politique de la ville fait de l'éducation un levier de lutte contre l'exclusion et de développement local. Les contrats de ville proposent un volet « éducation ». Si ces politiques se caractérisent par des finalités communes dès leur création dans les années 80, leurs périmètres géographiques et dispositifs ne convergent que progressivement, à la faveur d'évolutions qui structurent graduellement leurs approches et modes d'intervention.

Années 80 : création des ZEP (Zones d'Éducation Prioritaire)

Suite au dispositif Habitat et Vie Sociale qui marque en 1977 la naissance de la politique de la ville, les Zones d'Éducation Prioritaires (ZEP) sont mises en place en 1981 pour « corriger l'inégalité sociale par le renforcement sélectif de l'action éducative dans les zones et milieux sociaux où le taux d'échec scolaire est le plus élevé. »

Trois idées fortes structurent l'éducation prioritaire depuis sa création⁶⁴ avec une approche :

- territoriale, qui cible des secteurs spécifiques autour de la notion de projet ;
- personnalisée, avec l'aide individualisée aux élèves en difficulté ;
- transversale, la réussite scolaire étant envisagée au-delà de la mission de l'Éducation nationale comme résultant des politiques sociales, d'insertion et de formation à destination des jeunes en difficulté, ce qui suppose une coordination de ces interventions.

63. Prolongation de la scolarité obligatoire à 16 ans dès 1959, création du collège unique en 1975, obtention du baccalauréat par 80 % d'une classe d'âge en 1989.

64. Source : *Politique de l'éducation prioritaire, petit historique*. MAEP. (juin 2015).

Années 90 : réaffirmation de la politique d'éducation prioritaire

En 1989, alors que la politique de la ville se structure avec les contrats de ville, la loi d'orientation sur l'éducation modifie le système éducatif⁶⁵ et affirme la nécessaire adaptation de l'éducation aux spécificités territoriales dans un souci d'équité. La fonction de coordinateur de ZEP est créée pour redynamiser l'éducation prioritaire⁶⁶. L'accent est mis sur le projet inter-établissements et la nécessité d'un travail avec les parents. En 1998, l'État incite à l'élaboration de contrats éducatifs locaux (CEL) sur les zones urbaines sensibles (ZUS). Ceux-ci visent à mettre en œuvre un projet éducatif local (PEL) mobilisant les partenaires de l'éducation (enseignants, parents, associations, élus, etc.) et mettant en cohérence les dispositifs, actions et financements.

1999 : réforme de l'éducation prioritaire - des ZEP au REP

Le plan de relance des ZEP de 1999 aboutit à leur restructuration en réseaux d'éducation prioritaire (REP) réunissant collèges et écoles, qui visent à devenir des lieux d'initiatives et d'innovations pédagogiques au service de la réussite des élèves qui en ont le plus besoin. Cette réforme renforce l'ancrage de l'éducation prioritaire sur les quartiers de la politique de la ville et la sortie de la plupart des établissements ruraux. Parallèlement, la politique de la ville est confortée comme intégratrice de la lutte contre les inégalités territoriales⁶⁷.

Années 2000 : resserrement de la politique d'éducation prioritaire

Au début des années 2000, des pôles d'excellence scolaire sont créés pour développer des activités éducatives de haut niveau dans les REP. Il s'agit de renforcer les apprentissages et valoriser l'image des établissements scolaires. Cette évolution se traduit par un élargissement de l'offre scolaire avec les classes à horaires aménagés, sections sportives, européennes, bilingues, etc. grâce au développement de partenariats avec des institutions scientifiques, culturelles et établissements d'enseignement supérieur. Cette évolution accompagne un mouvement d'ouverture de l'école sur l'extérieur, positionnée au cœur d'un « écosystème éducatif » élargi.

En 2005, la loi de programmation pour la cohésion sociale institue le Programme de Réussite Éducative (PRE) qui s'adresse aux enfants en âge de scolarité, résidant prioritairement dans les ZUS, présentant des signes de fragilité et ne bénéficiant pas d'un environnement social, familial et culturel favorable à leur développement harmonieux. L'objectif est de leur apporter un soutien individuel et éducatif global, en lien étroit avec leurs parents et en mobilisant des professionnels de champs variés (périscolaire, culturel, social, sanitaire, etc.).

-
- . 65. Création des cycles, objectif de 80 % d'une classe d'âge au baccalauréat dans 10 ans
 - . 66. Cette création fait notamment suite à un rapport de l'Inspection générale qui dresse un bilan mitigé de l'éducation prioritaire,
 - . 67. Cette montée en puissance est le fait de l'impulsion de plusieurs lois (loi Chevènement qui fait de la politique de la ville une compétence obligatoire des agglomérations ; loi Voynet, qui crée les contrats d'agglomération et qui fait du contrat de ville leur volet social ; loi SRU, qui reprend à son compte le principe de mixité.) et de la création des grands projets de ville, qui visent à articuler les dimensions urbaines et sociales.

La réussite est envisagée de manière globale, c'est-à-dire pas seulement du point de vue scolaire. Le PRE contribue à affirmer le rôle éducatif des communes, qui en sont les têtes de file locales. En 2016, il constitue le support central du volet éducation du contrat de ville et la première priorité de la politique de la ville au niveau national : 77,3 millions d'euros⁶⁸ pour 540 PRE « actifs », touchant 92 000 enfants bénéficiaires, dont 80 % bénéficient d'un accompagnement individualisé.

En 2005, les moyens d'actions du « plan Borloo » de 2003 sont intensifiés. La carte de l'éducation prioritaire est réorganisée en 2006 autour des Réseaux Ambition Réussite (RAR) et des Réseaux de Réussite Scolaire (RRS). Le RAR est constitué d'établissements (un collège et des écoles) travaillant en réseau sur la base d'un projet. Les réseaux constituent le cadre privilégié du « plan Espoir Banlieues », dont le programme en faveur des quartiers défavorisés affirme des priorités en matière éducative et fait monter en puissance les dispositifs individualisés⁶⁹.

Années 2010 : Refondation de la politique de la ville et de l'éducation prioritaire

La loi « Lamy » du 21 février 2014 réforme la politique de la ville à travers un contrat de ville unique, porté à l'échelle intercommunale, ensemblier des politiques sociales, urbaines et économiques sur un nombre restreint de quartiers.

En juin 2014, le creusement des inégalités et le constat que la France est devenue le pays de l'OCDE dans lequel les résultats scolaires sont les plus corrélés à l'origine sociale des élèves (d'après les enquêtes PISA) conduisent à une refonte de l'éducation prioritaire autour d'une nouvelle carte des réseaux et de deux niveaux d'intervention : 350 REP+ et 739 REP en 2015. Les premiers concernent les quartiers qui connaissent les plus grandes concentrations de difficultés sociales, avec des incidences fortes sur la réussite scolaire. Le niveau de difficulté sociale est calculé à partir d'un « indice social » créé par la DEPP sur la base de paramètres qui impactent la réussite scolaire (taux de PCS défavorisées, de boursiers, d'élèves résidant en ZUS et d'élèves en retard à l'entrée en 6^{ème}).

L'objectif de la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de 2013 est de ramener à moins de 10 % les écarts de réussite scolaire entre les élèves de l'éducation prioritaire et les autres. L'accent est mis sur le renforcement des apprentissages de base, la plus grande reconnaissance des personnels, les réseaux, la coopération avec les parents et les acteurs de l'éducation et l'accueil des enfants de moins de 3 ans.

68. Source : CGET. (novembre 2016). *Enquête nationale de suivi du programme de réussite éducative*.

69. Parmi les priorités éducatives du plan espoir Banlieue, on peut citer la lutte contre le décrochage scolaire, portant une attention particulière aux élèves lors du passage de la troisième à la seconde ; la poursuite du développement des internats ; l'ouverture sociale des classes préparatoires aux grandes écoles ; l'accompagnement éducatif en veillant au renforcement de la qualité des actions pédagogiques et à la mise en cohérence avec les dispositifs locaux existants ; la pérennisation de 200 dispositifs expérimentaux de réussite scolaire.

Conventions interministérielles Cohésion des territoires / Éducation nationale

La signature d'une première convention interministérielle le 7 octobre 2013 entre le ministère délégué à la ville et le ministère de l'Éducation nationale et d'une instruction commune le 28 novembre 2014 a permis de réaffirmer l'objectif prioritaire de réduction des écarts de réussite entre territoires et de mobiliser prioritairement des moyens de l'Éducation nationale.

Une seconde convention interministérielle d'objectifs 2017-2020 signée le 27 février 2017 intègre les nouveaux objectifs et mesures des comités interministériels à l'égalité et à la citoyenneté (CIEC) concernant :

- . l'organisation de la scolarisation des enfants de moins de 3 ans dans les zones défavorisées, pour prolonger et intensifier les efforts déjà entrepris. *25 000 places ont été créées dans les écoles maternelles, permettant d'atteindre en REP+ un taux de scolarisation des enfants de moins de 3 ans de 22,2 % à la rentrée 2015 et de 22,7 % à la rentrée 2016;*
- . le dispositif « Plus de maîtres que de classes » ; *depuis 2013, 58 % des postes créés pour le dispositif « plus de maîtres que de classes » ont été consacrés aux écoles des QPV;*
- . le déploiement du programme de réussite éducative (PRE) sur tous les territoires intégrés à un REP+, en particulier dans les territoires ultra-marins;
- . la lutte contre le décrochage scolaire, qui a permis de *réduire le nombre de sorties du système scolaire sans diplôme de 156 000, fin 2013, à 98 000 en 2017;*
- . l'affectation prioritaire d'emplois dans les établissements scolaires des QPV, notamment en matière de santé ; *140 emplois d'infirmiers et 160 emplois d'assistants sociaux supplémentaires ont été créés depuis la rentrée 2015.*

2017 : Dédoubllement des classes de CP et CE1 en REP et REP+

Le dédoublement des classes de CP de 24 à 12 élèves pour atteindre 100% de réussite au CP est mis en œuvre à la rentrée de septembre 2017 dans près de 2 500 classes en REP+. Dans 14% des cas, les salles de classe sont réorganisées pour accueillir deux professeurs. Aux rentrées suivantes, tous les CP et les CE1 en REP et REP+ seront dédoublés. Le dispositif s'appuie également sur une pédagogie adaptée pour personnaliser les apprentissages.

La mise en œuvre du dédoublement des classes de CP et CE1 en REP et REP + est prévue selon le calendrier prévisionnel suivant :

- . 2017 : CP dédoublés en REP+
- . 2018 : CE1 dédoublés en REP + et CP dédoublés en REP
- . 2019 : CE1 dédoublés en REP

La réforme concerne 225 communes (dédoubllement des CP dans les REP+), dont 193 ont un QPV (sur les 1 064 communes avec des REP ou REP+, 512 ont des QPV).

Dès 2017, la politique de la ville s'inscrit dans cette action. En effet, sur les 293 REP +, 88 % sont situés en QPV⁷⁰, et sur les 672 REP, 55 % sont en QPV.

Les aménagements de locaux pour rendre possible le dédoublement des classes peuvent être financés par la Dotation Politique de la Ville (DPV), le Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL), l'Anru pour les restructurations lourdes voire la dotation d'équipements des territoires ruraux (DETR).

. 70. Ou à moins de 300 m d'un QPV – données pour la France métropolitaine.



LA NOUVELLE ÉDUCATION PRIORITAIRE

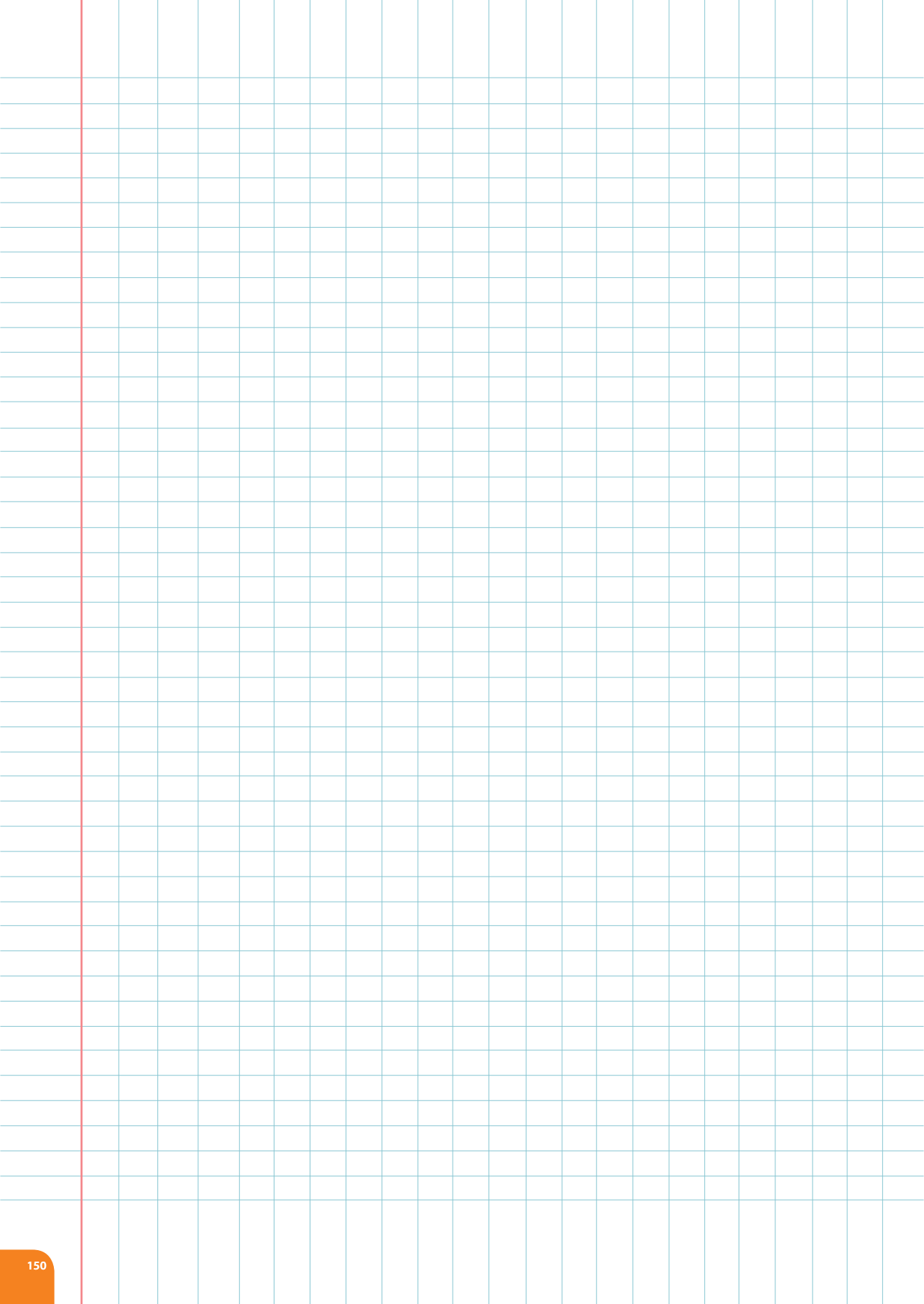


Schéma de la nouvelle éducation prioritaire – source MEN

Annexe 5 – Financements mobilisables pour les projets immobiliers et le fonctionnement des équipements scolaires



Source : Anru

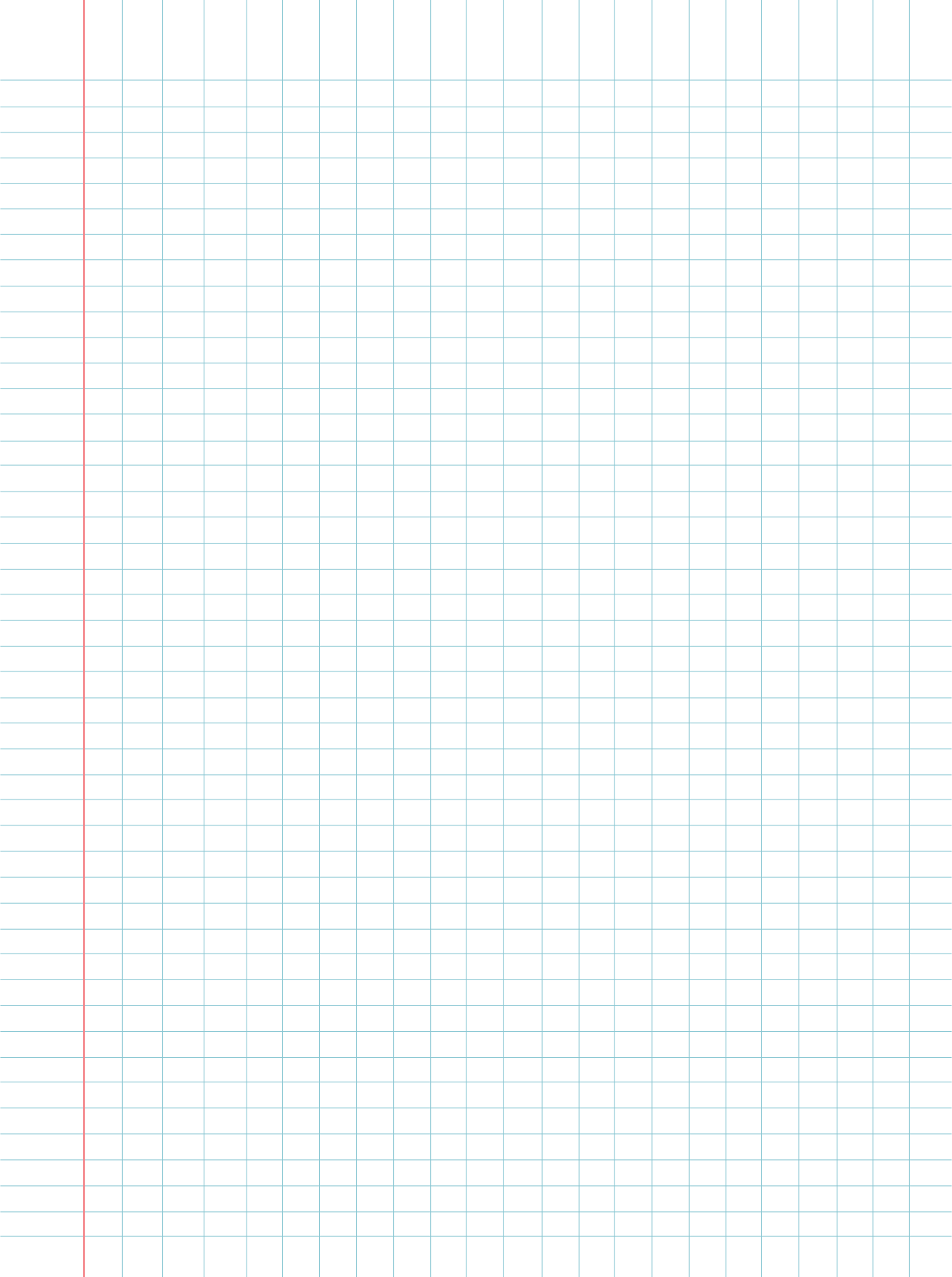


Annexe 6 - Compétences des acteurs scolaires par thématique d'intervention

1. Immobilier et carte scolaire

Compétences		Écoles publiques	Collèges publics	Lycées publics
Immobilier	Le propriétaire des locaux en assure la construction l'extension et les grosses réparations	Commune	Conseil départemental	Conseil régional
	Éligibilité du maître d'ouvrage aux financements Anru	<i>Oui, dans les QPV en NPNRU</i> <i>Commune : aide à la réhabilitation lourde, démolition/création, extension</i>	<i>Non</i>	<i>Non</i>
Carte scolaire	Implantation des établissements et équipements non pédagogiques	Conseil municipal après avis du préfet	Conseil départemental	Conseil régional
	Sectorisation des établissements	Conseil municipal	Conseil départemental	Conseil régional et recteur
	Affectation des élèves et gestion des dérogations	Maire	Autorité académique	Autorité académique

Source : Anru



2. Fonctionnement des établissements

Écoles et établissements publics locaux Éducation nationale		Écoles publiques du premier degré (maternelle et primaire) communes/EPCI	Collèges publics Conseils départementaux	Lycées publics Conseils régionaux
Personne en charge de l'éducation	Recrutement et rémunération des inspecteurs de l'éducation et des enseignants	Mise en place et financement des temps d'activités périscolaires (TAP) Recrutement et rémunération des animateurs périscolaires		
	Recrutement et rémunération des assistants de vie scolaire (AVS)	Recrutement et rémunération des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM) et autres agents administratifs	Recrutement et rémunération des ingénieurs et techniciens	<i>Idem collèges</i>
Services scolaires		Restauration scolaire (tarification, service)		
Entretien courant du bâti		Maintenance, gestion du bâti et des équipements	Maintenance, gestion du bâti et des équipements	<i>Idem collèges</i>
Contenu éducatif	Définition des enseignements et contrôle de leur application Mobilisation dans le CA des établissements, les projets d'établissement et le PEDT (IA-DASEN)	Pilotage du projet éducatif territorial (PEDT) signé entre l'élu de la collectivité, le préfet, l'IA-DASEN et d'autres partenaires. Rôle du PEDT : organisation des TAP dans les écoles du premier degré, ouverture aux temps scolaires, périscolaires et extrascolaires des établissements de l'école maternelle au lycée	Projet d'établissement à 3/5 ans, élaboré par le chef d'établissement avec les services de l'Éducation nationale (IA-DASEN) et validé par le CA de l'établissement	<i>Idem collèges</i>

Source Anru

Annexe 7 - Répartition des rôles entre l'Éducation nationale et la commune pour le premier degré de statut public

ÉCOLES MATERNELLES ET PRIMAIRES (1^{ER} DEGRÉ) DE STATUT PUBLIC

IMPLANTATION ET EFFECTIFS



Le DASEN :

- assure un rôle de conseil

Le conseil municipal :

- implantation des établissements primaires et des équipements pédagogiques, après avis du Préfet.
- sectorisation des établissements

Le maire :

- responsable des affectations et de la gestion des dérogations.

BÂTI



- Cofinancement du matériel pédagogique
- Avis sur les éléments de programmation (référentiel)

- Propriétaire des locaux (maternelles et primaires)
- Maintenance et gestion du bâti et des équipements associés
- Construction, extensions et grosses réparations

Source : Anru

RÉPARTITION DES RÔLES ENTRE L'ÉDUCATION NATIONALE ET LA COLLECTIVITÉ

FONCTIONNEMENT



© Cantine Plézac / Alice Collot Anru

STRATÉGIE ÉDUCATIVE / PÉRI ET EXTRA SCOLAIRE



© François Lhu / Pascal Scellens / V2 - Développement 101



- Définition des enseignements
- Recrutement et rémunération des enseignants
- Recrutement et rémunération des AVS (auxiliaires de vie scolaire)



- Recrutement et rémunération des ATSEM
- Organisation et financement de la restauration scolaire
- Mise en place et financement des TAP
- Cofinancement des associations

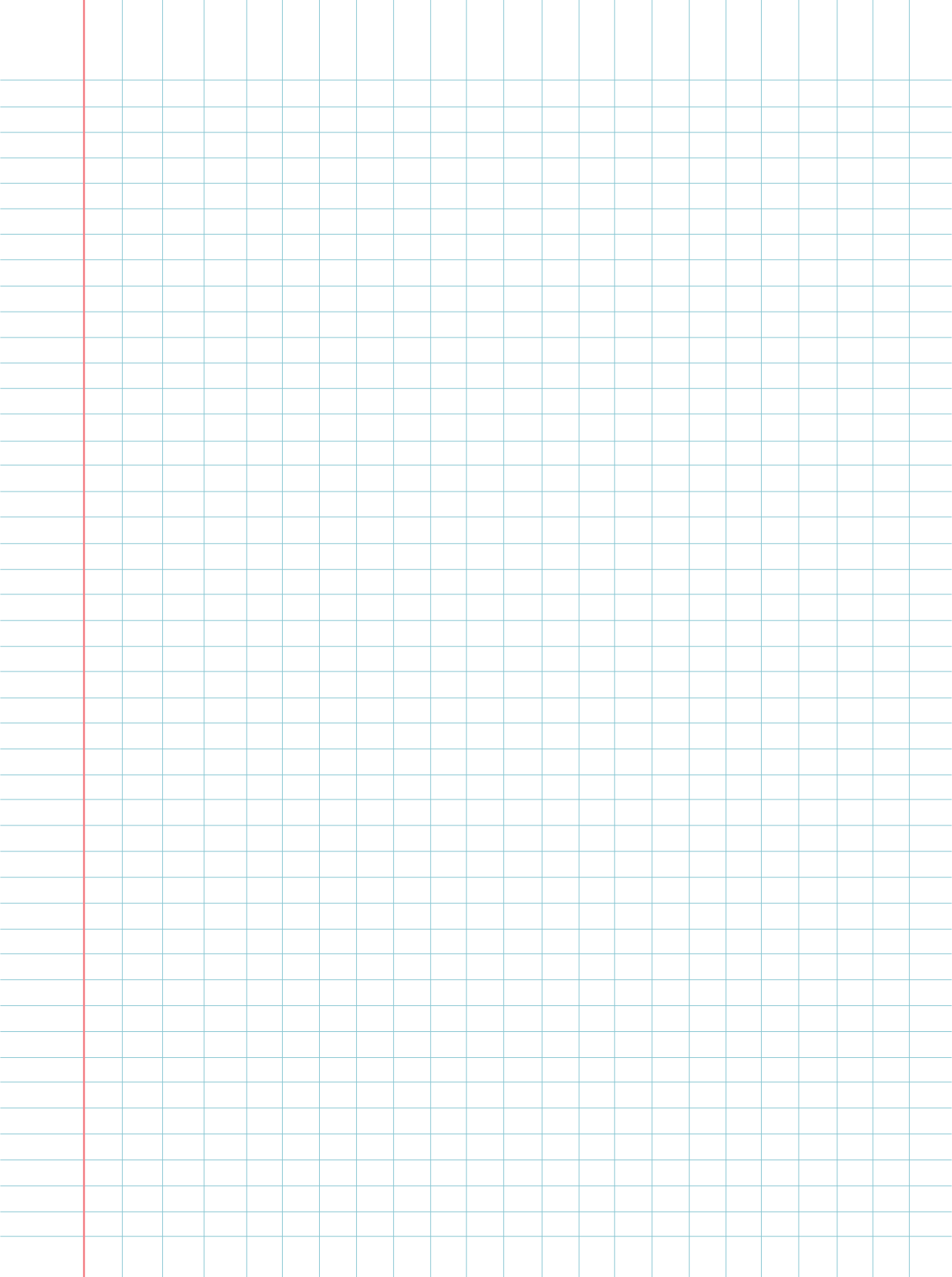


- Au niveau local, les partenaires essentiels sont l'IEN et le DASEN



- À l'initiative du projet Éducatif Territorial (PEDT) : coordination, pilotage lors de son élaboration et de sa mise en oeuvre dans un cadre partenarial

Source : Anru



Annexe 8 – Guide de programmation pour les écoles (source MEN)

CONSTRUIRE DES ÉCOLES : GUIDE DE PROGRAMMATION FONCTIONNELLE ET DONNÉES TECHNIQUES : ÉCOLE MATERNELLE, ÉLÉMENTAIRE, GROUPE SCOLAIRE ET PETITE ÉCOLE EN MILIEU RURAL (BROCHURE DU MINISTÈRE AU CNDP)

Ministère de l'Éducation nationale, direction des personnels d'inspection et de direction, sous-direction des actions territoriales, centre de conseil technique aux collectivités territoriales

TABLEAU RECAPITULATIF DES SURFACES INDICATIVES POUR L'ÉCOLE MATERNELLE

(les surfaces sont indiquées en m²)

NOMBRE DE SALLES DE CLASSE	3	4	5	6	7	8	COMMENTAIRES
NATURE DES LOCAUX							
Entrée - Accueil	30	30	30	40	40	40	
Salle d'exercice des petits							60 m ² par salles d'exercices.
Salle d'exercice des moyens et des grands	180	240	300	360	420	480	
Salle de repos	36/40	48	60	72	84	96	
Salle d'éducation physique et d'évolution	100 / 110	130 / 150	170	190	210	230	
Restauration	Élément optionnel						Cuisine collective sur la base de 0,50 à 0,65 m ² par rationnaire (y compris réserves). Salle à manger sur la base de 1 m ² par place assise. S'il s'agit d'un office de réchauffage, se reporter au paragraphe « La restauration ».
Salle de propreté	50	55	60	65	70	75	On peut évaluer la surface des salles de propreté à environ 16 à 17 m ² jusqu'à 3 classes, puis à raison de 5 m ² en plus par classe au-delà de la 3 ^{ème} .
Circulations, dégagements et escaliers	75	90	105	120	135	150	On peut évaluer la surface des circulations à 75 m ² pour une école de 3 classes, puis à raison de 15 m ² par classe au-delà de la 3 ^{ème} .
Vestiaires	Pour mémoire						Surfaces incluses dans les circulations.
Locaux des adultes :							
Bureau de direction	12	12	12	12	12	12	
Salle des enseignants	10	12	15	15	15	15	
Salle de service	9	12	12	15	15	15	
Sanitaires - vestiaires	4	4	6	6	6	6	
Stockage débarras	12	12	15	15	18	18	Fractionnable (2 m ² par salle d'exercices environ).
G.A.P.P.	Élément optionnel						Le groupe d'aide psychopédagogique comporte un bureau de 12 m ² et une salle de rééducation de 36 m ² .
Espaces de récréation	600	700	800	900	1000	1100	400 m ² pour la 1 ^{ère} classe et 100 m ² pour chacune des classes suivantes.
Préau	Élément optionnel						120 m ² environ pour les écoles de 3 et 4 classes, 150 m ² environ à partir de l'école à 5 classes.
Gardiennage	Élément optionnel						Une loge de 10 à 12 m ² et un logement de 70 à 80 m ² .
Logement de fonction	80 m ² environ						La surface des logements est une surface utile.

Source : Ministère de l'Éducation nationale

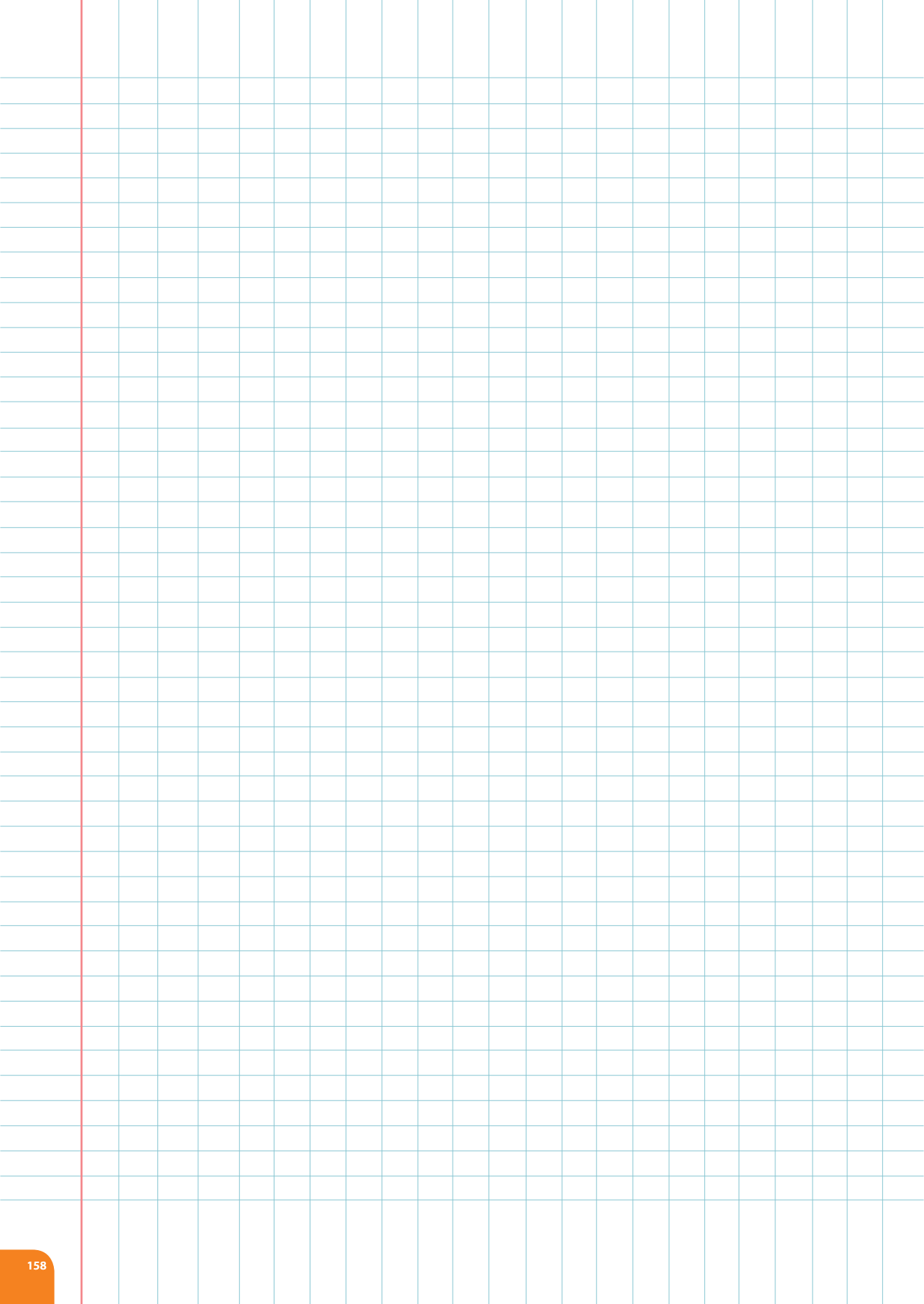


TABLEAU RECAPITULATIF DES SURFACES INDICATIVES POUR L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

(les surfaces sont indiquées en m²)

NOMBRE DE SALLES DE CLASSE	3	6	9	12	COMMENTAIRES
NATURE DES LOCAUX					
Aires d'accueil, de circulation, de rassemblement, espaces communs à fins multiples, vestiaires	70	150	230	310	70 m ² pour les 3 premières classes, 26 à 27 m ² par classe supplémentaire. Les économies faites sur ce poste peuvent être reportées sur toute surface utile du programme.
Espaces d'enseignement général, salles de classe	150	300	450	600	50 m ² par classe fractionnables en cellules ouvertes ou fermées compatibles avec les effectifs prévus.
Ateliers pour activités diverses	30	60	90	120	Surface fractionnable. La base minimum est de 10 m ² par classe.
Bibliothèque centre documentaire		60	75	100	
Salle informatique	50 à 75 m ²				La surface proposée est minimale. Il faut l'adapter aux matériels et mobiliers prévus pour chaque école (voir le paragraphe « Salle informatique »).
Salle plurivalente		60	80	100	
Salle plurivalente bibliothèque	60				
Restauration	Élément optionnel				Cuisines collectives sur la base de 0,50 à 0,65 m ² par rationnaire (y compris réserves). Salle à manger sur la base de 0,80 m ² par place assise (soit 0,40 m ² par rationnaire pour deux services). S'il s'agit d'un office de réchauffage, se reporter au paragraphe « La restauration (élément optionnel de la construction) ».
Éducation physique et sportive	Élément optionnel à déterminer en relation avec les ressources locales			1000 à 1600 m ²	
Espace de récréation, abri couvert, préau	400	700	1000	1300	200 m ² pour la première classe et 100 m ² par classe à partir de la seconde. On pourra évaluer la surface du préau sur la base de 0,80 à 1 m ² par élève.
Locaux des adultes :					
Bureaux de direction	12	12	12	12	
Salle de réunion		10	15	25	
G.A.P.P.	Élément optionnel				Le groupe d'aide psychopédagogique comprend un bureau de 12 m ² et une salle de rééducation - bureau de 36 m ²
Locaux complémentaires :					
Cabinet médical	10	10	10	10	
Vestiaires	Pour mémoire				Les surfaces de sanitaires des élèves sont fractionnables. On prévoit :
Sanitaires des élèves	30	50	80	100	Filles : 1 WC / 20 élèves Garçons : 1 WC / 40 élèves
Sanitaires des adultes	5	5	10	10	1 urinoir / 20 élèves
Stockage débarras	10	15	25	35	Lavabos : 1 jet pour 20 élèves
Gardiennage	Élément optionnel				Une loge de 10 à 12 m ² et un logement de 70 à 80 m ² . La surface de logement est une surface utile.
Logement de fonction	80	80	80	80	
Chaufferie	Pour mémoire				à adapter selon l'énergie.
Terrain d'assiette	pour une école de 3 classes : 1800 à 2300 m ² et 450 à 500 m ² par classe supplémentaire non compris les installations sportives.				

Source : Ministère de l'Éducation nationale

Crédits photos couverture (de gauche à droite) :

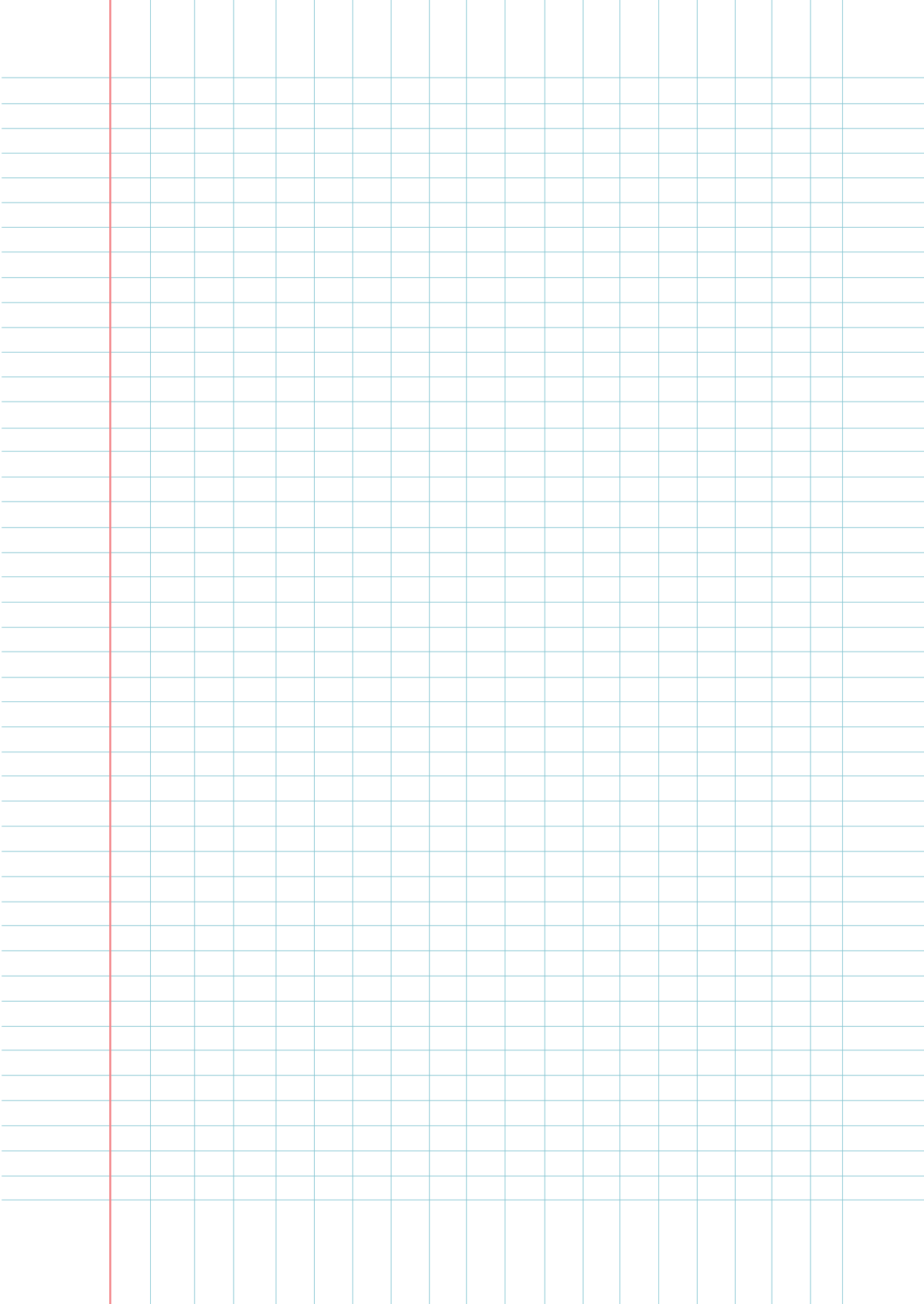
© Pôle Molière - Les Mureaux - Arnaud Spani / Ville des Mureaux

© Lyon La Duchère - École les Bleuets / Laurence Danière - mission La Duchère

© La Seyne-sur-Mer / François Laï - Pascal Scatena photographes / Ville de La Seyne-sur-Mer

ISBN : 978-2-9566379-0-5 9782956637905 - Décembre 2018







ANRU
Agence Nationale
pour la Rénovation
Urbaine

69 bis, rue de Vaugirard
75006 Paris
tél. : 01 53 63 55 00
fax : 01 45 44 95 16
www.anru.fr